

DOSSIER DES CHEFS DE MISSION

12 ÈME ÉDITION  
JEUX AFRICAINS RABAT 2019



الألعاب الإفريقية  
JEUX AFRICAINS  
AFRICAN GAMES  
JOGOS AFRICANOS  
RABAT 2019

W E L C O M E   A F R I C A



**Dossier**  
**Chef de Mission**

**Editeur :**  
COJA Rabat 2019  
Dépôt légal :  
2<sup>ème</sup> Édition Rabat, Avril 2019



الألعاب الإفريقية  
**JEUX AFRICAINS**  
AFRICAN GAMES  
**JOGOS AFRICANOS**  
**RABAT 2019**

W E L C O M E A F R I C A



2019

*Publié en Avril 2019 dans sa deuxième édition, le Manuel des Chefs de Mission donne un aperçu des services offerts aux Comités Nationaux Olympiques (CNO) pendant les Jeux Africains Rabat 2019, ainsi que des opérations pendant les Jeux.*

*Les renseignements fournis étaient exacts au moment de la publication; toutefois, veuillez noter que certains détails peuvent changer entre le moment de la publication et les Jeux.*

*Il est conseillé aux CNO de consulter régulièrement Rabat Exchange pour les dernières mises à jour.*

*Le manuel est initialement produit en français mais est également disponible en anglais.*

*En cas d'interprétation différente entre les langues du manuel, la version française fait office de référence.*

*« ...Cette sollicitude témoigne de la place de choix que le continent africain occupe dans nos cœurs, et atteste des liens de fraternité, de solidarité et de coopération qui nous unissent à ses peuples. »*

*« L'activité sportive n'est pas seulement un tremplin pour remporter des titres ou accomplir des prouesses physiques. Elle renvoie plutôt à un système de valeurs qui prône l'entente, la coexistence et le respect de l'Autre, et qui a pour vocation de rapprocher les peuples et de favoriser une meilleure communion entre eux.*

*Au même titre que l'école et la société, le sport doit contribuer à éduquer le jeune public et à éveiller son sens moral; il doit aussi constituer un levier d'ascension sociale. »...*

**Extrait du Discours de SM le Roi Mohammed VI**

A l'occasion du 27<sup>ème</sup> Congrès de la Confédération Africaine d'Athlétisme Skhirate, le Lundi 09 Octobre 2017.





**TALBI EL ALAMI RACHID**  
Président du COJAR



*« Mesdames et Messieurs  
Chefs de Mission, Acteurs et Ambassadeurs de cet évènement continental,  
Bienvenue chez vous.*

*Le Royaume du Maroc est fier et honoré d'accueillir et organiser la 12<sup>ème</sup> édition des Jeux Africains sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie.*

*Ensemble, nous allons vivre une expérience authentique et humaine en saisissant cette opportunité pour célébrer les valeurs qui font la richesse de notre continent et en profitant de cette occasion pour rendre hommage au sport africain.*

*En effet, dès sa réintégration à l'Union Africaine en date du 30 avril 2017, le Maroc déploie des efforts en faveur du développement du sport au niveau continental et la promotion de la jeunesse africaine.*

*Cette édition participera particulièrement au rapprochement entre les nations africaines et contribuera à la croissance de notre continent, chez nous.*

*Cette grand-messe constituera une nouvelle échéance et une empreinte supplémentaire à même de consolider davantage l'alliance et la fraternité entre nos communautés africaines.*

*Depuis votre dernière visite organisée à Rabat, le Comité d'Organisation des Jeux Africains Rabat (COJAR), ainsi que les membres de la Commission de Coordination des Jeux Africains (CCJA), fournissent tous les efforts pour faire de cette 12<sup>ème</sup> édition un évènement de taille qui ne se résume pas à une compétition entre athlètes mais une rencontre entre frères et sœurs issus d'une seule et grande famille africaine.*

*Ce manuel vous est destiné pour vous garantir une meilleure visibilité sur tous les aspects qui vous seront utiles lors de votre séjour au Royaume du Maroc, et pour vous guider dans l'accompagnement et l'encadrement de vos délégations respectives.*

*Nos athlètes sont conviés à représenter dignement les couleurs de notre continent pour donner la belle image de notre Afrique, de son sport connu mondialement et de sa richesse patrimoniale, artistique et culturelle.*

*Confiant de votre engagement individuel et collectif pour saisir l'opportunité de participer à cet important évènement, je vous remercie d'avoir accepté d'être parmi nous pour réussir ensemble cette 12<sup>ème</sup> édition.*

*Je vous souhaite pleinement un grand succès et une bonne chance durant les Jeux Africains Rabat 2019».*



**M. ABDELLATIF OBBAD**  
Directeur Général

*«Chers Chefs de Mission,  
Nous sommes très honorés d'accueillir dans moins de cinq mois votre  
délégation à Rabat pour la XIIème édition des Jeux Africains.*

*Afin de vous aider dans votre planification et préparation finale, nous avons le plaisir de vous  
présenter le Manuel des Chefs de Mission contenant des informations détaillées sur tous les  
domaines qui impactent les CNO et les athlètes, dont les installations et les services offerts  
pendant les Jeux. Nous vous recommandons vivement de lire ce manuel attentivement et de le  
distribuer à votre comité, pour vous assurer d'être totalement préparés pour les Jeux.*

*Le COJAR sera heureux de vous aider dans les prochains mois et sera à votre disposition pour  
toute information complémentaire.*

*Nous sommes impatients de vous accueillir à Rabat, ville Lumière et capitale de la culture, et  
vous souhaitons*

*bonne chance dans votre préparation aux Jeux !»*





**S.E. MOUSSA FAKIMAHAMAT**  
Président de la Commission  
de l'Union Africaine



«L'Afrique célèbre en cette année 2019, le 54ème anniversaire de la création des Jeux Africains, dont la première et la toute dernière édition se sont tenues à Brazzaville, au Congo, respectivement du 18 au 25 juillet 1965 et du 4 au 19 septembre 2015.

Cette compétition majeure qui tous les quatre ans réunit la jeunesse sportive africaine en sera rendue à sa 12ème édition que le Royaume du Maroc, pays membre de l'Union Africaine, abritera du 19 au 31 août 2019 à Rabat.

C'est le lieu pour nous de dire toute notre gratitude à ce magnifique pays qui s'apprête à offrir à toute l'Afrique, les conditions idoines qui permettront à nos valeureux athlètes de laisser éclater leurs talents et faire preuve de leur génie créateur, et par la même occasion affiner leur préparation pour les grandes échéances mondiales parmi lesquelles les JO de Tokyo 2020.

La Commission de l'Union africaine (CUA) reste convaincue que l'Afrique a un potentiel qui bien canalisé, lui permettra à court terme, de se situer parmi les meilleurs sur le plan mondial, d'où la décision de la Commission de s'impliquer davantage dans le choix des orientations stratégiques du mouvement sportif africain.

La crédibilité de l'Afrique s'est accrue grâce aux performances de ses athlètes. Toutefois, le sport africain reste victime des maux tels que la désorganisation, la fraude, la corruption qui sont le corollaire des conflits d'intérêt empreints de chauvinisme et qui plombent le développement du sport.

L'implication de la CUA s'est traduite par la mise en place d'une nouvelle architecture du sport en Afrique et un recadrage des modalités d'organisation des Jeux Africains avec une implication plus active de toutes les composantes du sport africain, et l'adoption des directives contenues dans le Cadre stratégique du développement durable du sport en Afrique, lesquelles visent une participation plus accrue, le renforcement des capacités, l'interaction et l'excellence.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision Ex.CL/680(XX) du Conseil Exécutif qui confère la propriété des Jeux Africains à l'Union africaine, la CUA a signé un Mémoire d'entente avec l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA) et l'Union des Confédérations Sportives Africaines (UCSA) sur l'organisation et la gestion des Jeux africains et les programmes connexes. C'est dans ce contexte novateur que se tiendront les 12èmes Jeux Africains de 2019.

Le sport peut et doit apporter une contribution significative à la construction et au maintien d'une paix durable en Afrique et les Jeux Africains qui entre autres visent cet objectif noble, sont le lieu par excellence de l'expression de la solidarité, d'une communion fraternelle, et un véritable ciment de l'unité entre tous les pays membres.

La CUA salue l'engagement et le leadership remarquable du Roi Mohammed VI ainsi que du Peuple du Royaume du Maroc pour cette opportunité offerte à l'Afrique de magnifier ses compétences et célébrer ses valeurs, et invite tous les pays membres à répondre massivement à ce grand rendez-vous sportif et culturel en août 2019 à Rabat.»



**MUSTAPHA BERRAF**  
Président de L'ACNOA



*«La 12<sup>ème</sup> édition des Jeux Africains se tiendra à Rabat, au Maroc, du 19 au 31 août 2019, sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi du Maroc.*

*Depuis de nombreuses années, l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA) a attendu avec impatience le moment où l'Afrique relèverait le défi de lui confier l'organisation des Jeux de qualité et pouvoir se mettre au même diapason que les autres continents.*

*Les dirigeants sportifs africains ont compris qu'il était devenu impératif d'harmoniser et de créer un nouvel esprit de compromis pour que le continent puisse véritablement se développer sur le plan sportif. Nous nous réjouissons ainsi du fait que le temps tant attendu soit enfin arrivé, et que l'Union Africaine nous ait offert l'occasion de concrétiser ce rêve.*

*L'ACNOA est fière d'être associée à cette édition de l'événement sportif continental, qui revêt une importance particulière à plus d'un titre dans la mesure où son organisation et sa gestion sont pour la première fois assurées par le Mouvement Olympique Africain, avec 17 sports qualificatifs pour les Jeux olympiques de Tokyo 2020.*

*La Famille Olympique et Sportive Africaine toute entière est reconnaissance envers le Royaume et le peuple du Maroc pour avoir accepté de relever le défi d'organiser ces jeux dans un délai aussi court.*

*Nous sommes certains que les Jeux Africains Rabat 2019 resteront dans les annales comme le meilleur tournoi jamais organisé sur le continent. Nous pouvons le dire en tant que représentants légitimes de l'ACNOA, et au vu de tous les efforts déployés par les parties impliquées dans ces Jeux, particulièrement le Royaume du Maroc. Nous sommes conscients des investissements qui ont été consentis, de la forte mobilisation à tous les niveaux, du dévouement sans faille et de l'engagement profond pour le succès de ces Jeux de toutes les parties. Nous n'avons pas le moindre doute que les élites sportives et sportifs de notre continent, qui participeront à diverses compétitions dans les différentes disciplines en préparations aux compétitions internationales et les Jeux Olympiques, disposeront de la plate-forme adéquate pour écrire l'histoire. Nous sommes ravis de faire partie de leur parcours, de leur histoire et de leur gloire.*

*L'ACNOA se félicite également de la coopération étroite et la dynamique positive créées par les échanges constructifs avec l'Union Africaine (UA) et l'Union des Confédérations Sportives Africaines (UCSA), qui ont permis la réalisation de ce grand exploit africain. Chacune des parties a pleinement joué son rôle dans l'organisation des Jeux de Rabat 2019, et nous comptons avancer dans cette voie de coopération mutuellement bénéfique tout en redoublant d'efforts pour redorer le blason et l'image des Jeux Africains, qui serviront à promouvoir davantage le sport africain.*

*Cette première édition des Jeux organisée et gérée par ANOCA, cela va sans dire, contribuera à jeter les bases pour des Jeux Africains plus attractifs et une coopération renforcée entre les institutions sportives africaines. Elle visera surtout à conforter la place du sport comme vecteur d'intégration sociale et de développement durable en Afrique, prônant les valeurs olympiques telles que la paix, l'amitié, l'espoir et la tolérance.*

*Bienvenue l'Afrique!  
Vive l'Afrique!»*



**AHMED NASSER**  
Président UCSA



*«La douzième édition des jeux africains, le plus grand événement sportif du continent, est une occasion pour les comités nationaux olympiques qui y participent d'assurer, au prix de grand efforts, la qualification de leurs équipes aux jeux olympiques de Tokyo en 2020.*

*La mission de l'union des confédérations sportives africains (UCSA) partenaire principal de l'union africaine, propriétaire des jeux, et partenaire de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), est de coopérer harmonieusement avec le comité d'organisation des jeux, dans les volets techniques et de coordination avec les confédérations participant à cette édition.*

*Nous exprimons ainsi toute l'estime et le respect au Royaume du Maroc, sous la direction de Sa Majesté le Roi Mohamed VI que dieu le garde, qui a donné ses hautes instructions pour que le Maroc accueille en 2019 cette 12ème édition des jeux africains.*

*Nous soulignons aussi le rôle principal et positif du ministère de la jeunesse et des sports sous la direction du ministre Monsieur Rachid Attalbi Alami grâce à sa vision et à ses décisions stratégiques, ainsi que toute l'équipe du ministère sous la direction de son excellence, comprenant le comité d'organisation tous les services du ministère, le comité national olympique marocain, et les fédérations sportives nationales participantes, ainsi que tous les autres ministères, institutions nationales et bénévoles qui œuvrent à la réussite de cette édition.*

*Le peuple marocain, connu pour son sens de l'hospitalité et son amour du sport dont il fait un style de vie exemplaire, est une source d'inspiration en matière d'accueil de chaque participant à ces jeux.*

*L'UCSA a fourni tous le soutien possible aux confédérations sportives africaines qu'elle tient à remercier pour leur collaboration et réactivité qui prouvent que cette édition 2019 sera parmi les meilleures jamais organisées.*

*Au nom de la direction de l'UCSA et ses instances exécutives, j'exprime mon souhait de succès au mouvement sportif Marocain, et mes vœux de bien de réussite au peuple Marocain sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohamed VI que Dieu le Glorifie.»*



# SOMMAIRE

1  
15-22

## **1-Introduction et Présentation**

### **1.1 Information Générale**

- 1.1.1 Historique des Jeux Africains
- 1.1.2 Objectifs des Jeux
- 1.1.3 12<sup>ème</sup> Édition des Jeux Africains Rabat 2019
- 1.1.4 Rabat et les villes coorganisatrices
- 1.1.5 Climat

2  
24-28

## **2- Présentation des instances impliquées dans l'organisation de la 12<sup>ème</sup> édition des Jeux Africains-Rabat 2019**

- 2.1 - Union Africaine « UA »
- 2.2 - ACNOA
- 2.3 - UCSA
- 2.4 - COJAR

3  
30-31

## **3 - DATES CLES**

4  
33-34

## **4 Les Jeux en Chiffres**

5  
36-39

## **5- Sports au programme de la 12<sup>ème</sup> édition des Jeux Africains-Rabat 2019**

- 5.1 - Code des sports
- 5.2 - Quotas Sports par CNO
- 5.3 - Calendrier sportif des XII<sup>ème</sup> Jeux Africains Rabat 2019

6  
41-66

## **6 - Sites de compétition et hors compétition**

- 6.1 Les Sites
- 6.2 - Cartographie des sites
- 6.3 - Sites de compétition
  - 6.3.1 Rabat
  - 6.3.2 Salé
  - 6.3.3 Khémisset
  - 6.3.4 El Jadida
  - 6.3.5 Casablanca
- 6.4 - Les sites d'entraînement
- 6.5 - Les sites hors compétition





7  
68-88

## 7 - Hébergement

- 7.1 - Rabat
- 7.2 - Salé
- 7.3 - Casablanca
- 7.4 - El Jadida
- 7.5 - Hébergement VVIP/VIP
- 7.6 - Hébergement des officiels techniques
- 7.7 - Espaces opérationnels pour les CNO
- 7.8 - Procédures pour les Arrivées/ Check-in et Départs/Check-out
- 7.9 - Entrée au Village africain Procédures de "check-in"
- 7.10 - Cartographie Hébergement

8

90-96

## 8 - Transport

- 8.1 - Accès aux transports par catégorie
- 8.2 - Parc auto dédié aux Jeux
- 8.3 - Véhicules supplémentaires et service de location
- 8.4 - Quotas des véhicules par délégation
- 8.5 - Cérémonies d'ouverture et de clôture
- 8.6 - Service Navettes
- 8.7 - Planning des arrivées et des départs
- 8.8 - Kilométrage et Minuterie  
(Aéroports - Sites d'Hébergement)
- 8.9 - Kilométrage et Minuterie  
(Sites d'Hébergement - Sites de Compétitions)

9

98-123

## 9 - Logistique et Fret

- 9.1 - Procédure et Politique d'expédition de Fret

10

104-114

## 10 - Accréditations et Inscriptions Sportives

- 10.1 - Terminologie utilisée dans ce manuel
- 10.2 - Introduction aux accréditations
- 10.3 - Dates clés et informations de contact de l'équipe d'accréditation
- 10.4 - La carte d'accréditation
- 10.5 - Catégories, fonctions et quotas
- 10.6 - Quota d'accréditation pour les officiels d'équipes sur la base des athlètes participants
- 10.7 - L'effectif maximum des officiels VIP par pays est fixé comme suit
- 10.8 - Processus d'accréditation
- 10.9 - Installations pour les accréditations et équipe d'accréditation

11

116-118

## 11 - Exigences Visa

- 11.1 - Nationalités exemptées de visa :
- 11.2 - Obtention de visa pour les ressortissants des pays n'ayant pas de représentations marocaines
- 11.3 - Nationalités sujettes au visa :
- 11.4 - Personnes détenant une carte de séjour

12

120-121

## 12 - Protocole et Cérémonies

- 12.1 - Cérémonie d'ouverture
- 12.2 - Cérémonie de clôture
- 12.3 - Service de transport pour les cérémonies
- 12.4 - Cérémonies de remise des médailles





14

126-129

#### 14 - Marketing

- 14.1 - Information institutionnelle et commerciale
- 14.1.1 - Identité corporative et utilisation des logos
- 14.1.2 - Billetterie

15

131-143

#### 15 - Programmes Culturels et Scientifiques & Animations Périphériques

- 15.1 - Introduction
- 15.2 - Fan Zone
- 15.3 - Espace plein air
- 15.4 - Spectacles et activités festives
- 15.5 - Activités de découverte de la culture au Maroc

17

153-156

#### 17 - Contrôle Antidopage

- 17.1 - Règles Antidopage
- 17.2 - Droits et responsabilités des athlètes lors des contrôles antidopage
- 17.3 - Analyse Des Echantillons Et Gestion Des Résultats
- 17.4 - Exemptions pour usage thérapeutique
- 17.5 - Localisations des athlètes
- 17.6 - Opérations pendant les jeux

18

158-159

#### 18 - Assurance et couverture médicale

- 18.1 - Couvertures d'assurances
- 18.2 - Dommages sur les biens

19

161-164

#### 19 - Volontaires

- 19.1 - Assurance des volontaires
- 19.2 - Les domaines d'intervention
- 19.3 - Processus volontariat

20

166-167

#### 20 - Héritage

- 20.1 - Héritage économique et occupationnel
- 20.2 - Héritage sportif
- 20.3 - Héritage culturel et pour la communauté

21

169-171

#### 21 - Annexes

13

123-124

#### 13 - Médias

- 13.1 - Centre principal de presse (CPP) et Centre International de Radio et Télévision (CIRTV)
- 13.2 - Installations et services pour les médias
- 13.3 - Hébergement pour les médias
- 13.4 - Accréditation pour les médias et les dates
- 13.5 - Services de transport

16

145-151

#### 16 - Services Médicaux

- 16.1 - Services Médicaux
- 16.2 - Hôpitaux Officiels
- 16.3 - Transport Médical
- 16.4 - Services médicaux des sites d'hébergement
- 16.5 - Services médicaux des sites d'entraînement
- 16.6 - Services médicaux des sites de compétition
- 16.7 - Équipes médicales d'intervention sur la zone de compétition
- 16.8 - Services médicaux aux spectateurs
- 16.9 - Services Médicaux Au Niveau Des Aéroports:
- 16.10 - Personnel Médical Des CNO
- 16.11 - Importation de médicaments et de matériel médical
- 16.12 - Réunions des médecins d'équipe du COJAR
- 16.13 - Vaccinations
- 16.14 - Services publics de santé

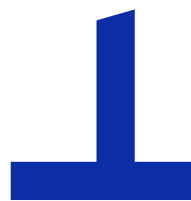






# 1

**Introduction  
et Présentation**

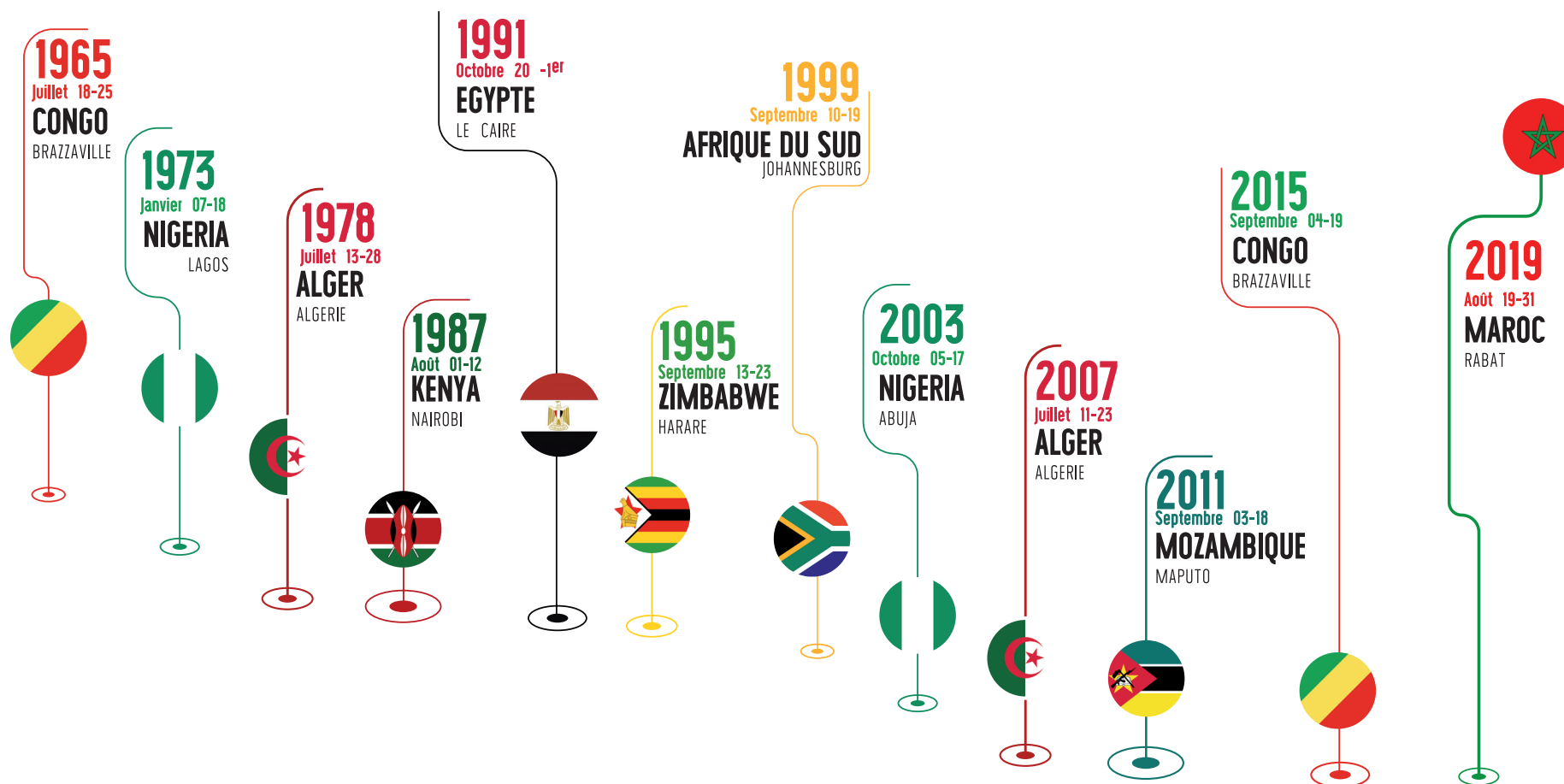


## 1.1 Information Générale

### 1.1.1 Historique des Jeux Africains

Organisés pour la première fois en 1965 à Brazzaville, les Jeux Africains fêtent du 19 Août au 31Août2019 à Rabat, capitale du Royaume du Maroc, sa douzième édition et la première après 50 années d'existence. L'occasion pour l'Afrique de revenir sur le bilan et les faits marquants d'une compétition multisports que le Royaume du Maroc, en collaboration avec les instances dirigeantes sportives africaines, veut aujourd'hui la promouvoir au rang d'un événement de notoriété internationale.

Les Jeux Africains « All Games Africa », reconnus dès leur lancement par le Comité International Olympique (CIO), ont été célébrés onze fois dans neuf villes africaines.



### 1.1.2 Objectifs des Jeux

**Les objectifs des Jeux Africains sont les suivants:**

- Encourager les jeunes sportifs à se développer et atteindre les niveaux où ils peuvent représenter leurs nations ;
- Permettre aux jeunes des différents Etats membres de se rencontrer, se familiariser et à se connaître les uns les autres, afin de développer l'esprit communautaire nécessaire et l'intégration régionale ;
- Développer un esprit de fair-play, de respect mutuel et d'olympisme chez les jeunes athlètes du continent ;
- Offrir l'opportunité aux pays africains de s'unir en travaillant sur un programme sportif défini d'un accord commun ;
- Les Jeux Africains sont une compétition sportive multidisciplinaire visant à promouvoir le sport africain de haut niveau et à encourager les échanges culturels entre les Etats membres de l'UA ayant un CNO.

### 1.1.3 12<sup>ème</sup> édition des Jeux Africains Rabat 2019

Les Jeux africains, appelés aussi les Jeux de toute l'Afrique sont une compétition multisports disputée tous les quatre ans à l'échelle du continent africain.

Pierre de Coubertin, fondateur des Jeux Olympiques, en avait proposé l'idée qui ne sera pas prise en compte jusqu'à l'indépendance des années 1960. Prenant le relais des Jeux de l'Amitié ayant impliqués les pays francophones, les premiers Jeux sont organisés à Brazzaville en 1965 et immédiatement reconnus par le Comité International Olympique.

La 12<sup>ème</sup> édition des Jeux Africains, placée Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, se tiendra à Rabat du 19 au 31 août 2019 au terme du protocole d'accord signé à Rabat le 10 novembre 2018 conférant au Royaume l'organisation de ces Jeux.

## 1.1.4 Rabat et les villes coorganisatrices

### ■ 1.1.4.1 Rabat

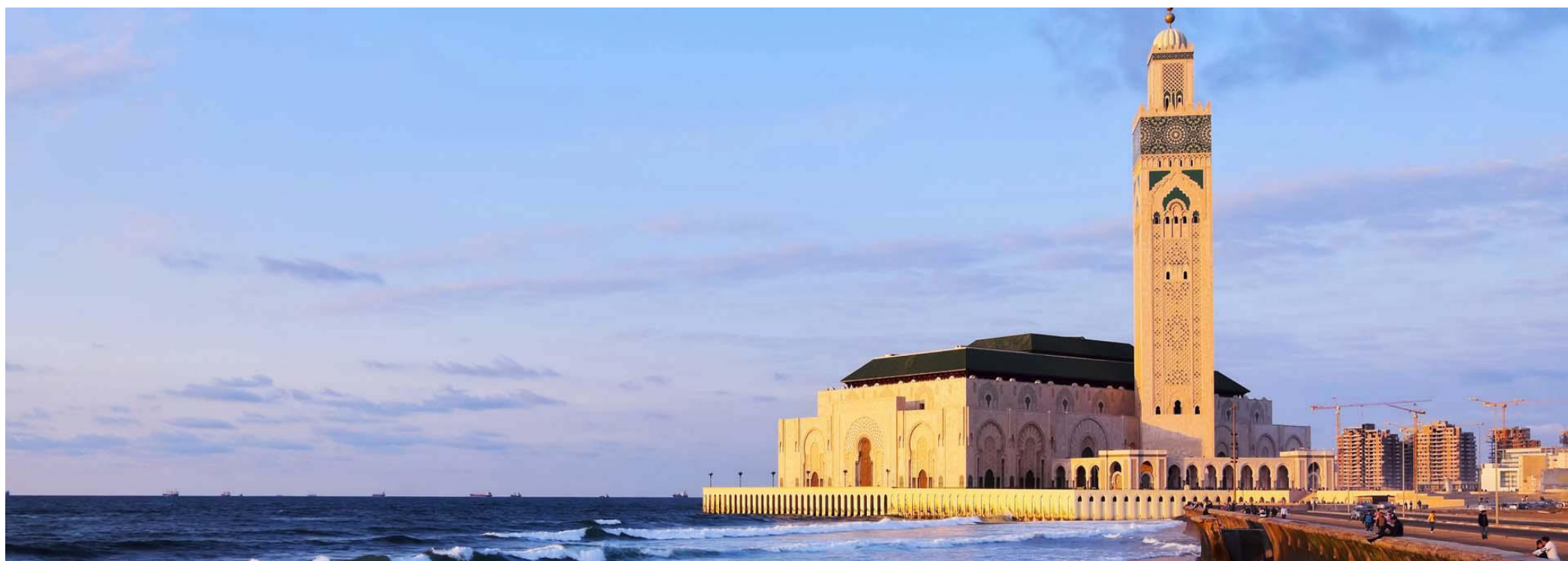


Rabat, capitale du Maroc, est la 2<sup>ème</sup> plus grande agglomération du Maroc. Fondée en 1150 par le grand sultan almohade « Abd al Moumen », juste au nord de l'ancienne ville romaine de Sala Colonia (Chella). Rabat est le résultat d'un dialogue fructueux entre le passé arabo-musulman et le modernisme occidental.

En effet, sur les plans culturels et historiques, Rabat bénéficie d'un patrimoine unique, reflet de la diversité des héritages qui ont façonné les deux rives du Bouregregdurant des siècles. Depuis 2012, différents sites historiques de Rabat sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Grâce à son agréable climat, sa situation privilégiée en bordure de l'Atlantique, son Histoire exceptionnelle, Rabat-Salé s'illustre comme une destination touristique de premier plan.

Elle est connue pour ses monuments, ses espaces culturels, ses portes et enceintes ainsi que par ses parcs et sa médina. Son littoral s'étale sur environ 60 kilomètres de côtes où des criques rocheuses et plages de sable fin se succèdent. L'arrière-pays offre une diversité écologique idéale pour les randonnées.

### ■ 1.1.4.2 Casablanca



Casablanca, la ville la plus peuplée du Maroc, est située à 90 Km au sud de la capitale Rabat, étendue sur le littoral atlantique. Casablanca est passée d'un petit port au début du 20ème siècle à une grande agglomération. En effet sa population est estimée à 4,75 millions d'habitants. Elle est classée 3ème ville en Afrique après Lagos et le Caire en terme de population.

La ville est distinguée par son architecture joignant l'utile à l'agréable, par son ancienne médina, ses quartiers populaires, ses grands immeubles de l'époque du protectorat, et ceux de l'après indépendance avec la construction de grattes ciel, de bâtiments administratifs, de sièges de sociétés, des centres commerciaux, des banques, des hôtels, des équipements sociaux, culturels et sportifs. Casablanca est devenue un hub financier international.

### ■ 1.1.4.3 Khémisset



Khémisset est le chef-lieu de la province qui porte le même nom. Elle est située dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. La Province de Khémisset possède la plus vaste forêt de Chênes-Lièges au monde.

la forêt de la Maâmora, qui s'étend sur une superficie de 133 000 ha. Khémisset est également connue par son lac naturel « Dayat Roumi» qui est une réserve naturelle protégé.

#### ■ 1.1.4.4 El Jadida



El Jadida, chef de lieu de la province qui porte le même nom et aussi appelée Mazagan. Ville côtière du Maroc, située à 96 km de Casablanca.

Les fortifications de la cité portugaise, avec leurs bastions et remparts, constituent un exemple précoce de l'architecture portugaise. Les édifices portugais encore visibles sont la citerne portugaise, la forteresse portugaise de Mazagan et l'église de l'Assomption, construite dans le style manuélín. Ils offrent un témoignage exceptionnel des influences croisées entre les cultures européennes et marocaines.

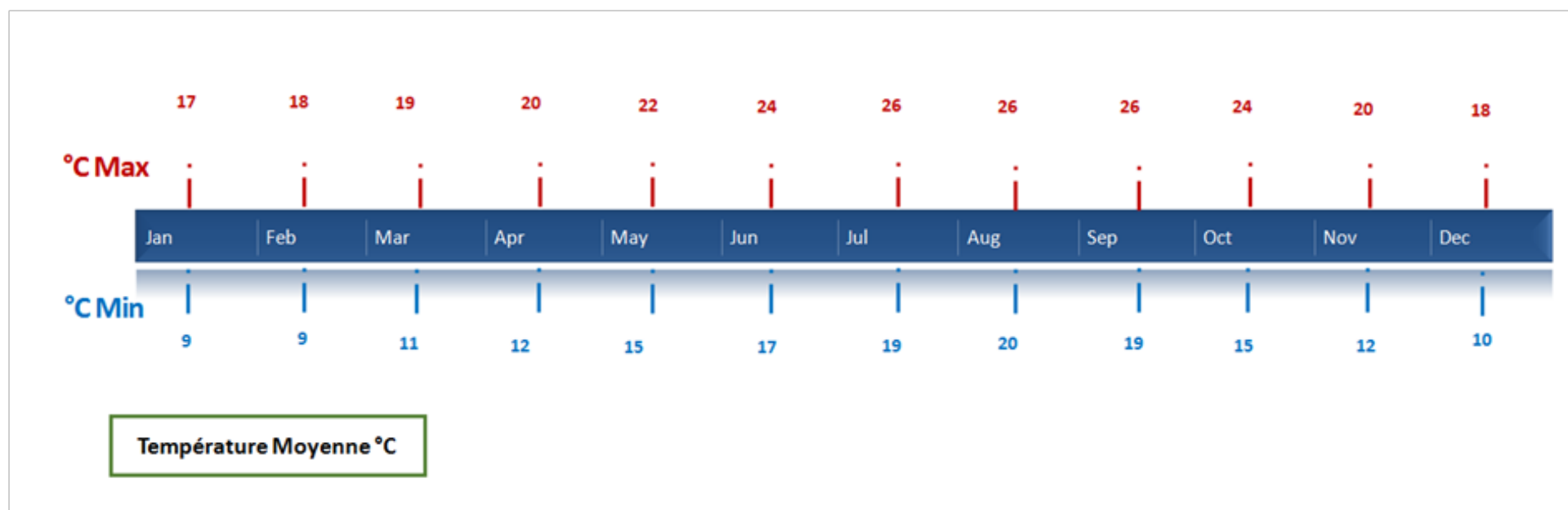
## 1.1.5 Climat

La côte atlantique bénéficie d'un climat favorable, semblable à celui de la Méditerranée, mais encore plus doux. Les hivers ressemblent aux saisons intermédiaires, et ont de longues périodes ensoleillées, et les étés sont agréablement chauds et ensoleillés. Les pluies ne sont pas abondantes, cependant, de novembre à mars elles peuvent parfois être intenses et concentrées dans le temps.

### 1.1.5.1 Météo à Rabat, Casablanca et El-Jadida

Situées au bord de l'océan Atlantique, elles sont dotées d'un climat tempéré. L'hiver y est doux et les précipitations sont généralement fréquentes. L'été est agréablement chaud.

La moyenne des températures va de 13°C en janvier à 23 °C en juillet et août. Certaines villes côtières connaissent des vagues de chaleur, qui cependant sont moins intenses et beaucoup plus rares qu'à l'intérieur du pays.







**Présentation des instances impliquées  
dans l'organisation de la 12<sup>ème</sup>  
édition des Jeux Africains-Rabat 2019**





## 2.1 Union Africaine « UA »

L'Union africaine (UA) est une organisation d'États africains créée en 2002, à Durban en Afrique du Sud, en application de la déclaration de Syrte du 9 septembre 1999. Elle a remplacé l'Organisation de l'unité africaine (OUA). La mise en place de ces institutions a eu lieu en juillet 2003 au sommet de Maputo au Mozambique.

Parmi ses missions la promotion de la démocratie, des droits de l'Homme et du développement à travers l'Afrique, surtout par l'augmentation des investissements extérieurs.



ACNOA - ANOCA



## 2.2 ACNOA : Association des Comités Nationaux Olympiques Africains

L'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique est une organisation internationale basée à Abuja, au Nigeria réunissant les cinquante-quatre comités nationaux olympiques africains.

L'ACNOA a été fondée le 28 juin 1981 à Lomé par AnaniMatthia et Juan Antonio Samaranch avec l'aide d'Ydnekatchew Tessema. Elle portait alors le nom d'Institution Olympique Panafricaine au service du sport, de la jeunesse, du développement humain et de la promotion des valeurs olympiques.

### Missions:

- Favoriser la conciliation entre les CNO et les gouvernements ;
- Bâtir les fondements d'une politique sportive ambitieuse ;
- Offrir aux jeunes athlètes les conditions de la réussite ;
- Valoriser les initiatives sportives ;
- Promouvoir les idéaux et les valeurs olympiques en Afrique;
- Participer à la lutte contre le dopage, la corruption, la violence et les pandémies;
- Œuvrer au rapprochement des populations par le sport, pour construire une Afrique en paix.



## 2.3 UCSA : Union des Confédérations Sportives Africaines

L'Union des Confédérations Sportives Africaines (UCSA) est une organisation sportive africaine. Son siège est actuellement à Abuja, au Nigeria.

Elle exerce ses activités par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, qui est l'organe suprême, et du Bureau exécutif, qui est l'organe exécutif.

Elle peut également mettre en place, le cas échéant, des comités permanents spécialisés ou ad-hoc pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions.

### Missions:

- Promouvoir la compréhension, la coopération et l'aide mutuelle entre les confédérations sportives africaines;
- Promouvoir l'éthique sportive, le fair-play et l'intégrité dans la gestion des activités sportives en Afrique;
- Promouvoir et encourager la participation féminine à la pratique du sport et à l'administration des structures sportives;
- Favoriser les échanges d'expérience au plan de l'organisation administrative et technique;
- Favoriser l'harmonisation des calendriers des stages, compétitions et autres manifestations organisées par les confédérations sportives africaines;
- Contribuer à l'élaboration des programmes des Jeux Africains et en assurer l'organisation et la responsabilité technique.



## 2.4 COJAR : Comité organisateur de la 12<sup>ème</sup> édition des Jeux Africains Rabat 2019

Le Comité d'Organisation des Jeux Africains de Rabat a pour missions :



Organiser les Jeux Africains 2019



Placer sur un pied d'égalité les divers sports inscrits au programme et assurer le déroulement des épreuves conformément aux règlements;



Sélectionner et aménager les installations nécessaires : lieux de compétition, stades et salles d'entraînement ...;



Héberger les athlètes, leurs accompagnateurs, les officiels;



Mettre en place des services médicaux;



Assurer la logistique nécessaire;



Répondre aux besoins des médias;



Organiser des manifestations culturelles.



Rédiger le rapport final sur la célébration des Jeux.





# 3

**Dates Clés**



ANNÉE	DATE	ACTIVITÉ
<b>2019</b>	<b>FÉVRIER 27-28</b>	Séminaire des Chefs de Mission
	<b>MARS</b>	Date limite pour renvoyer les formulaires d'inscription de principe
		Communication des Règles générales de participation
		Communication des guides d'explication des sports (Manuels Techniques)
	<b>AVRIL</b>	Communication du guide médical (Guides antidopage et pharmacologique inclus)
		Communication du Guide des Médias
		Communication des Manuels d'accréditation et d'inscriptions sportives
		Communication du Guide du Protocole
		Communication du Guide du Transport
		Communication de la liste des prix des hébergements (médias inclus)
	<b>MAI</b>	Date Limite de désignation officielle des Chefs de Mission
	<b>JUIN</b>	Communication du Manuel des Chefs de Mission (version finale)
		Date limite pour les Inscriptions préliminaires nominatives « longue liste »
		Annulation des épreuves avec un nombre insuffisant d'inscriptions
		Tirage au sort des groupes des sports d'équipes
		Diffusion du programme sportif définitif
		Date limite pour les accréditations des VIP
		Plans de vols « d'arrivée et de départs » communiqués par les CNO
	<b>JUILLET</b>	Date limite pour les Inscriptions nominatives définitives « courte liste »
	<b>AOÛT</b>	Date limite pour renvoyer les formulaires de confirmation des arrivées et départs
		Réunions d'enregistrement des délégations (DRM)
		Ouverture du Village Africain
		Cérémonie d'ouverture des Jeux
		Cérémonie de clôture des Jeux
	<b>SEPTEMBRE</b>	Fermeture du Village Africain





**Les Jeux en Chiffres**





600

Journalistes



54

CNO Africains



6500

Athlètes prévus



1000

Officiels Techniques



2000

volontaires





# 5

**Sports au programme de la 12<sup>ème</sup>  
édition des Jeux Africains Rabat 2019**



## 5.1 Code des sports

<b>AR</b>	<b>Tir à l'arc</b>
<b>AT</b>	<b>Athlétisme</b>
<b>BD</b>	<b>Badminton</b>
<b>BB33</b>	<b>Basketball 3x3</b>
<b>BV</b>	<b>Volleyball de plage</b>
<b>BX</b>	<b>Boxe</b>
<b>CA</b>	<b>Canoë-kayak</b>
<b>CY</b>	<b>Cyclisme</b>
<b>EQ</b>	<b>Sports Equestres</b>
<b>FB</b>	<b>Football</b>
<b>FE</b>	<b>Escrime</b>
<b>GA</b>	<b>Gymnastique Artistique</b>
<b>WR</b>	<b>Lutte</b>
<b>GR</b>	<b>Gymnastique Rythmique</b>

<b>HB</b>	<b>Handball</b>
<b>JU</b>	<b>Judo</b>
<b>KT</b>	<b>Karaté</b>
<b>RO</b>	<b>Aviron</b>
<b>SH</b>	<b>Tir</b>
<b>SW</b>	<b>Natation</b>
<b>TE</b>	<b>Tennis</b>
<b>TK</b>	<b>Taekwondo</b>
<b>TR</b>	<b>Triathlon</b>
<b>TT</b>	<b>Tennis de Table</b>
<b>VB</b>	<b>Volleyball</b>
<b>WL</b>	<b>Haltérophilie</b>
<b>SN</b>	<b>Snooker</b>
<b>CH</b>	<b>Echecs</b>

## 5.2 Quotas Sports par CNO

N°	Discipline	Epreuves				Quota / Pays			
		Hommes	Dames	Mixtes	Total	Hommes	Dames	Mixte	Total
1	Athlétisme	23	23	1	47	52	52	-	104
2	Aviron	4	4	1	9	4	4	-	8
3	Badminton	2	2	1	5	6	6	-	12
4	Basketball	1	1	0	2	4	4	-	8
5	Beach Volleyball	1	1	0	2	4	4	-	8
6	Boxe	10	5	0	15	10	5	-	15
7	Canoë Kayak	9	9	0	18	12	12	-	24
8	Cyclisme	4	4	1	9	8	8	-	16
9	Escrime	6	6	0	12	24	24	-	48
10	Football	1	1	0	2	18	18	-	36
11	Gymnastique	8	6	0	14	9	5	-	14
12	Haltérophilie	10	10	0	20	10	10	-	20
13	Handball	1	1	0	2	16	16	-	32
14	Judo	7	7	0	14	9	9	-	18
15	Karaté	16	13	0	29	29	29	-	58
16	Lutte	20	10	0	30	20	10	-	30
17	Natation	20	20	2	42	26	26	-	52
18	Sports équestres	0	0	1	1	0	0	4	4
19	Taekwondo	8	8	0	16	8	8	-	16
20	Tennis	3	3	0	6	4	4	-	8
21	Tennis de table	3	3	1	7	5	4	-	9
22	Tir à l'arc	2	2	1	5	3	3	-	6
23	Tir Sportif	2	2	1	5	6	6	-	12
24	Triathlon	0	0	1	2	2	2	-	4
25	Volleyball Indoor	1	1	0	2	12	12	-	24
26	Billard (Snooker)	1	1	1	3	2	2	-	4
27	Echecs	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>163</b>	<b>143</b>	<b>12</b>	<b>323</b>	<b>303</b>	<b>283</b>	<b>4</b>	<b>590</b>







# Sites de compétition et hors compétition

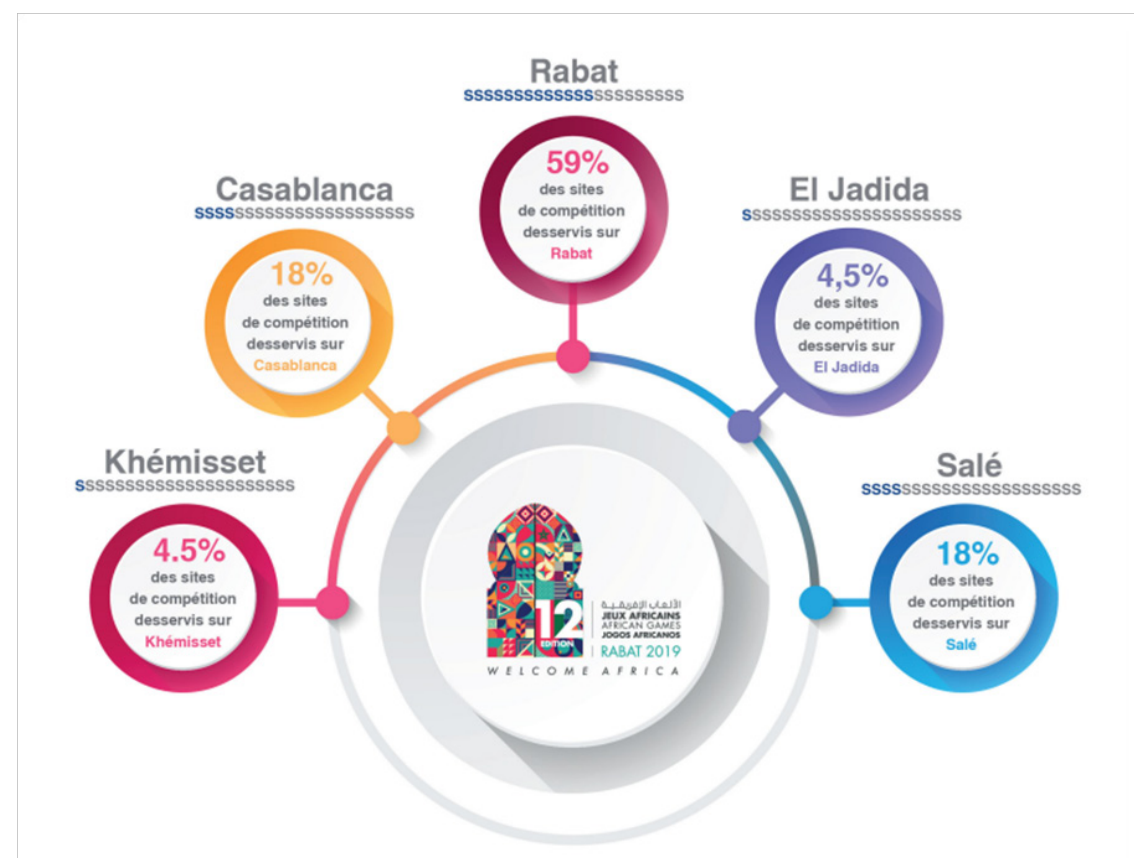


## 6.1 Les Sites

Les 29 disciplines programmées dans les Jeux Africains Rabat 2019 se joueront dans un total de 29 sites de compétition et 27 sites d'entraînement qui sont énumérés dans la liste ci-dessous.

Les sites de compétitions sont situés à un rayon de 20 km en moyenne du Village des Jeux Africains.

Ces sites répondent aux exigences du CIO et des Fédérations internationales et offrent les meilleures conditions aux athlètes pour leur compétition



## DOSSIER DE CHEF DE MISSION

N°	Discipline	Ville	Compétition	Entraînement
1	Athlétisme	Rabat	Stade olympique - Complexe sportif Prince Moulay Abdellah	Annexe Complexe Sportif Moulay Abdellah
2	Aviron	Khémisset	Dayet Roumi	
3	Canoë Kayak	Khémisset	Dayet Roumi	
4	Natation	Casablanca	Piscine Olympique - Complexe sportif Mohammed V	
5	Volley ball	Salé	Salle Bouaazaoui	Centre Sportif des FAR
6	Basketball 3x3	Rabat	Parc Ibn Sina Hilton	UIR / Parc Ibn Sina Hilton
7	Handball	Casablanca	Omnisport Complexe sportif Mohammed V - Salle Ibrahim Sarhane	
8	Football	Rabat /Salé/ Kenitra	1/Stade Moulay AL Hassan- 2/Stade kenitra 3/Stade Boubker Amar- 4/Centre National de Football	Centre National de Football Maamoura Académie Med VI
9	Beach Volleyball	Salé	Plage de Salé	
10	Haltérophilie	Rabat	Salle Nahda	Salle Nahda
11	Cyclisme sur Route	Casablanca	TBD	
12	Cyclisme VTT	Casablanca	TBD	
13	Tennis	Rabat	Club des Cheminots	Club Riad
14	Boxe	Rabat	Salle Al Amal	Salle de boxe Centre National des Sports Moulay Rachid
15	Karaté	Rabat	Palais des sports-Complexe sportif Prince Moulay Abdellah	Salle Université Internationale de Rabat
16	Judo	Rabat	Palais des sports-Complexe sportif Prince Moulay Abdellah	Salle Université Internationale de Rabat
17	Lutte Greco romaine	El Jadida	Salle Omnisport	Salle Omnisport
18	Lutte Libre	El Jadida	Salle Omnisport	Salle Omnisport
19	Taekwondo	Rabat	Palais des sports Complexe sportif Prince Moulay Abdellah	Salle Université Internationale de Rabat
20	Gymnastique	Rabat	Centre Ibn Rochd	Centre Ibn Rochd
21	Triathlon	Rabat	Vallée du Bouregreg	Vallée du Bouregreg
22	Tennis de Table	Rabat	Salle moulay Al Hassan	
23	Tir Sportif	Salé	Centre de Tir Arjat	
24	Escrime	Salé	Centre national des sports Moulay Rachid	
25	Sport équestre	Rabat	Dar Essalam	
26	Tir à l'arc	Salé	Piste d'athlétisme - Centre National des Sports Moulay Rachid	
27	Badminton	Casablanca	Salle Ain Chok	Salle Université Hassan II Ain Chok
28	Snooker	Rabat	Hotel Rabat	Hotel Rabat
29	Echecs	Casablanca	Hôtel Mogador	Hôtel Mogador

## 6.2 Cartographie des sites



PLAN DES SITES DE COMPETITION ET D'ENTRAINEMENT  
DES JEUX AFRICAINS RABAT 2019 - VILLE DE CASABLANCA



- SITES COMPETITION**
- 1 Salle Complexe sportif Mohammed V - Handball <sup>E</sup>
  - 2 Piscine Olympique Complexe sportif Mohammed V - Natation <sup>E</sup>
  - 3 Salle Omnisports Ain Chok - Badminton
  - 4 Hotel Mogador - Echecs
- SITES ENTRAINEMENT**
- 5 Salle Omnisports Jaouadi - Badminton
- VAJ** Village Africain des Jeux
- E** Entraînement





## 6.3 Sites de compétition

### 6.3.1 Rabat

*Cérémonies d'Ouverture et de Clôture*

**19 ET 31 AOÛT**

*Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah*

### 6.3.1.1 Complexe Moulay Abdellah

**ATHLÉTISME**  
26-30 AOÛT



#### Localisation

Avenue Hassan II El Massira C.Y.M. Rabat, Rabat 1000  
10 km du village des Jeux Africains.  
8 km de l'Aéroport Rabat Salé.



#### Consistance

Tribunes de capacité : 45 800 places assises | Piste d'athlétisme 400 m 8/9 Couloirs, conforme aux normes IAAF de Classe 1 | Aires de lancers | Aires de sauts | Salle de conférences

### 6.3.1.2 Palais des Sports :

**JUDO**  
18-19 AOÛT

**TAEKWONDO**  
21-23 AOÛT

**KARATÉ**  
24-26 AOÛT



#### Localisation

Avenue Hassan II El Massira C.Y.M. Rabat, Rabat 1000  
10 km du village des Jeux Africains.  
8 km de l'Aéroport Rabat Salé.



#### Consistance

Tribunes de capacité : 45 800 places assises | Piste d'athlétisme 400 m 8/9 Couloirs, conforme aux normes IAAF de Classe 1 | Aires de lancers | Aires de sauts | Salle de conférences

### 6.3.1.3 Salle Omnisports Al Amal:

### 6.3.1.4 Centre Ibno Rochd:

**BOXE**  
20-26, 28-29 AOÛT



#### Localisation

Avenue Al Massira, Rabat  
8 km du village des Jeux Africains.  
6 km de l'Aéroport Rabat Salé.



#### Consistance

Capacité : 500 Places | 1 Vestiaire pour les joueurs locaux | 1 Vestiaire pour les juges | 1 Vestiaire pour les joueurs visiteurs | 1 Local technique | 1 Bureau | Parking | Une aire principale de jeux en revêtement synthétique: Longueur: 50m, Largeur: 25 m

**GYMNASTIQUE**  
26-29 AOÛT



#### Localisation

Avenue Chebanate ,Rabat  
15 km du Village des Jeux Africains  
8 km de l'Aéroport Rabat Salé



#### Consistance

Superficie : 16976 m | Une Salle des arts martiaux | 2 vestiaires pour les joueurs | Bureau administratif | Hall de réception | Parking | Cafétéria | Salle de boxe | Vestiaire des abrites | Salle Anti Dopage | Salle de fitness et musculation | Salle de gymnastique | Une aire principale de jeux .

## 6.3.1.5 Salle Omnisports Ennahda :

**HALTÉROPHILIE**  
25-30 AOÛT



### Localisation

Avenue Targa, à côté de la salle des fêtes Nahda – INDH, Rabat  
8 km du Village des Jeux Africains  
6 km de l'Aéroport Rabat Salé



### Consistance

Capacité 150 Places | 2 Vestiaires des juges | 2 Bureaux | Salle antidopage | Une aire principale de jeux en revêtement synthétique: Longueur: 50m Largeur: 20 m

## 6.3.1.6 La Salle Omnisports Moulay Al Hassan :

**TENNIS DE TABLE**  
20-23, 25-29 AOÛT



### Localisation

Avenue Chebanate ,Rabat  
15 km du Village des Jeux Africains  
8 km de l'Aéroport Rabat Salé



### Consistance

Capacité 500 Places | 1 Vestiaire pour les juges | Salle antidopage | 2 Vestiaires Athlètes | 1 Vestiaire pour les juges | Salle antidopage | Une aire principale de jeux en revêtement synthétique: Longueur: 50m Largeur: 25 m

### 6.3.1.7 Valley Bouregreg :

**TRIATHLON**  
24-25 AOÛT



#### Localisation

Avenue Al Marsa, à côté du restaurant le DHOW, Rabat  
8 km du Village des Jeux Africains  
6 km de l'Aéroport Rabat Salé



Le Bouregreg est un fleuve marocain, long de 240 kilomètres, son débit moyen s'élève à 23 m<sup>3</sup>/s mais, en période de crues, il peut atteindre 1 500 m<sup>3</sup>/s.

Il prend naissance dans le massif du Moyen Atlas à l'altitude de 1 627 m au niveau du DjebelMtourgane (province de Khémisset) et de Grou (province de Khénifra) et se jette dans l'océan Atlantique entre les villes de Salé au nord et Rabat au sud.

Le projet de développement de la vallée du Bouregreg a été décidé par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie, qui en a lancé les travaux en janvier 2006. Il porte sur une superficie globale de 6 000 ha allant de l'estuaire du fleuve au pied de la kasbah des Oudaïas, sur une longueur de 17 km allant jusqu'au barrage «Sidi Mohammed Ben Abdellah» en amont.

### 6.3.1.8 Complexe des Sports Equestres Dar Essalam :

**SPORTS EQUESTRES**  
21,22 et 24 AOÛT



#### Localisation

Avenue Mohammed VI, Route Golf Dar Essalam, Rabat  
8 km du Village des Jeux Africains  
7 km de l'Aéroport Rabat Salé



#### Consistance

Le complexe Dar EsSalam est à 15 minutes du cœur de Rabat. Il s'étend sur une superficie de plus de 440 hectares de végétation, d'eau et de parcours. | Des écuries et hangars | Un club avec salle de réception, cafétéria et un restaurant Autres infrastructures | Un grand terrain pour la pratique populaireTbourida | Des installations du club équestre (écuries, paddocks, carrières et ronds) | 1 carrière en sable pour entraînements (éclairés) | 1 carrière en sable pour les compétitions (éclairés).

## 6.3.1.9 Parc Ibn Sina:

**BASKET-BALL**  
21-25 AOÛT



### Localisation

Devant Hôtel SOFITEL RABAT, quartier Souissi, Rabat  
8 km du Village des Jeux Africains  
7 km de l'Aéroport Rabat Salé



### Consistance

Plateforme en enrobés bitumineux  
Revêtement synthétique homologué FIBA 3-3

## 6.3.1.10 Club Tennis Cheminots:

**TENNIS**  
23-31 AOÛT



### Localisation

Avenue Mohamed Triki, Agdal, Rabat, Maroc  
12 km du Village des Jeux Africains  
12 km de l'Aéroport Rabat Salé



### Consistance

Dimensions : Longueur : 40.60m Largeur : 20 .60m | Capacité d'accueil:850 sièges fixes avec dossiers 200 chaises dans les loges | 6 courts de tennis en terre battue éclairés, dont un est doté d'une tribune de spectateurs (court central) | 1 piscine découverte de 25 mètres de long et 16 mètres de larges comportant 6 couloirs | 1 piscine couverte, chauffée déshumidifiée de 25 mètres de long et 4 couloirs, fonctionnant toute l'année | 1 salle de squash | 1 salle d'aérobic et fitness équipée de matériel de musculation | Sauna, Hammam et jacuzzi | 1 restaurant-bar avec terrasse donnant sur la piscine d'été | 1 grande salle de séminaires | 1 magasin de sport .

### 6.3.1.11 Forêt de Rabat

CYCLISME VTT  
26-27 AOÛT



#### Localisation

Fôret de RABAT



#### Consistance

## 6.3.2 Salé

### 6.3.2.1 CNS Moulay Rachid :

**ESCRIME**  
26-30 AOÛT



#### Localisation

Km 12 ; Route de Meknès, Salé  
5 km du Village des Jeux Africains  
5 km de l'Aéroport Rabat Salé



#### Consistance

Capacité: 150 places | Une aire principale de jeux en revêtement synthétique: Longueur: 45m , Largeur: 25 m | 1 Bureau d'administration | 2 Toilettes H/F (administration) | 4 Vestiaires pour les joueurs | 1 Vestiaire pour les Juges | 1 Salle antidopage | 1 Infirmerie | 1 Magasin | 1 Bureau | 2 Toilettes publiques | 2 loges de gardien | Parking

### 6.3.2.2 Centre de Tir Al Arjat :

**TIR SPORTIF**  
22-29 AOÛT



#### Localisation

Route P4043, Village El Aarjate, Salé  
14 km du Village des Jeux Africains  
14 km de l'Aéroport Rabat Salé



#### Consistance

2 Restaurants | 4 Sites de tir | 1 Salle de repos pour les participants | 1 Salle VIP | 1 Dépôt de matériels (Armurerie) | Administration | 1 Bloc sanitaire | 24 Chapiteaux | Parking | 1 salle antidopage.

### 6.3.2.3 Salle Omnisports Bouazaoui :

**VOLLEY-BALL**  
**21-30 AOÛT**



#### Localisation

Avenue Oujda, Salé  
8 km du Village des Jeux Africains  
8km de l'Aéroport Rabat Salé



#### Consistance

Capacité:3000 places | Une aire principale de jeux en revêtement synthétique: Longueur: 45m | Largeur: 25 m | 4 Vestiaires pour les joueurs | 2 vestiaires pour les juges | 1 Salle de massage | 6 Dépôts de matériels | 1 salle Antidopage | 1 Local pour chaudière | 3 Toilettes (H/F) d'administration | 3 Grandes salles | 1 Salle de prière | 2 Petits bureaux | 1 Salon VIP + 1 Salle de bain + Cuisine | 4 Pavillons de toilettes pour le publique (H/F).

### 6.3.2.4 Centre National Des Sports Moulay Rachid :

**TIR À L'ARC**  
**27-30 AOÛT**



#### Localisation

Km 12, Route de Meknès, Salé  
5 km du Village des Jeux Africains  
5 km de l'Aéroport Rabat Salé



#### Consistance

Salle de sport | Terrains omnisports | Salle de combat | Parking des visiteurs | Terrains de football et de rugby | Salle Antidopage | Amphithéâtres/ salles de cours | Bloc d'hébergement | Parking hôtel | Centre médico-sportif | Restaurant/Foyer/Salon/d'honneur | Piste d'athlétisme | Buanderie/ cuisine | Hôtel Administration.

## 6.3.2.5 Plage de Salé :

**BEACH VOLLEYBALL**  
16-18 | 20-21 AOÛT



### Localisation

Plage de Salé  
9 km du Village des Jeux Africains  
7 km de l'Aéroport Rabat Salé



### Consistance

6 Terrains de Beach Volleyball selon les normes internationales  
La plage de Salé dispose d'une panoplie d'équipements à l'instar des installations sanitaires, des cafés, des kiosques, des parkings, etc.

De par sa proximité des différents quartiers de la ville, la plage de Salé est devenue un espace ouvert à l'organisation de divers activités et événements sportifs et artistiques, ainsi qu'une destination prisée des amateurs de pêche traditionnelle.

## 6.3.2.6 Stade Moulay El Hassan

**FOOTBALL**  
16-30 AOÛT



### Localisation

Quartier Hay Nahda, Rabat



### Consistance

- Superficie : 8360 m<sup>2</sup>
- Capacité: 10 000 Places

### 6.3.2.7 Stade Kénitra

FOOTBALL



#### Localisation

43 rue moulay abdellah quartier centre ville Kenitra



#### Consistance

Capacité totale: 15.000

### 6.3.2.8 Stade Boubker Ammar :

FOOTBALL



#### Localisation

Avenue Oujda 11000 Salé



#### Consistance

Capacité : 10.000

### 6.3.2.9 Centre National de Football

FOOTBALL  
16-30 AOÛT



#### Localisation

Centre National de Football Maâmora Route Meknès, KM 12 - Sale



#### Consistance

Terrains de foot: 105x68 m | Vestiaires joueurs | Vestiaires arbitres  
| Salles antidopage | Salles de conférence

### 6.3.3 Khémisset :

#### 6.3.3.1 Lac Dayet Erroumi :

AVIRON  
20-23 Août

CANOË-KAYAK  
27-30 AOÛT



#### Localisation

Route P4314, Cercle Oulmès, 52000 Khémisset  
60 km du Village des Jeux Africains  
60 km de l'Aéroport Rabat Salé



#### Consistance

Superficie : 90 Ha | Profondeur max : 14m | Direction de forme : WSW-ENE | Alimenté par la nappe phréatique et par un petit ruisseau en provenance du SE | Vestiaires pour Athlètes | Vestiaires pour Juges | Salle antidopage

### 6.3.4 El Jadida :

#### 6.3.4.1 Salle Omnisports d'El Jadida:

LUTTE  
25-26 AOÛT

LUTTE  
27-29 AOÛT



#### Localisation

Avenue Oujda 11000 Salé

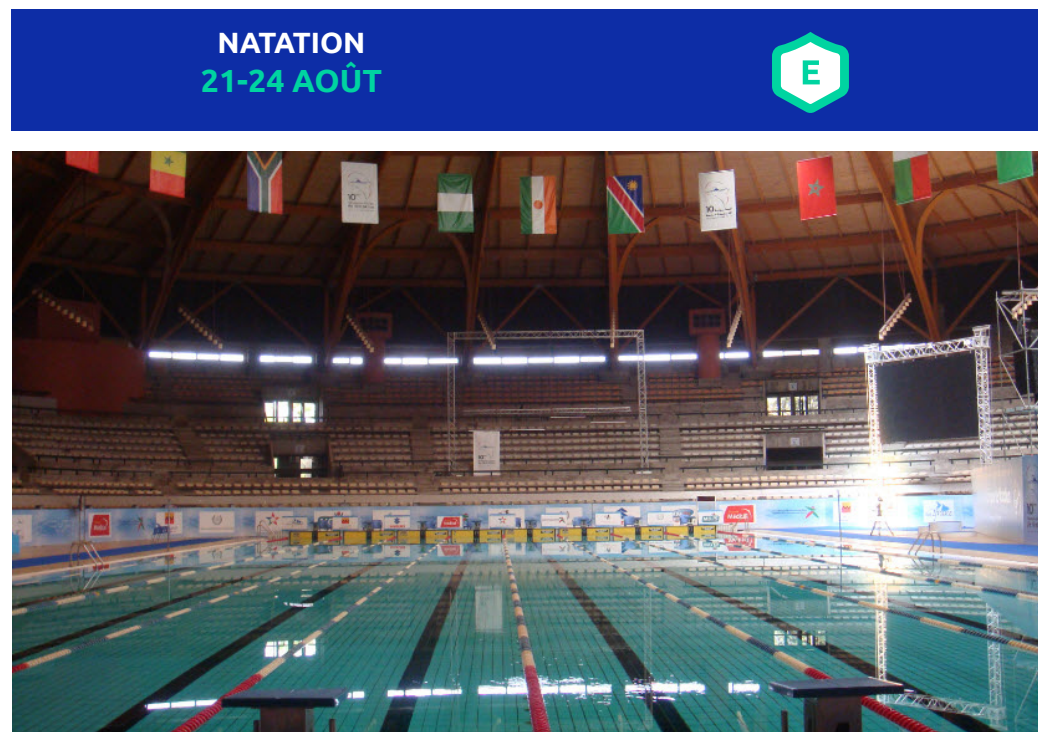


#### Consistance

Capacité : 10.000

## 6.3.5 Casablanca :

### 6.3.5.1 Piscine Olympique Du Complexe Sportif Mohammed V :



**NATATION**  
21-24 AOÛT



#### Localisation

Rue Mamoun Mohamed -ex Platon, Maarif, Casablanca  
8 km du lieu d'hébergement  
15 km de l'Aéroport Med V de Casablanca



#### Consistance

Capacité : 3500 places assises | 1 Bassin olympique de 50 x 21 m – profondeur 2 m (8 couloirs). | 1 Bassin de plongeon de 18 x 18 m avec plongeurs de 1, 3,5,7 et 10 m – profondeur 6m | 1 Vestiaire des juges | Salle Antidopage | 4 Toilettes | 1 Bassin de mise en train de 25 x 10 m – profondeur 2 m (4 couloirs). | 1 Tribune des journalistes | 1 Tribune d'honneur | 1 Infirmerie | 1 Buvette | 1 Salle d'haltérophilie | 5 Vestiaires (25 nageurs/ vestiaire) | 1 Dojo et arts martiaux | 5 Terrains de tennis | 1 Salle de conférence | 1 Salon d'honneur | 1 Salon des invités | 1 Suite royale

### 6.3.5.2 Salle omnisports du Complexe Sportif Mohammed V :



**HANDBALL**  
20-30 AOÛT



#### Localisation

Avenue Hassan II El Massira C.Y.M. Rabat, Rabat 1000  
10 km du village des Jeux Africains.  
8 km de l'Aéroport Rabat Salé.



#### Consistance

Superficie couverte : 1815 m2 | Capacité:6500 Places assises | 1 Salle de fitness | 1 Salle de gymnastique | 1 Tribune des journalistes | 1 Tribune d'honneur | 5 Vestiaires (25 joueurs / vestiaire) | 1 Vestiaire de juges | 6 Toilettes | 1 Salle antidopage | 1 Emplacement parking pour les chaines de télévision .

### 6.3.5.3 Stade Moulay El Hassan:

FOOTBALL  
16-30 AOÛT



#### Localisation

Boulevard Al Abtal, Casablanca

#### Consistance

Superficie : 8360 m2

Capacité: 10 000 Places assises



### 6.3.5.4 Salle Couverte Ain Chock:

BADMINTON  
22-29 AOÛT



#### Localisation

AinChock, Boulevard de Témara, à côté de cinéma sahra, Casablanca  
7 km du lieu d'hébergement  
18 km de l'Aéroport Med V de Casablanca



#### Consistance

Superficie couverte : 1152 m2 | Capacité: 500 Places assises | 3 Vestiaires (1 pour les arbitres 2 pour les équipes) | Salle Antidopage | 1 Administration | 1 Salle de presse | 2 Magasins .

## 6.3.5.5 Salle Omnisports d'El Jadida:

LUTTE  
25-26/27-29 AOÛT



## Localisation

Avenue Prince Moulay Abdellah, El Jadida  
2 km du lieu d'hébergement  
120 km de l'Aéroport Med V de Casablanca



## Consistance

Capacité: 2200 places | Aire principale de jeux et zone de sécurité | Plateau d'honneur | Gradins pour la presse | Vestiaires et douches pour sportifs | Vestiaires et douches pour arbitres | Salle Antidopage | Sanitaire pour les spectateurs | Bureau d'administration | Infirmerie | Salle de presse | Buvette | Circulation | Locaux technique et rangement du matériel | Guichet | Hall d'accueil | Salon d'honneur | Sanitaire VIP.

## 6.3.5.6 Benslimane - Mohammedia

CYCLISME SUR ROUTE  
21-25 AOÛT



## Localisation

Mohammedia - Benslimane



## Consistance



## 6.4 Les sites d'entraînement

### 6.4.1 Rabat

#### 6.4.1.1 UIR



Consistance

#### 6.4.1.2 Club Riad



Consistance

- Capacité gradins : 100 places assises
- 8 Courts de tennis
- 2 Vestiaires: Hommes et femmes
- Cafeteria
- Restaurant
- Administration
- Parking

#### 6.4.1.3 Salle Couverte UIR



Consistance

## 6.4.2 Salé

### 6.4.2.1 Académie Mohammed VI



Consistance

### 6.4.2.2 Centre sportif des FAR



Consistance

### 6.4.2.3 Centre National Moulay Rachid



Consistance

## 6.5.2 Casablanca

### 6.5.2.1 Salle Université Hassan II Ain Chock



Consistance



## 6.5 Les sites hors compétition

### 6.5.1 Aéroports

#### 6.5.1.1 Aéroport de Rabat-Salé



L'aéroport de Rabat-Salé, (code AITA : RBA • code OACI : GMME) est un aéroport international marocain situé dans la commune de Salé et à 8 km au nord-est de Rabat, dans la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër. En 2018, l'aéroport a enregistré un peu près d'un million de passagers, avec un nombre de 987 485 passagers.

#### 6.5.1.2 Aéroport Mohammed V-Casablanca



##### Localisation

Situé à Nouasseur (30 km de Casablanca)

##### Installations terminales :

Superficie T1 : 76 000 m<sup>2</sup> | Superficie T2 : 66 000 m<sup>2</sup> | Superficie T3 : 4 000 m<sup>2</sup> |  
Capacité actuelle : 14 MPAX par an

##### Connectivité internationale :

L'aéroport Mohammed V est desservi par 24 compagnies aériennes opérant 840 fréquences hebdomadaires reliant la ville de Casablanca à plus de 96 destinations internationales.

### 6.5.1.3 Le village Africain des Jeux

Le Village Africain des Jeux, est composé d'hôtels confortables et modernes.

Le Centre des services aux résidents du Village Africain des Jeux dispose d'espaces largement suffisants pour héberger tous les services nécessaires, les bureaux, les salles de réunions, ainsi que le Centre des résidents et le Centre des opérations.



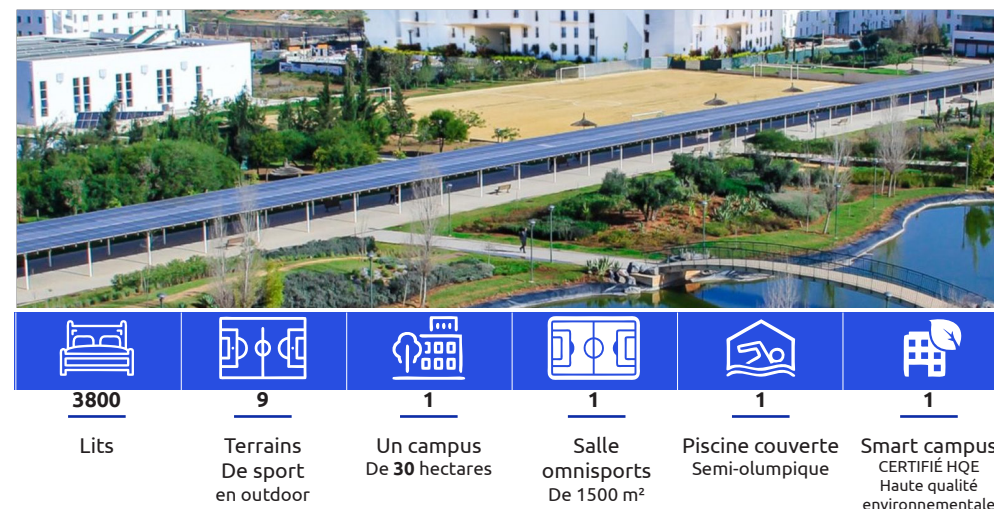
Le Village Africain se veut à l'image de la capitale du Royaume, moderne par ses infrastructures et respectueux de l'environnement.

Véritable lieu de vie et de rencontres, réel cadre d'épanouissement de nos invités, le village est constitué d'infrastructures modernes pleinement adaptées à leurs besoins.

#### Localisation

Parc Technopolis Rabat-Shore, Rocade Rabat-Salé - 11 100 Salé el Jadida

### 6.5.1.3.1 Village Africain en Chiffres



### 6.5.1.3.2 Plan du Village Africain

Implanté sur 30 hectares, le village Africain offre un cadre idéal et sécurisé pour nos athlètes africains en proposant un concept de bien-être complet et fonctionnel du « Village Africain ».

Ce dernier arbore, une véritable unicité de lieu, grâce à ses résidences de haute qualité pour se reposer ; ses espaces verts pour se ressourcer ou échanger, ses installations sportives de qualité pour se détendre, des facilités à quelques pas des lieux de résidence, disponibles à tout moment de la journée.

### 6.5.1.3.3 Infrastructures du Village Africain

- Une couverture réseau sans fil (WIFI) de 1,7 Gpbs
- Un système de sécurité centralisé grâce à 2 postes de contrôle de sécurité (PCS)
- Un dispositif de sécurité en télésurveillance composé de près de 800 caméras centralisées.





# 7

Hébergement



## 7.1 Rabat



### 7.1.1 Le village Africain des Jeux



Fermeture à clé

#### Mobilier :

Toutes les chambres disposent d'un cadre de lit et d'un matelas, d'un placard fermant à clé et un coin bureau



Sanitaire :  
une salle de bain privative

#### Eclairage maîtrisé :

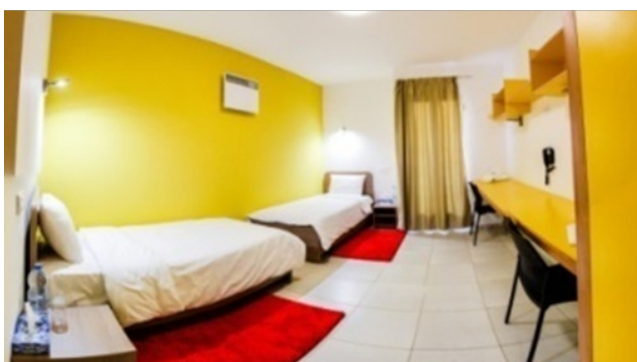
éclairage naturel grâce à de grandes fenêtres avec rideaux occultant, et artificiels



Kitchenette :  
équipée d'un réfrigérateur et d'un évier

#### Articles de consommable fournis :

Serviette, mini savon, mini gel douche, papier hygiénique et boîte à mouchoir.



### 7.1.1.1 Installations Sportives

Le village considère le sport comme un élément indispensable à la dynamique et à la cohésion de sa communauté ainsi qu'à l'épanouissement des athlètes.

Pour des sports collectifs ou individuels, les différentes installations sportives situées en plein cœur du campus, offrent une multitude de choix et opportunité pour entraînement.



1 Terrain de football à 11, à réaménager  
2 terrains de volley-ball  
2 terrains de handball/Mini foot



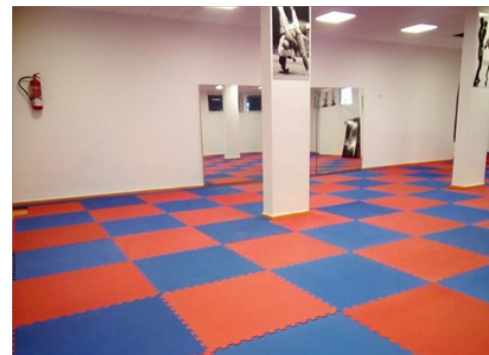
9 Terrains de sport Plein Air  
2 courts de tennis  
2 terrains de basketball  
3 tables de ping-pong



1 Salle couverte omnisports



1 Piscine couverte semi-olympique  
6 couloirs



2 Salles d'arts martiaux : 136 m<sup>2</sup> et 200m<sup>2</sup>



2 Salles d'entraînement : fitness 138m<sup>2</sup>,  
musculature 142m<sup>2</sup>

### 7.1.1.2 Restauration



1 Restaurant principal pour les athlètes et délégations (500)



Restauration sous chapiteau (expansion)



1 restaurant



Centre de presse



2 espaces cafétérias



1 cantine pour l'équipe administrative, volontaires, et staff UIR

La zone de restauration divisée en 2 principales catégories : la restauration principale qui se situera au niveau du restaurant principal, et les autres points de restauration répartis entre la zone résidentielle et la zone d'administration.

## 7.2 Salé



## 7.2.1 CNS- Centre National des Sports Moulay Rachid

### Capacité

- Nombres de chambres : Nombre de Lits : 430

### Sites Sportifs d'entraînement

- Une piste d'athlétisme homologuée,
- Une piscine olympique couverte homologuée,  
Une salle omnisports,
- Une salle de musculation, Une salle de combat,
- Des terrains de plein air (football, rugby,  
basket-ball, hand-ball, volley-ball, tennis...)

### Salle de conférence

- Un amphithéâtre de 450 places Deux grandes salles de conférence,



## 7.2.2 Centre Sportif Maâmoura Football

### Capacité

- Nombre de Bâtiments : 02
- Lits par bâtiment : 162
- Nombre de Lits : 324

### Sites Sportifs d'entrainement

- Terrains de foot





---

## 7.3 Casablanca

### 7.3.1 Bayt Al Maarifa-Diyar Al Madina

#### Capacité

- Bâtiments : 02
- Etages : R+4
- Chambres : 748
- Lits : 1000

#### Salles

- 01 salle par niveau
- 02 salles RDC
- 01 Grande à l'entrée

#### Salle de conférence

- 100 Personnes





---

## 7.4 El Jadida

## 7.4.1 Ibis Budget

### Capacité

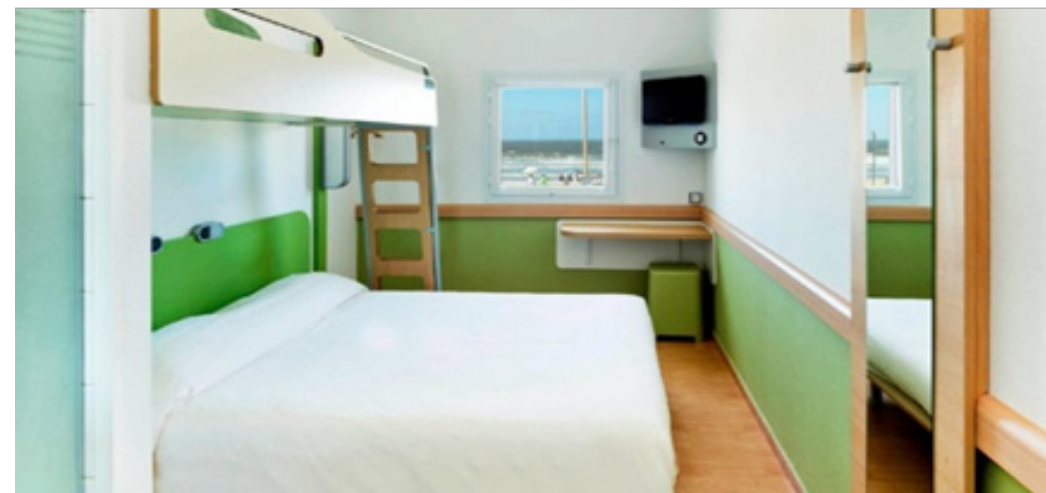
R+2

121 chambres :

- 18 chambres triples
- 45 chambres doubles
- 42 chambres single
- 02 suites Nombres de lit:186

### Restaurant

- 400 places



## 7.4.2 Ibis Moussafir

### Capacité

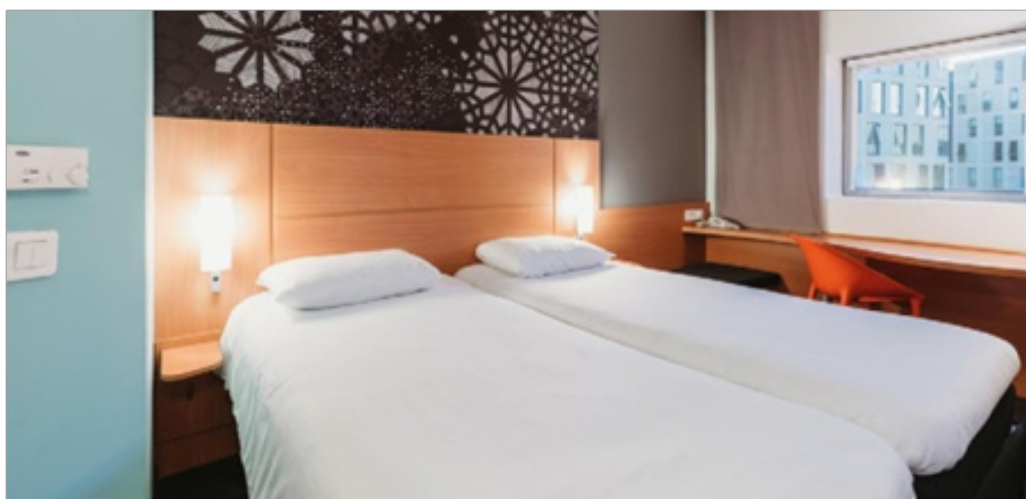
R+3

103 chambres :

- 45 chambres doubles
- 56 chambres single
- 02 suites Nombres de lits : 148 lits

### Restaurant

- 400 places



## 7.5 Sites d'hébergement des VVIP/VIP

- ◇ Ministres
- ◇ Directeurs des sports
- ◇ Présidents et Secrétaires Généraux des CNO
- ◇ Le Comité Technique Spécialisé – Jeunesse Culture et Sport (CTS-JCS) ;
- ◇ Les membres du Comité Consultatif ;
- ◇ Les membres du Comité de Coordination des Jeux Africains (CCJA) ;
- ◇ Les personnalités invitées ;
- ◇ AWISA ;
- ◇ Les sponsors ;
- ◇ 2 membres des Bureaux Exécutifs de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique
- ◇ (ACNOA), l'Union des Confédérations Sportives Africaines (UCSA) et l'APC ;
- ◇ La Présidente de la Commission des Affaires de l'Union Africaine ;
- ◇ Le Président de chaque Confédération Sportive Africaine.
- ◇ Officiels

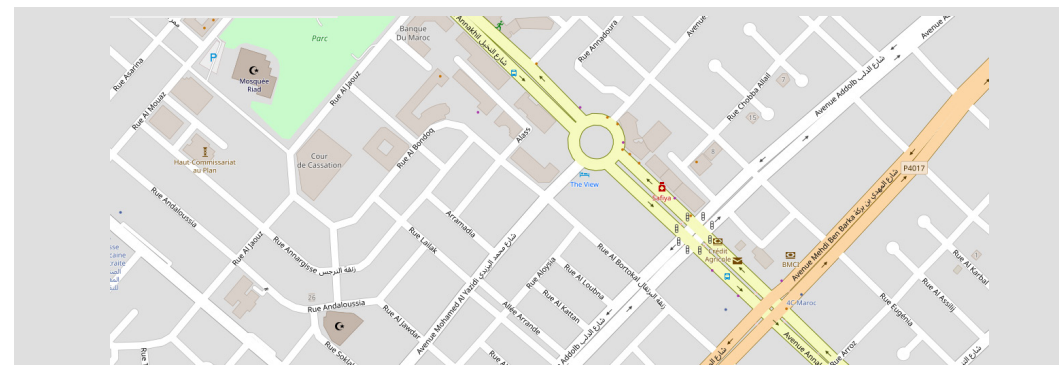
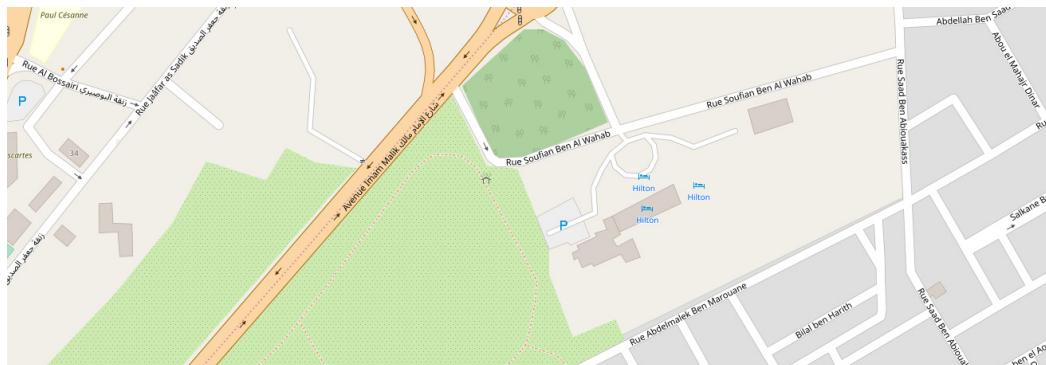
LES VVIP et VIP

## Hébergement des VVIP/VIP « Rabat »

Hôtel : « Sofitel Jardin des Roses » - PALACE  
Adresse : Impasse Souissi - Rabat



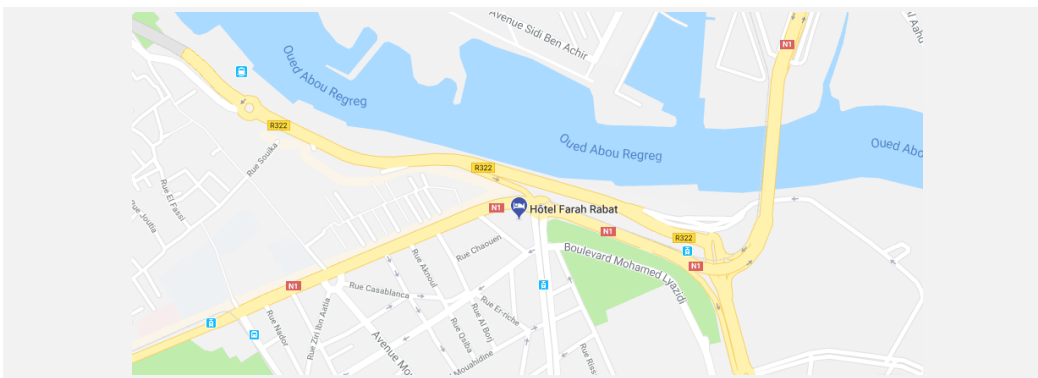
Hôtel : «The View 5\* »  
Adresse : Adresse: Avenue Annakhil, Hay Riad - Rabat



Hôtel : « Farah » - Rabat  
Adresse : Place Sidi Makhoul, Hassan - Rabat

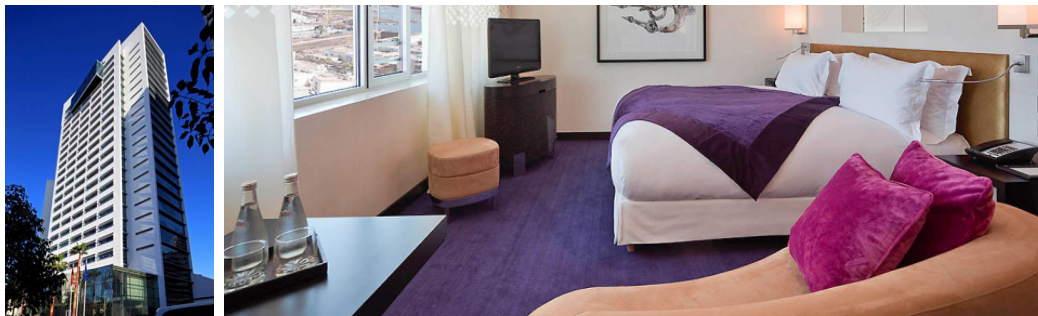


Hôtel : Amphitrite Skhirat « Palace »  
Adresse : 12050, Skhirat Plage, Skhirat

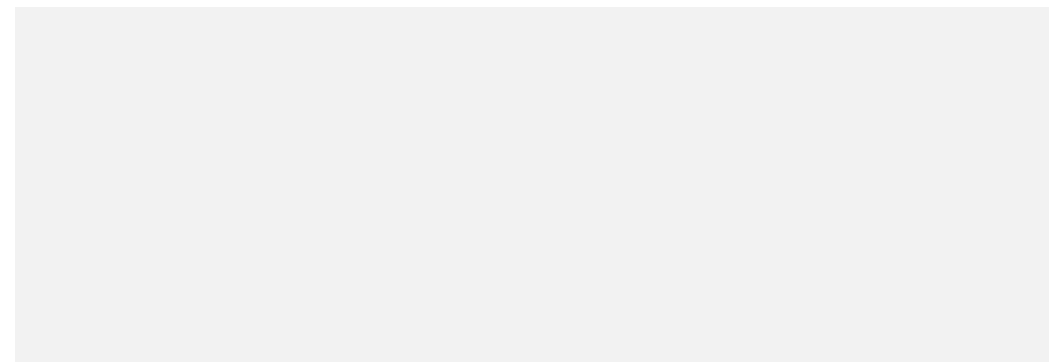


## Hébergement des VVIP/VIP « Casablanca »

Hôtel : Sofitel « Casablanca » 5\*  
Adresse : Rue Sidi Belyout - Casablanca



Hôtel : « Hayat Regency »  
Adresse : Place des Nations Unies, Casablanca 20000



## 7.7 Espaces opérationnels pour les CNO

Les CNO auront des espaces administratifs et médicaux dédiés et équipés à leur disposition.

Ces espaces seront situés dans les blocs résidentiels et seront confirmés aux CNO pendant leur DRM.

## 7.8 Procédures pour les Arrivées/ Check-in et Départs/Check-out

Les athlètes et les officiels pourront s'enregistrer aux Villages dès le 13 août 2019, date de l'ouverture des Villages. L'hébergement dans les hôtels du Village prendra fin le 3 septembre à 12h00 GMT, date de fermeture des Villages. Les membres des délégations seront hébergés (selon l'occupation).

Le Comité d'organisation Rabat 2019 assurera les repas des athlètes participants et des officiels standards (selon la règle de la calculatrice) 3 jours avant le début de la compétition et jusqu'à 2 jours après la fin de la compétition moyennant un taux journalier de 50\$US par jour par personne.

Les nuits additionnelles ainsi que les officiels supplémentaires seront facturés selon un tarif journalier de 150 \$US par jour. (Cf. point 3 Article 12 des règlements généraux des Jeux : Chaque participant doit payer des frais de participation)

## 7.9 Entrée au Village africain Procédures de "check-in"

### 9.9.1 Confirmation des check-in pendant la DRM.

Chaque Chef de Mission recevra un formulaire d'hébergement pour les membres de sa délégation résidant aux Villages des jeux et qui aura été dûment confirmé lors de la DRM. Ce formulaire devra être rempli avec la liste complète des personnes qui seront hébergées dans chaque chambre, ainsi que les changements d'occupation. Le Chef de Mission devra présenter la liste au Bureau d'hébergement du Centre des services aux résidents du Village Africain. Cette liste contiendra les dates de check-in et check-out de chaque personne ainsi que quelconque changement dû aux départs et arrivées d'autres membres de la délégation (nouvelles dates de check-in et de check-out). Les clés des chambres seront à la disposition des délégations aux réceptions des hôtels, une fois que le Département de l'hébergement aura donné son approbation.

Les Chefs de Mission ou leurs représentants seront responsables de l'utilisation correcte des chambres et des installations dans les hôtels par les membres de leurs délégations.

Les chambres seront vérifiées tous les jours et la direction des hôtels inscrira tout éventuel dommage sur un « Formulaire de dommages » qui sera immédiatement transmis au Chef de Mission ou à son représentant.

Avant le départ de chaque délégation résidante dans les hôtels et ce, avant le départ du Chef de Mission, une réunion de check-out sera organisée au Bureau de l'hébergement du Centre des services aux résidents du Village Africain. Le Chef de Mission ou son représentant devra signer le formulaire avec ou sans consentement. Les clés seront rendues à ce moment.

Une fois que cette procédure aura été finalisée, le Chef de Mission ou son représentant se rendra au Bureau des finances du Centre des services aux résidents du Village Africain pour règlement.

Les montants pour dommages et pertes de clés seront calculés par le personnel du Bureau des finances et inclus sur le compte de chaque délégation avec le reste des services (nuits supplémentaires, séjours des officiels supplémentaires, etc.).

### 7.9.2 Remplacement des clés

Si un résident demande de l'aide pour rentrer dans sa chambre pour cause de clé perdue ou abîmée, le personnel de l'hôtel y remédiera. La liste des résidents sera vérifiée et une clé de remplacement sera remise après autorisation du Chef de Mission ou de son représentant. Le remplacement d'une clé perdue ou abîmée sera facturé.

### 7.9.3 Police pour les dommages

Le COJAR facturera les objets abîmés ou manquants dans la Zone résidentielle, le nettoyage extra (par exemple, un nettoyage en profondeur dû à un tabagisme dans les chambres), ou l'enlèvement des objets abandonnés. Les CNO devront s'acquitter auprès du COJAR de tous les dommages, avant leur départ.

### 7.9.4 Déploiement des drapeaux, bannières ou autres éléments des CNOs

Le déploiement de quelconque drapeau, bannière ou autres éléments devra recevoir au préalable l'approbation du COJAR. Ces éléments devront rester sur l'espace alloué au CNO et n'empièteront ou ne bloqueront pas la vue d'un autre CNO.

### 7.9.5 Services linguistiques

Pendant les Jeux, des assistants seront disponibles pour aider les CNO et également pour les questions linguistiques.

### 7.9.6 Objets perdus et trouvés

Tous les objets trouvés ou les déclarations d'objets perdus devront être transmis au Centre des résidents. Le COJAR activera un registre des objets trouvés et perdus qui sera accessible à ce Centre. La carte d'accréditation et une copie d'identification seront nécessaires pour réclamer ces objets; les résidents seront dirigés vers le centre spécifique où les objets seront entreposés pour y être récupérés.

### 7.9.7 Règles sur le tabac, l'alcool et l'interdiction de cuisiner

Au Maroc, il est interdit de fumer dans les espaces clos et les bâtiments ouverts au public ou utilisés comme lieu de travail. Tous les espaces du Village Africain, ainsi que les résidences, sont non-fumeurs.

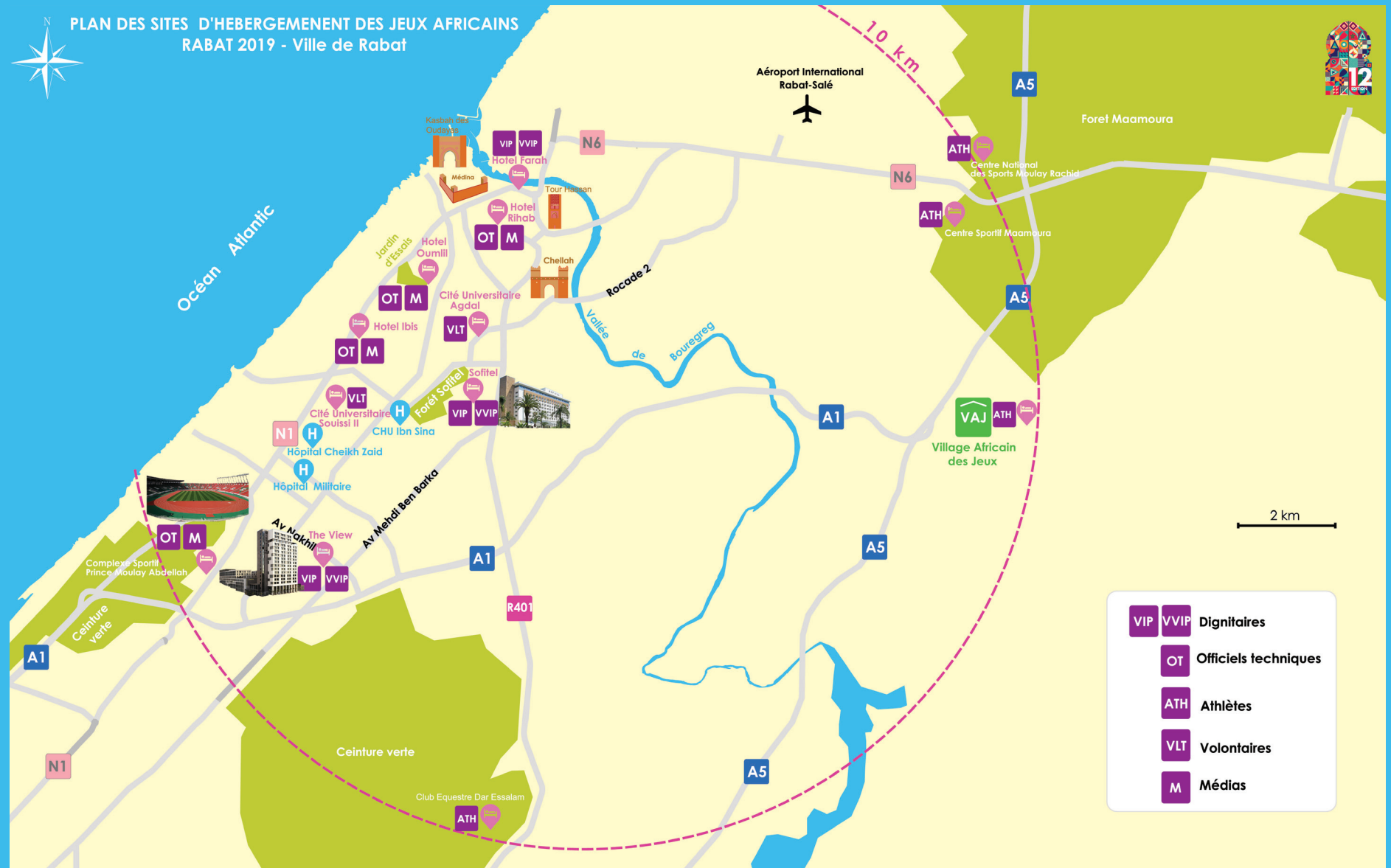
Un nombre restreint de zones en plein air réservées aux fumeurs, et clairement indiquées, seront disponibles au sein du Village.

L'alcool ne sera pas à la vente au sein du Village Africain et sa consommation y est interdite.

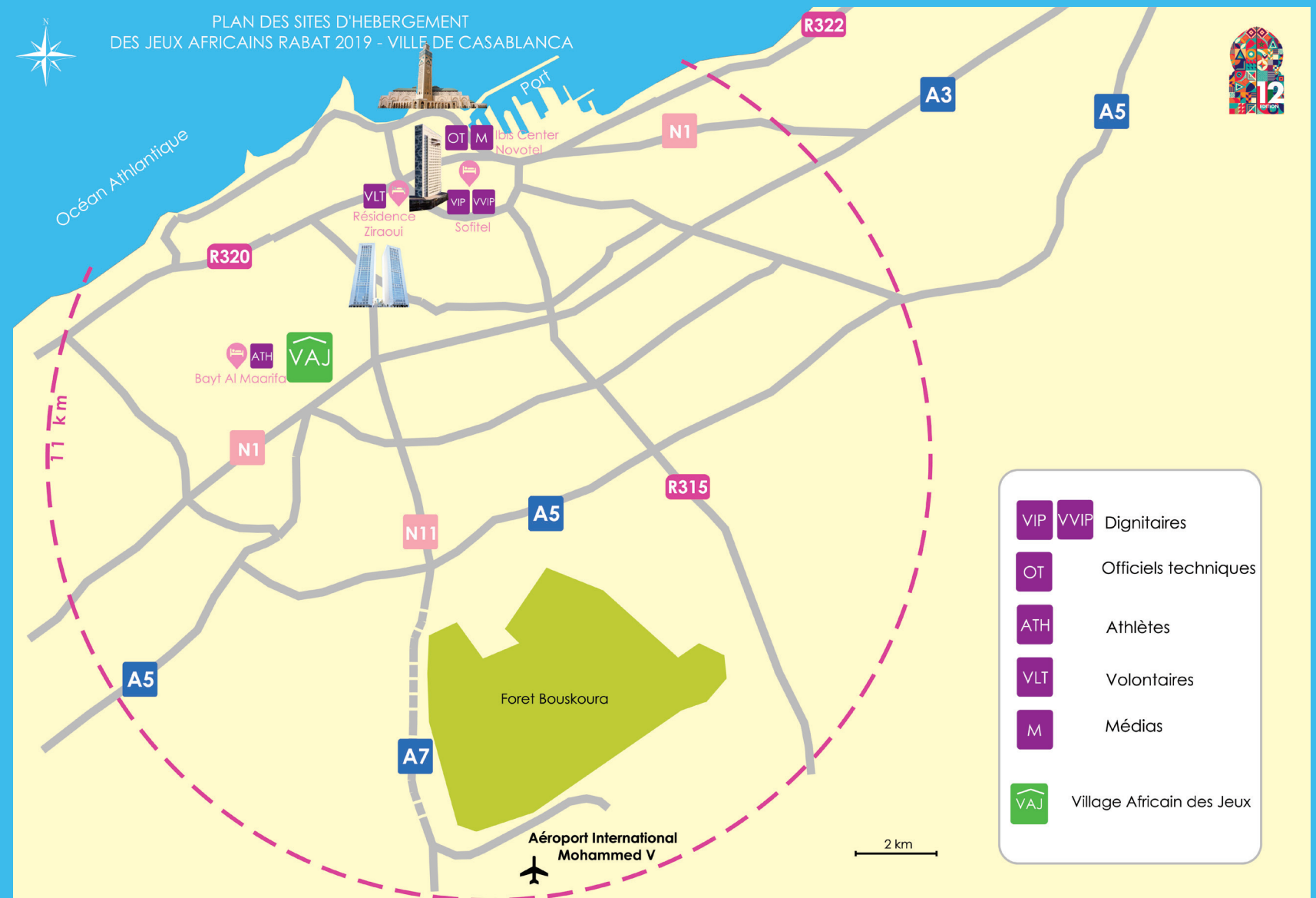
Il est interdit de cuisiner dans les chambres de tous les hébergements.

# 7.10 Cartographie Hébergement

## 7.10.1 Rabat



## 7.10.2 Casablanca







**Q**  
**Transport**



**Le COJAR, assurera le transport de toutes les catégories de participants dûment accrédités et ayant droit au transport durant la durée des jeux, à savoir : les VVIP, VIP, délégations sportives, Officiels techniques et médias.**

Aussi, le COJAR organisera le transport pour les catégories de participants suivantes :

- Le Président du CTS-JCS;
- Les Ministres des Sports (53) ;
- Le représentant du CIO ;
- Le représentant du CIP ;
- Le représentant de l'AMA ;
- Les membres du Comité Consultatif (effectif à définir) ;
- Les membres du CCJA (effectif à définir) ;
- Les Présidents et Secrétaires Généraux des CNO ;
- Les Personnalités invitées (à confirmer par le CCJA) ;
- AWISA (effectif à définir) ;
- Les partenaires de l'Union Africaine (jusqu'à 5) ;
- Les sponsors (effectif à définir) ;
- Les membres du CTCJA (effectif à confirmer) ;
- 2 membres des Bureaux Exécutifs de l'ACNOA, UCSA, APC ;
- La Présidente de la Commission des Affaires de l'Union Africaine ;
- Un représentant désigné de chaque fédération internationale dont le sport figure au programme des jeux ;
- Le Président de chaque Confédération Sportive Africaine ou le membre dûment mandaté conformément aux règlements et procédures établies en vigueur, dont le sport figure au programme des jeux ;

**Un centre d'accueil et de transport avec un parc auto des différents types de véhicules seront mis en place en permanence 7/7 et 24/24 durant la période des jeux dans chacun des sites d'hébergement.**

## 8.1 Accès aux transports par catégorie

Le COJAR mettra un dispositif de transport adéquat pour chaque catégorie de participants pendant la durée des Jeux.

CODES TRANSPORT	DESCRIPTION	PRIVILEGES
T-1	Véhicule réservé avec chauffeur (individuel)	Véhicule réservé avec chauffeur assigné à une personne. Réservé aux participants des Jeux
T-2	Véhicule réservé avec chauffeur (partagé)	Véhicule réservé avec chauffeur assigné à deux personnes
T-3	Véhicule du parc automobile avec chauffeur (sur demande)	Seulement pour les participants aux Jeux
T-4	Transports en circuit fournis par le COJAR	Transports en circuit fournis par le COJAR
T-A	Transports pour athlètes et officiels des équipes	Système de transport réservé aux délégations participantes
T-O	Transport pour les officiels techniques / Fédérations Internationales	Système de transport réservé aux officiels techniques / FI
TF	Transports fournis par le COJAR selon les besoins	
TM	Transport pour les médias	Système de transport réservé aux médias

Un véhicule sera dédié à chaque équipe participante aux compétitions des sports collectifs en fonction du programme des compétitions.

## 8.2 Parc auto dédié aux Jeux



**Bénéficiaires :**  
Délégations Sportives

**Type de véhicule:**  
Autocars 48 places

**Nombre:**

Le nombre de véhicules est déterminé en fonction des effectifs/discipline/jour



**Bénéficiaires :**  
Délégations Sportives

**Type de véhicule:**  
Minibus 17 places

**Nombre:**

Le nombre de véhicules est déterminé en fonction des effectifs/discipline/jour



**Bénéficiaires :**  
Délégations Sportives

**Type de véhicule:**  
Voitures Luxe (Type A,b) avec chauffeur

**Nombre:**

Le nombre de véhicules est déterminé en fonction des effectifs/discipline/jour



**Bénéficiaires :**  
Délégations Sportives

**Type de véhicule:**  
Van 7 places

**Nombre:**

Le nombre de véhicules est déterminé en fonction des effectifs/discipline/jour



**Bénéficiaires :**  
Délégations Sportives

**Type de véhicule:**  
Voitures Berlin (Type B) avec chauffeur

**Nombre:**

Le nombre de véhicules est déterminé en fonction des effectifs/discipline/jour



**Bénéficiaires :**  
Matériel

**Type de véhicule:**  
Remorque & Camions

**Nombre:**

En fonction du besoin

### 8.3 Véhicules supplémentaires et service de location

Le Comité d'Organisation des Jeux Africains peut mettre à la disposition des délégations, un service de location des véhicules à la charge desdites délégations.

En plus du service de location, un comptoir de transport composé essentiellement de Taxis sera mis en place avec une tarification bien déterminée.

### 8.4 Quotas des véhicules par délégation

Le Comité d'Organisation des Jeux Africains mettra à la disposition de chaque Chef de délégation une voiture avec chauffeur. Si une délégation comprend un effectif de concurrents supérieur à cent (100), elle sera dotée d'un deuxième véhicule avec chauffeur

Effectif	Nombre de véhicules
100	1
>100	2

### 8.5 Cérémonies d'ouverture et de clôture

Le Comité d'Organisation des Jeux Africains peut mettre à la disposition des délégations, un service de location des véhicules à la charge desdites délégations.

En plus du service de location, un comptoir de transport composé essentiellement de Taxis sera mis en place avec une tarification bien déterminée.

### 8.6 Service Navettes

Une station de bus / navettes sera aménagée et mise à la disposition des délégations sportives devant chaque site d'hébergement, assurant un service de navettes régulier d'une fréquence d'une heure (1h), partant des sites d'hébergement et en passant par les différents sites d'entraînement et de compétition.

Des scénarios de parcours des navettes seront définis selon les programmes de compétition et d'entraînement reliant les différents sites.

Les délégations sportives peuvent accéder aux navettes pour tous les sites d'entraînement et de compétition durant toute la période des jeux.

### 8.7 Planning des arrivées et des départs

Pour une meilleure organisation, un tableau sera envoyé aux Chefs de Mission des délégations participantes comprenant les différentes informations relatives à leurs plans de vol, comme illustré ci- dessous. Ce tableau doit être dûment rempli et communiqué au Secrétariat Permanent du COJAR.

## 8.8 Kilométrage et Minuterie (Aéroports - Sites d'Hébergement)

Villes Hôtes	Site d'Hébergement	Kilométrage minuterie			
		Aéroport Mohammed V		Aéroport Rabat Salé	
		km	Mn	km	Mn
El Jadida	Ibis Budget BLEU	105km	1h26mn	211km	2h17mn
	Moussafir Grand Ibis ROUGE	105km	1h26mn	211km	2h17mn
	Hôtel Jawhara	210km	2h15mn	104km	1h24mn
Khemisset	Dar Eddaya	218km	2h30mn	87.3km	1h9mn
	Centre d'accueil	206km	2h16mn	77km	57mn
Casablanca	Bayt Al Maârifa - Casa	27.4km	27mn	106km	1h19mn
	Résidence Universitaire Ziraoui	31.1km	35mn	104km	1h28mn
Rabat-Salé	U.I.R - Salé	10.2km	15mn	130km	1h27mn
	C.N.S - Salé	137km	1h34mn	4.4km	10mn
	Centre Maâmoura - Salé	137km	1h33mn	3.9km	9mn
	Bayt Al Maârifa - Rabat	113km	1h20mn	14.8km	21mn
	Cité Universitaire Agdal	112km	1h36mn	12.3km	18mn
	Club Equestre Dar Essalam	120km	1h24mn	23.1km	34mn

## 8.9 Kilométrage et Minuterie (Sites d'Hébergement – Sites de Compétitions)

### 8.9.1 Région Rabat- Salé – Témara – Khemisset

	WWBayt Al Maarifa Rabat	Club Equestre Dar Essalam	Cité APESA	Cité Universitaire Agdal	U.I.R	Centre Maâmoura	I.R.F.C	UR Ziraoui	Dar Eddaya	Ibis Budget BLEU	Mousafir Grand Ibis ROUGE	HOTEL JAWHARA	Bayt Al Maarifa Casa
<b>Palais des Sports CPMA - Rabat</b>	5,5km	14km	5,9 km	8,1km	24km	21,5km	28,4km	84km	109km	180km	180km	179km	87,8km
	11mn	23mn	15mn	15mn	22,2km	30mn	28mn	1h18mn	1h21mn	1h54mn	1h54mn	1h52mn	1hkmn
<b>Club Wifaq - Rabat</b>	7,5km	9,1km	9,1km	6,7km	12,6km	19,1km	18,4km	93,2km	98,9km	187km	187km	186km	94,6km
	15mn	12mn	19mn	14mn	13mn	19mn	18mn	1h26mn	1h11mn	2h	2h	1h59mn	1h12mn
<b>Royal Golf Dar Salam - Rabat</b>	13,5km	1,9km	14,2km	12,4km	19,4km	23,8km	24,3km	95,2km	98,2km	189km	189km	187km	96,6km
	21mn	4mn	25mn	20mn	25mn	26mn	27mn	1h24mn	1h30mn	2h08mn	2h08mn	2h03mn	1h15mn
<b>Salle Ibn Rochd - Rabat</b>	4,4km	15km	4,3km	4,9km	19,5km	19,6km	20km	89,7km	103km	184km	184km	182km	92,6km
	12mn	27mn	13mn	13mn	30mn	17mn	29mn	1h29mn	1h29mn	2h3mn	2h3mn	1h59mn	1h14mn
<b>Complexe Moulay Al Hassan - Rabat</b>	6,6km	9,9km	6,7km	4,4km	13,4km	17,9km	18,4km	94,5km	92,3km	188km	188km	186km	96,2km
	14mn	17mn	18mn	10mn	16mn	17mn	19mn	1h23mn	1h19mn	2h33mn	2h33mn	1h59mn	1h13mn
<b>Salle Reddad - Temara</b>	11,6km	14,5km	12,1km	13,3km	24,7km	29,2km	20,1km	86km	112km	178km	178km	176km	86,3km
	20mn	27mn	22mn	26mn	29mn	30mn	28mn	1h19mn	1h28mn	1h56mn	1h56mn	1h54mn	1h05mn
<b>Salle Nahda - Rabat</b>	7,9km	11,3km	8,1km	10,6km	5,6km	15,4km	15,9km	95,8km	89,8km	189km	189km	187km	97,5km
	16mn	18mn	17km	14mn	11mn	15mn	16mn	1h23mn	1h17mn	2h04mn	2h04mn	2h01mn	1h13mn
<b>Salle Al Amal - Rabat</b>	3,7km	15,3km	4,1km	7,1km	20,1km	24,6km	20,6km	89,5km	107km	183km	183km	181km	91,2km
	7mn	25mn	10mn	12mn	25mn	26mn	31mn	1h14mn	1h25mn	1h56mn	1h56mn	1h53mn	1h05mn
<b>Club Equestre Dar Salam - Rabat</b>	13,5km	00km	12,4km	12,4km	19,4km	23,8km	25,3km	95,2km	106km	189km	189km	187km	96,9km
	21mn	00mn	21mn	20mn	25mn	27mn	28mn	1h25mn	1h24mn	2h07mn	2h07mn	2h04mn	1h17mn
<b>Parc Hôtel Sofitel - Souissi - Rabat</b>	4,2km	12,5km	4,4km	1,2km	13,4km	13,8km	14,2km	93,9km	97,9km	178km	187km	185km	95,6km
	10mn	22mn	13mn	3mn	20mn	18mn	18mn	1h21mn	1h18mn	2h03mn	2h03mn	2h	1h13mn
<b>Dar Eddaya - Khemisset</b>	101km	106km	101km	97,8km	87,7km	83,7km	84,2km	195km	0km	289km	289km	287km	197km
	1h21	1h22mn	1h24mn	1h15mn	1h14mn	59mn	1h	2h21mn	0km	3h4mn	3h4mn	3h1mn	2h14mn
<b>Salle Bouazzaoui - Salé</b>	14km	20,8km	13,3km	10,9km	14,9km	7,4km	7,8km	104km	91,5km	197km	197km	195km	105km
	21mn	32mn	35mn	14mn	19mn	11mn	12mn	1h30mn	1h11mn	2h13mn	2h13mn	2h10mn	1h23mn
<b>Plage de Salé - Salé</b>	11,1km	18,3km	11,3km	8km	15,2km	21,1km	12,5km	101km	96,1km	194km	194km	192km	103km
	20mn	31mn	26mn	13mn	22mn	18mn	19mn	1h29mn	1h18mn	2h12mn	2h12mn	2h09mn	1h21mn
<b>Rive bourgreg - Salé</b>	3,5km	17,4km	10,4km	4,6km	16,3km	20,8km	13,1km	92,5km	103km	168km	168km	184km	94,2km
	7mn	30mn	21mn	8mn	18mn	19mn	20mn	1h15mn	1h18mn	1h59mn	1h59mn	1h56km	1h18mn
<b>Club de Tir les Chaînes - Laarjat</b>	29,2km	30km	25,1km	21,9km	11,7km	7,8km	8,2km	119km	77,1km	213km	213km	211km	121km
	29mn	31mn	34mn	24mn	14mn	9mn	11mn	1h30mn	56mn	2h14mn	2h14mn	2h11mn	1h23mn
<b>I.R.F.C - Salé</b>	18km	12,9km	6,8km	14,9km	8,3km	800km	0km	116km	84,9km	209km	209km	207km	118km
	25mn	24mn	16mn	18mn	12mn	04mn	0mn	1h28mn	1h4mn	2h12mn	2h12mn	2h8mn	1h20mn
<b>Parc Ibn Sina - Hilton - Rabat</b>	5,3km	11,7km	5,5km	2,6km	14km	14,5km	3,4km	96,4km	98,5km	188km	188km	186km	96,2km
	11mn	20mn	12mn	6mn	21mn	18mn	8mn	1h28mn	1h17mn	2h5mn	2h5mn	2h3mn	1h15mn

## 8.9.2 Région Casablanca – El Jadida

Sites	Bayt Al Maarifa Rabat	Club Equestre Dar Essalam	Cité APESA - Rabat	Cité Universitaire Agdal	U.I.R - Salé	I.R.F.C - Salé	Centre Maâmoura - Salé	UR Ziraoui - Casablanca	Dar Eddaya - Khemisset	Ibis Budget BLEU - El Jadida	Mousafir Grand Ibis ROUGE - El Jadida	HOTEL JAWHARA - El Jadida	Bayt Al Maarifa - Casablanca
Salle Omnisports Ain Chock	87,4km	29,4km	87,9km	84,4km	106km	111km	111km	7,1km	193km	99,3km	99,3km	97,4km	7,4km
	59mn	1h11mn	1h05mn	57mn	1h10mn	1h13mn	1h13mn	18mn	2h10mn	1h10mn	1h10mn	1h6mn	10mn
Palais des Sports MedV Casablanca	93,6km	97,1km	94,3mn	96,7km	108km	113km	112km	9,8km	200km	90,2km	90,2km	88,3km	1,9km
	1h06mn	1h21mn	1h18mn	1h11mn	1h17mn	1h21mn	1h19mn	23mn	2h18mn	1h2mn	1h2mn	58mn	6mn
Nouvelle Salle Omnisport El Jadida	188km	195km	187km	190km	205km	193km	212km	103km	292km	4,3km	4,3km	5,2km	95,6km
	2h07mn	2h10mn	2h05mn	2h12mn	2h13mn	2h17mn	2h19mn	1h35mn	3h11mn	9mn	9mn	9mn	1h13mn





# Q

**Logistique et Fret**

# U



Le COJAR mettra en place un transitaire pour faciliter le transit et l'acquisition des équipements et du matériel des délégations participantes et des autres entités accréditées dans le cadre de l'organisation des Jeux Africains.

Les informations utiles concernant les dates et les points d'arrivée de ce matériel, doivent être communiquées au COJAR dans les délais.

## 9.1 Procédure et Politique d'expédition de Fret

### 9.1.1 Exonération Fiscale sur les importations par fret (Cargo)

Le tableau ci-dessous résume les différents scénarios d'exonération fiscale applicables à chaque type de marchandise :

Marchandises	Valeur unitaire	Régime	Destination finale	Avantage fiscal
Neuves	Toute valeur	Franchise	Dons	Exonération des droits et taxes à l'importation de dons destinés à une entité éligible <sup>(1)</sup> à la franchise douanière dans ce cadre et ce, selon la procédure visée ci-dessous <sup>(2)</sup> .
Usagées	Toute valeur	Admission temporaire	Réexportation	Suspension des droits et taxes exigibles et obligation de la production d'une caution
Neuves	Toute valeur	Admission temporaire	Réexportation	Suspension des droits et taxes exigibles et obligation de la production d'une caution

<sup>(1)</sup> conformément à la réglementation en vigueur, Les entités éligibles à la franchise des droits et taxes sont l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les associations reconnues d'utilité publics et les œuvres de bienfaisance.

<sup>(2)</sup> Au plan procédural, cet avantage fiscal est accordé dans les conditions suivantes ;

**- Pour les associations reconnues d'utilité publique :**

Le bénéfice de cet avantage fiscal est accordé directement par le responsable du bureau douanier d'importation sur présentation, par les bénéficiaires du don, du formulaire dénommé «Demande de bénéfice de la franchise douanière pour les marchandises reçues à titre de don», disponible sur le site Internet de cette Administration à l'adresse [www.douane.gov.ma](http://www.douane.gov.ma) et dont modèle est ci-joint.

**- Oeuvres de bienfaisance :**

L'exonération fiscale est accordée par le responsable du bureau douanier d'importation aux biens et marchandises destinés à être distribués gratuitement à des nécessiteux, à des sinistrés ou à rendre des services humanitaires gratuits, sur production des avis favorables de l'Entraide Nationale et du (ou des) département (s) chargé (s) de la ressource (Ministère Chargé du Commerce Extérieur).

Les formalités douanières doivent être accomplies impérativement par le bénéficiaire et non le donateur.

Enfin, il y a lieu de noter que dans les deux cas, l'exonération douanière ne dispense pas le bénéficiaire du don de l'accomplissement des formalités éventuellement requises par des réglementations particulières.

### **9.1.2 Suspension des Droits et taxes au titre du régime douanier de l'admission temporaire**

L'importation sous le régime de l'admission temporaire des matériels est autorisée directement par les services douaniers du bureau d'entrée aux conditions ci-après :

- présentation de carnets ATA délivrés par les chambres de commerce du pays d'expédition ; ou
- souscription de déclarations d'admission temporaire couvertes par caution bancaire ou par consignation du montant des droits et taxes exigibles.

Il est à noter, par ailleurs, que l'admission temporaire des matériels de télécommunication et de tournage est soumise à la production respectivement de l'accord préalable de l'ANRT et du Ministère chargé de la communication.

Par ailleurs, l'importation des drones sous le régime de l'admission temporaire est soumise à autorisation spéciale délivrée par le département ministériel concerné. A ce titre, il convient d'adresser une demande d'admission temporaire de drones au moins sept (07) jours avant la date d'importation du drone au Service des Régimes Economiques en Douane (Administration Centrale des Douanes).

Le matériel non réexporté partiellement ou totalement à l'issue de cet événement sera soumis au paiement des droits et taxes exigibles aux conditions réglementaires en vigueur et l'accomplissement, le cas échéant, des formalités requises au titre des réglementations particulières.

Les produits consommables importés définitivement au Maroc ne peuvent bénéficier du régime de l'admission temporaire et ils doivent, par conséquent, acquitter les droits et taxes exigibles au moment de leur importation aux conditions en vigueur.

### 9.1.2.1 Importations commerciales

Pour les articles importés au-delà des quantités autorisées, ils devront faire l'objet d'une déclaration en douane avec paiement des droits et taxes correspondants et accomplissement des réglementations particulières et de change le cas échéant.

### 9.1.2.2 Marchandises interdites

Certaines marchandises ne peuvent être importées au Maroc. Sont notamment concernés :

- les armes, pièces d'armes et munitions de guerre ;
- les écrits, imprimés, cassettes et vidéocassettes enregistrées et tout objet contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public

certaines végétaux et produits végétaux susceptibles d'être porteurs d'organismes nuisibles ou dangereux pour la flore nationale ;

### 9.1.2.3 Médicaments Et Matériel Médical

Dans le cadre d'un séjour au Maroc, les médicaments qui sont ramenés avec les personnes concernées pour leur usage personnel sont admis en franchise (exonération) des droits et taxes d'importation à condition de :

- Produire les documents médicaux y afférents (certificat médical, ordonnance, etc.)
- Souscrire un engagement de n'utiliser ces médicaments que pour des besoins personnels et de réexporter la quantité non utilisée au terme de votre séjour au Royaume.

### 9.1.2.4 Produits Alimentaires Et Boissons

Au-delà des quantités reconnues destinées à la consommation personnelle toutes quantités qui excèdent, seront soumises à la taxation et aux formalités de dédouanement en vigueur.

### 9.1.2.5 Fourrage, Aliments, Suppléments Et Litière Pour Les Chevaux

#### 9.1.2.5.1 Alimentation des chevaux et ensilage préfané :

L'admission en libre pratique des produits concernés est soumise au contrôle effectué par les services compétents relevant de l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, présents aux postes frontières

#### 9.1.2.5.2 Médicaments et compléments :

L'admission en libre pratique des produits concernés est soumise au contrôle effectué par les services compétents relevant de l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, présents aux postes frontières.

### 9.1.2.6 Plan De Soutien Au Fret Des Jeux Africains Rabat 2019

#### 9.1.2.6.1 Armes à feu

- Port d'armes
- Fusils de compétition

L'importation des armes autres de guerre est soumise à la présentation d'une autorisation délivrée par la Direction Générale de la Sûreté Nationale.

#### **9.1.2.6.2 Arcs**

L'importation de ces articles est soumise à la présentation d'une licence délivrée par le département du commerce extérieur.

#### **9.1.2.6.3 Epées**

L'importation de ces articles est soumise à la présentation d'une licence délivrée par le département du commerce extérieur.

#### **9.1.2.6.4 Drones**

L'importation définitive des drones est soumise à la présentation d'une licence délivrée par le département du commerce extérieur.

#### **9.1.2.6.5 Chevaux**

L'admission temporaire des chevaux est accordée dans les mêmes conditions précitées (présentation de carnets ATA ou souscription d'une déclaration en douane réglementaire, Cf. titre 1.2 suspension des droits et taxes au titre du régime douanier de l'admission temporaire).

L'importation des chevaux sous tous les régimes douaniers est soumise au contrôle sanitaire vétérinaire effectué par les services compétents relevant de l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, présents aux postes frontières

#### **9.1.2.6.6 Bateaux**

Les bateaux importés à l'occasion de cet événement seront placés sous le régime de l'admission temporaire, les formalités douanières seront effectuées par l'importateur directement au premier bureau douanier d'entrée.





# 10

**Accréditations et  
Inscriptions Sportives**

# 10



## 10.1 Terminologie utilisée dans ce manuel

ACRONYME	DEFINITION
CIO :	Comité International Olympique
ACNOA :	Association des Comités Nationaux Olympiques Africains
FI	Fédération internationale
COJAR	Comité d'Organisation des XIIème Jeux Africains-Rabat 2019
CNO	Comité National Olympique
ERT, E, EP	Radio et diffuseurs ;journalistes ; photographes
Organisation responsable(OR)	Organisation reconnue par l'ACNOA pour solliciter les accréditations pour participer aux Jeux. L'OR est responsable de soumettre l'ensemble des demandes de son groupe
Personne responsable des accréditations (PRIA)	Chaque OR doit nommer une personne de contact pour les accréditations. Il sera le lien entre le COJAR et l'OR pour les démarches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrement et accréditation des participants de son OR</li> <li>• Obtenir tous les accords nécessaires</li> <li>• Révision des données</li> <li>• Confirmation et validation finale des données</li> </ul>
Système en ligne d'accréditation (SLA)	Système en ligne qui permet aux OR d'inscrire leurs participants
Catégorie	Groupe dans lequel la personne est accréditée
Fonction	Sous-groupe au sein de la catégorie qui définit plus spécifiquement le rôle de la personne
Validation	Processus par lequel l'identité de la personne et son droit à participer aux Jeux ont été vérifiés et validés par le COJAR
Réunion d'enregistrement des délégations (DRM)	Permet l'enregistrement officiel et définitif de la délégation de chaque CNO prenant part aux Jeux
Carte d'identité et d'accréditation des jeux africains (CIAA)	Un badge d'accréditation émis par le COJAR.

## 10.2 Introduction aux accréditations

- Le COJAR d'après le tableau d'accréditations approuvé par Le CCJA, adressera au CNO un guide d'accréditation afin d'aider les CNO participants ainsi que tous les autres groupes d'ayant-droits à se préparer au processus d'accréditation et d'inscriptions sportives pour les XIIème Jeux Africains Rabat 2019.
- Le CCJA détermine les catégories qui peuvent obtenir une carte d'accréditation ainsi que les conditions, les droits d'accès, les privilèges ainsi que les quotas pour délivrer les cartes aux participants selon leurs rôles. Le COJAR se réserve le droit de délivrer ou de refuser une accréditation pour accéder aux sites des Jeux.
- Tous les privilèges que l'ACNOA, le CCJA, le COJAR ont accordé pour les accréditations des XIIe Jeux Africains-Rabat 2019 se trouvent dans la charte d'accréditation, annexée à ce manuel. Chaque catégorie recevra une copie de cette charte, où se trouvent tous les privilèges qui lui correspondent.
- L'accréditation sert à identifier et à enregistrer tous les participants ayant un rôle dans les Jeux ainsi que de leur attribuer les privilèges nécessaires pour remplir leur(s) fonction(s).
- Les accréditations ne remplacent pas les visas qui seraient requis pour l'entrée dans le territoire national.
- Le COJAR, en collaboration avec l'ACNOA et le CCJA a fixé des dates limites d'accréditation pour chacune des organisations responsables (OR) reconnues. Chaque OR devra désigner une personne responsable des accréditations (PRA) qui sera le contact principal du COJAR pour tout ce qui aura trait à l'accréditation. Pour les CNO, le PRA est le chef de mission désigné officiellement par son CNO. Ce dernier peut déléguer cette tâche à une autre personne pourvu que le COJAR en soit informé par courrier officiel.
- Le COJAR délivrera la carte d'accréditation, sur présentation d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité, à chaque participant qui aurait correctement fourni ses données dans les délais fixes, passé les éventuels contrôles de sécurité et respecté les critères fixés par l'ACNOA et le COJAR.
- La carte d'identité ou le passeport devront avoir une validité d'au moins six mois après la date de la Cérémonie de Clôture des Jeux.
- La carte d'accréditation sera le seul document d'identité valable pendant les Jeux, qui servira de laissez-passer et d'accès aux divers sites des Jeux et à identifier les privilèges attribués à la personne accréditée.
- Les demandes de la carte d'accréditation ne seront recevables que de la part d'une OR, par le biais de son PRA. Aucune demande d'accréditation individuelle ne pourra être reçue. Les OR sont celles reconnues par l'ACNOA.
- Les catégories d'accréditation reconnues par l'ACNOA et le CCJA, selon la charte officielle d'accréditations, sont les suivantes :
  - L'ACNOA
  - Le CIO
  - Les CNO
  - Les FI
  - Le COJAR
  - Les médias qui couvrent les Jeux (diffuseurs/radio (ERT))

Chaque catégorie doit être accréditée par son OR, tel que suit:

CATEGORIE	ACCREDITATION
ACNOA	ACNOA
CIO	ACNOA
CNO	Chaque CNO
FI	UCSA
UCSA	UCSA
COJAR	COJAR
ERT	COJAR
E&EP	Chaque CNO

- Toutes les données fournies lors du processus d'accréditation doivent être exactes.
- Les OR doivent prêter une attention toute particulière à ce que toutes les données soient correctes : orthographe des noms, numéros des documents d'identité, dates de naissance, etc.
- Les OR sont officiellement reconnues par le COJAR en tant qu'organisations participantes, responsables des diverses tâches ayant trait au déploiement de leur délégation.
- Seules ces OR sont habilitées par le COJAR à solliciter des accréditations pour leur délégation. Les OR sont responsables de gérer le processus d'accréditation pour toutes les tierces parties ou les sous-contractants dont elles auraient besoin pour prendre part aux Jeux.
- Les OR doivent désigner une PRA qui sera responsable d'administrer la gestion des accréditations. Les OR devront respecter l'ensemble de la législation existante concernant la collecte des données personnelles des membres de leur délégation et, si nécessaire, obtenir leur autorisation pour partager ces données avec l'ACNOA et le COJAR.

## 10.3 Dates clés et informations de contact de l'équipe d'accréditation

Cette section indique les délais établis pour planifier et mettre en œuvre l'opération des accréditations pour les Jeux.

<b>01/06/19</b>	Publication du manuel d'accréditation	
<b>03/06/ 2019</b>	Documents concernant le système d'accréditation en ligne	Le COJAR devra obtenir une autorisation signée de chaque CNO pour traiter les données de leurs participants
<b>05 /06/2019</b>	Ouverture du système d'accréditation en ligne	
<b>30/06/19</b>	Inscriptions nominatives et par épreuve LISTE LONGUE (23h59 heure marocaine).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Date limite pour les CNO pour inscrire, par le biais du système d'accréditation en ligne, la liste longue de tous les athlètes et officiels participant éventuellement aux Jeux.</li> <li>- Chaque Aa sur la liste longue doit être affecté à ce stade à une épreuve minimum.</li> </ul>
<b>31/07/19</b>	Inscriptions finales par nom et par épreuve LISTE COURTE (23h59 heure marocaine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les CNO doivent communiquer, par le biais du système d'accréditation en ligne, la liste courte des athlètes participant finalement aux Jeux.</li> <li>- Les Aa de la liste courte doivent être affectés aux épreuves dans lesquelles ils/elles participeront.</li> </ul>
<b>12-16/08/19</b>	Pré-ouverture du village principale des Jeux : - Période des DRM - Début d'activation des Accréditations pour les sports qui débutent tôt.	Chaque CNO, conjointement avec le COJAR, tiendra une DRM afin de confirmer la liste finale des participants ainsi que toute autre information nécessaire, avant l'arrivée de la délégation.
<b>16/08/2019</b>	Ouverture du Village et début de la validité des cartes d'accréditation	Les cartes d'accréditation peuvent être récupérées au Centre Principal d'Accréditation. Consulter le point 9 suivant.
<b>03/09/2019</b>	Fermeture du Village et fin de la validité des cartes d'accréditation	

## 10.4 La carte d'accréditation

La carte d'accréditation devra être portée par tous les participants pour avoir un accès aux sites pendant les Jeux. Les éléments imprimés sur la carte seront suffisamment grands pour permettre au personnel le contrôle d'accès et à la sécurité de contrôler rapidement si un participant est autorisé à accéder à un site ou dans certaines zones de ce site. La carte contient certains éléments de sécurité qui empêchent toute contrefaçon ou utilisation frauduleuse. Les détails sur la carte seront imprimés en français et en anglais.

En utilisant la CIAA, le porteur est d'accord pour :

- Être filmé, télévisé, photographié, identifié ou enregistré pendant les Jeux Africains 2019, dans les conditions et pour les buts qui sont ou seront autorisés par le COJAR, en relation avec l'ACNOA.
- Que toutes les photographies et les images en mouvement prises par lui lors des Jeux Africains, y compris celles des athlètes dans les installations sportives des Jeux, ne seront utilisées qu'à des fins individuelles et non commerciales, à moins que le consentement préalable écrit ait été obtenu de la part de l'ACNOA et/ou du COJAR.
- Confirme également qu'il remplit les qualifications et les conditions requises par l'ACNOA et/ou le COJAR pour recevoir cette carte d'accréditation.
- Autoriser l'utilisation des informations qui ont été recueillies le concernant, par l'ACNOA et le COJAR, et pour que ces données puissent être utilisées par eux et, si besoin, par des tierces parties, afin de faciliter sa participation et/ ou l'organisation des Jeux Africains.»

De plus amples détails sur le processus d'accréditation, et plus particulièrement sur la récolte des données par le biais du système en ligne, seront fournis aux diverses catégories par le biais du Guide d'utilisation du système en ligne pour les accréditations, une fois que ce dernier sera prêt à être utilisé.

## 10.5 Catégories, fonctions et quotas

Les catégories et quotas des cartes d'accréditation par fonction sont déterminés par l'ACNOA en collaboration avec le COJAR.

Une personne ayant de multiples fonctions n'aura qu'une seule carte d'accréditation pour la période des Jeux. L'ACNOA, par le biais du COJAR, pourra autoriser une fusion des privilèges d'accréditation pour des raisons exceptionnelles, si une personne avait à remplir plusieurs fonctions.

Les remplacements ne sont PAS autorisés pendant les XIIe Jeux Africains Rabat 2019.

Les rotations et le transfert des CIAA d'une personne à une autre ou d'une catégorie à une autre ne sont pas permises.

## 10.6 Quota d'accréditation pour les officiels d'équipes sur la base des athlètes participants

EFFECTIF TOTAL D'ATHLÈTES	CHEF DE MISSION	CHEF DE MISSION ADJOINT	OFFICIELS D'ÉQUIPES <sup>1</sup>	Total
1 – 4	1		1	2
5 – 13	1		3	4
14 – 20	1		4	5
21 – 30	1		5	6
31 – 40	1		6	7
41 – 50	1		7	8
51 – 60	1	1	8	10
61 – 70	1	1	9	11
71 – 80	1	1	10	12
81 – 90	1	1	11	13
91 – 100	1	1	12	14
101 – 110	1	2	13	16
105 – 109	1	2	14	17
110 – 114	1	2	15	18
115 – 119	1	2	16	19
120 – 124	1	2	17	20
125 – 129	1	2	18	21
130 – 134	1	2	19	22
135 – 139	1	2	20	23
140 – 144	1	2	21	24
145 – 149	1	2	22	25
150 – 154	1	2	23	26

155 – 159	1	2	24	27
160 – 164	1	2	25	28
165 – 169	1	2	26	29
170 – 174	1	2	27	30
175 – 179	1	2	28	31
180 – 184	1	2	29	32
185 – 189	1	2	30	33
190 – 194	1	2	31	34
195 – 199	1	2	32	35
200 – 204	1	2	33	36
205 – 209	1	2	34	37
210 – 214	1	2	35	38
215 – 219	1	2	36	39
220 – 224	1	2	37	40
225 – 229	1	2	38	41
230 – 234	1	2	39	42
235 – 239	1	2	40	43
240 – 244	1	2	41	44
245 – 249	1	2	42	45
250 – 254	1	2	43	46
255 – 259	1	2	44	47
260 – 264	1	2	45	48
265 et +	1	2	un officiel de plus par tranche de 25 athlètes	

<sup>1</sup> Officiels d'équipes : l'ensemble de l'encadrement de la délégation et des sportifs (ex: administrateurs + staff médical + entraîneurs + staff technique...)

## 10.7 L'effectif maximum des officiels VIP par pays est fixé comme suit :

Qualité	Effectif	Observation
VIP	3	Ministres
		Directeurs des sports
		Présidents CNO

## 10.8 Processus d'accréditation

Le système en ligne d'accréditation sera accessible, en Français et en Anglais, pour chaque OR, avec un nom d'utilisateur et un mot de passe qui lui seront propre. Plus de détails seront disponibles en temps utile.

### 10.8.1 Processus d'accréditation et d'inscriptions pour les délégations des CNO

Les CNO sont l'une des plus grandes catégories des XIIe Jeux Africains Rabat 2019 puisque cette catégorie inclut un grand nombre de personnes, fondamentalement les athlètes et les officiels.

Même si le système en ligne d'accréditation sera utilisé par toutes les catégories participantes pour introduire leurs données, les CNO fusionneront leur processus d'accréditation des athlètes avec le processus des inscriptions et ce, par le biais du système en ligne d'accréditation.

C'est la raison pour laquelle il est absolument nécessaire de mentionner le processus d'accréditation et d'inscriptions des délégations dans ce document.

Les CNO recevront, avant l'ouverture du système d'accréditation en ligne, la calculatrice (règle de calcul pour les Jeux) afin d'obtenir le nombre total de leurs officiels, selon le nombre d'athlètes participants.

La calculatrice sera fournie aux CNO afin de leur permettre une compréhension parfaite du processus.

#### 10.8.1.1 Avant l'ouverture du système en ligne d'accréditation

Le COJAR fournira la documentation suivante aux CNO :

- Guide d'utilisation du système en ligne d'accréditation ;
- Formulaire d'utilisateur de compte, pour un accès individuel au système ;
- Manuel d'accréditation mis à jour, en cas d'éventuelles modifications ;
- Le calcul de la taille de la délégation CNO pour les Jeux
- Toute autre information nécessaire quant à l'accès au système.

#### 10.8.1.2 Ouverture du système en ligne d'accréditation

Les CNO pourront commencer à introduire toutes les données sur leurs athlètes et officiels potentiels dans la catégorie CNO, sans limites de personnes.

Tous les athlètes participants doivent être citoyens du pays qu'ils représentent, selon les règles du CIO. Les athlètes doivent être inscrits dans chacune des épreuves dans laquelle ils pourraient participer.

### 10.8.1.3 Inscriptions nominatives (liste longue)

Les inscriptions préliminaires avec les informations de tous les athlètes participant éventuellement aux Jeux doivent être envoyées au COJAR, par le système en ligne d'accréditation, **30 juin 2019**.

Tout athlète participant éventuellement aux Jeux doit être inscrit à chacune des épreuves (minimum une) dans lesquelles il/elle pourrait être finalement engagé/e.

Les officiels participant éventuellement aux Jeux doivent être inscrits dans les mêmes délais.

Les CNO sont priés d'inclure sur la liste longue tout membre susceptible de faire partie de la délégation officielle (athlètes et officiels), sans aucune limite aux inscriptions préliminaires, car aucun athlète ou officiel ne pourra être ajouté après cette date.

### 10.8.1.4 Inscriptions définitives (liste courte)

Au plus tard 18 jours avant le début des Jeux, c'est-à-dire le **31 Juillet 2019**, les CNO devront envoyer la liste définitive de leurs inscriptions nominatives par épreuve, d'après leur liste longue initiale, par le système en ligne d'accréditation, confirmant ainsi les noms des athlètes participants parmi ceux compris dans la liste longue et déjà inscrits.

### 10.8.1.5 DRM

Les réunions de confirmation des délégations(DRM) sont les réunions individuelles entre chaque Chef de Mission d'un CNO et le COJAR, pour confirmer tout changement officiel sur la liste courte. Avec la collaboration de l'ACNOA des Pré-DRM peuvent être organisées **au mois de juin 2019**.

De plus amples informations sur les Pré-DRM et les DRM seront fournies en temps utile.

La liste définitive d'accréditation et d'inscription de chaque CNO doit être comprise dans le procès-verbal de la DRM, qui devra être signé par le Chef de Mission à la fin de la DRM.

## 10.8.2 « Laissez-passer spéciaux», «Laissez-passer pour les invités» et «Laissez-passer journaliers»

### 10.8.2.1 Laissez-passer pour les invités

Ces documents sont délivrés pour des sites spécifiques des Jeux pour les personnes qui ne sont pas accréditées, tels que les Villages Africains ou d'autres sites des Jeux.

### 10.8.2.2 Laissez-passer pour le Village Africain

Les athlètes sont au cœur des Jeux et afin d'assurer qu'ils résident dans un environnement sûr et réservé pour se préparer à leurs compétitions, l'accès au Village est strictement contrôlé.

Les Villages Africains sont des espaces principalement résidentiels auxquels ne pourront y accéder que les personnes disposant du privilège d'y accéder. Les personnes accréditées peuvent avoir accès à la zone opérationnelle du Village et/ou à la zone résidentielle avec un laissez-passer qui peut varier comme indiqué ci-dessous.

## **Il existe trois types de laissez-passer pour les Villages Africains :**

### **10.8.2.2.1 Le laissez-passer des invités des CNO**

Qui donne accès aux zones opérationnelles du Village et un accès accompagné à la zone résidentielle.

Les quotas pour cette catégorie sont déterminés en fonction de la taille de la délégation.

### **10.8.2.2.2 Le laissez-passer des médias**

Qui donne accès à des zones limités, restreintes et bien précises du Village. Les quotas pour cette catégorie sont dictés par L'ACNOA et le CCJA.

### **10.8.2.2.3 Le laissez-passer du protocole pour les invités**

Qui donne accès aux zones opérationnelles du Village et un accès accompagné à la zone résidentielle. C'est le Pôle Protocole qui s'occupe de ce groupe.

Ces laissez-passer ont été créés strictement dans le but de préserver l'intimité des athlètes. Ils sont distribués sur présentation de la carte d'accréditation ou de la carte d'identité ou du passeport qui seront déposé(e)s à l'entrée en échange du laissez-passer journalier pour le Village Africain.

Les quotas journaliers sont établis par le COJAR. Les OR sont responsables de l'enregistrement de leurs invités, à l'avance, et en charge également de leur communiquer toutes les dispositions prises par le COJAR, comme de présenter des documents d'identité originaux, par exemple.

Les demandes de laissez-passer doivent être déposées au minimum 48 heures avant la date de la visite, pour avoir un accès à partir de 15h00 au centre des laissez-passer pour les invités du Village Africain. Tous les invités doivent respecter les consignes de sécurité établies par le pays hôte. Les OR ne peuvent dépasser leur quota de laissez-passer pour

les invités. Aucun invité n'aura accès au Village Africain si une demande n'a pas été effectuée au préalable.

Afin de récupérer leur laissez-passer, les invités doivent se rendre au centre des laissez-passer, qui se trouve à l'entrée du Village Africain, sous contrôle du COJAR. Ils devront laisser leur carte d'accréditation ou un autre document d'identité officiel, tel que le passeport ou la carte d'identité.

Les détenteurs de laissez-passer pour les invités doivent quitter le Village au plus tard à 20 heures et rendre leur laissez-passer journalier. C'est à ce moment qu'ils récupéreront leur carte d'accréditation ou tout autre document d'identité.

### **10.8.2.3 Laissez-passer pour les invités pour autres sites**

Le COJAR peut établir des laissez-passer pour les invités afin de donner accès à d'autres sites de compétition ou non, si les OR le demandent. Les éventuelles procédures seront déterminées et communiquées en temps voulu.

### **10.8.2.4 Accès aux zones restreintes**

Certaines zones, sessions, aires et cérémonies peuvent nécessiter, en plus de la carte d'accréditation, d'autres dispositifs tels qu'un bandeau sur le bras, un dossard ou un billet d'entrée. Ces dispositifs se nomment Dispositifs Supplémentaires d'Accès (DSA). Tous les DSA doivent être approuvés par le COJAR et enregistrés avec la fonction de l'accréditation concernée.

Tous les DSA doivent être utilisés avec la carte d'accréditation puisqu'ils ne donnent en aucun cas l'accès à quelque site ou zone que ce soit en eux-mêmes.

## 10.9 Installations pour les accréditations et équipe d'accréditation

**Les centres d'accréditation de la 12<sup>ème</sup> Édition des Jeux Africains Rabat 2019 seront les suivants :**

- Centre Principal d'Accréditation (CPA) au Village Africain : pour les athlètes, les officiels d'équipe, le COJAR et le personnel fonctionnel ; les officiels techniques ;
- Centre d'accréditation de la Famille Africaine, à l'hôtel principal de la Famille Africaine : pour l'UA, l'ACNOA, CIO, FI, CNO, l'UCSA dignitaires et autres invités ;
- Centre d'accréditation pour les médias : ce centre sera situé au Centre Principal de Presse.

**Les horaires de fonctionnement des trois centres d'accréditation seront les suivantes :**

- CPA au Village Africain : 24h/24 ;
- Centre d'accréditation de la Famille Africaine, à l'hôtel principal de la Famille Africaine : de 9h00 à 19h00 (sauf arrivées plus tôt ou tardives, communiquées à l'avance) ;
- Centre d'accréditation pour les médias : de 9h00 à 19h00 (sauf arrivées plus tôt ou tardives, communiquées à l'avance).

Dans le cas où une personne accréditée perdrait sa carte d'accréditation, elle devra se rendre dans l'un des trois centres qui le concerne, avec sa carte d'identité ou son passeport, afin d'obtenir un duplicata de sa carte d'accréditation. Elle devra remplir une déclaration de perte de carte avant d'en obtenir une nouvelle.





# 11

**Exigences Visa**



Chaque membre de délégation participant aux jeux doit être en possession d'un passeport en cours de validité, au moins six mois après la date prévue de sortie du territoire du Royaume du Maroc, accompagné du visa nécessaire, ou d'autorisation d'accès temporaire.

Les membres des délégations ne bénéficiant pas d'exemption de visa, sont invités à effectuer les démarches en vue de l'obtention d'un visa d'entrée au Maroc auprès de la mission diplomatique ou consulaire du Maroc couvrant leur pays de résidence.

A défaut, des dispositions sont prises pour accorder des visas d'entrée à l'arrivée à l'aéroport.

Aucune demande de visa ne sera traitée si elle n'est pas introduite par le CNO concerné et pour les personnes non inscrites sur le système d'accréditation en Ligne des jeux Africains.

Les mineurs doivent également être munis d'une autorisation parentale. Être en possession d'un visa valable. Cette condition est exigée pour les ressortissants des pays tiers figurant sur la liste des pays soumis à l'obligation de visa pour le franchissement des frontières.

Plus amples informations seront communiquées aux CNO sur la procédure de demandes de visas et les informations requises.

Des correspondances vont être adressées aux différentes Ambassades du Royaume du Maroc, en vue de faciliter les procédures d'octroi de visas aux participants dûment inscrit par leurs CNO.

## 11.1 Nationalités exemptées de visa :

1. Algérie, Niger, Cote d'Ivoire, Sénégal, Gabon, Tunisie,
2. Citoyens de l'Union européenne, Andorre, Argentine, Australie, Bahreïn, Brésil, Canada, Chili, Chine, Hong Kong (30 jours), Islande, Indonésie, Japon, Koweït, Liechtenstein, Macao, Mexique, Monaco, Nouvelle-Zélande, Norvège, Oman.
3. Congo-Brazzaville, Mali, Guinée Conakry, sont invités à solliciter une autorisation électronique de voyage au Maroc AEVM au minimum 96 heures avant leur date de départ vers le Maroc via le portail : <http://www.acces-maroc.ma>

## 11.2 Obtention de visa pour les ressortissants des pays n'ayant pas de représentations marocaines

Les pays dont les participants peuvent bénéficier de LC (Lettres de Confirmation du Visa) pour obtenir des visas à l'aéroport sont :

Erythrée, Djibouti, Somalie, Ouganda, Burundi, Seychelles, Comores, Sao Tomé et Príncipe, Guinée Bissau, Libéria, Botswana, Lesotho, Iles Maurice, Namibie, Swaziland, Zambie, Malawi et Zimbabwe).

Dans ce cas, le COJAR désignera un représentant pour prendre contact avec les services de la Direction des Affaires Consulaires et Sociales du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale afin d'introduire les demandes de récupérer les LC des participants concernés une fois prêtes, et leur transmettre ; ces documents devant être présentés aux autorités marocaines compétentes à leur arrivée à l'aéroport.

Le dossier de base doit être constitué d'une copie du passeport en cours de validité et le tableau ci-après dûment rempli.

### **11.3 Nationalités sujettes au visa**

Les nationaux de tous les autres pays doivent obtenir un visa dans les ambassades et consulats du Royaume du Maroc.

Les intéressés doivent déposer leur dossier de demande de visa auprès des Missions Diplomatiques et des Postes Consulaires du Maroc dans leur pays de résidence le plus tôt possible

Le dossier de base doit être constitué d'une copie du passeport en cours de validité, de la carte de séjour et de l'invitation à l'évènement et tout justificatif demandé par la Mission ou le Poste.

### **11.4 Personnes détenant une carte de séjour**

Les personnes ne résidant pas dans leur pays d'origine doivent détenir une carte de séjour d'une validité de six mois après le déroulement de l'évènement

Les personnes détenant une carte de séjour marocaine ne doivent pas dépasser six mois hors du territoire national.





# 12

**Protocole et Cérémonies**

# 12



## 12.1 Cérémonie d'ouverture

- Un protocole doit être observé lors de la cérémonie d'ouverture et de clôture des Jeux Africains.
- La cérémonie d'ouverture des Jeux Africains Rabat 2019 se déroulera au Complexe Sportif Moulay Abdallah à partir de 19h.
- L'accès à la tribune d'honneur et les tribunes VVIP et VIP sera réservé aux porteurs d'une invitation particulière.
- Les personnalités invitées seront conduites vers les salons VVIP et VIP d'où elles rejoignent la tribune d'honneur.
- Un Cocktail de bienvenue sera prévu pour les accueillir.

### La cérémonie d'ouverture, comprendra :

- Un spectacle artistique et chorégraphique valorisant l'image du Royaume du Maroc en Afrique et dans le monde ;
- Un spectacle de son et lumière ;
- Des prestations musicales ;
- Accompagnée du défilé des pays participant ;

## 12.2 Cérémonie de clôture

- La cérémonie de clôture des Jeux Africains Rabat 2019 se déroulera au Complexe Sportif Moulay Abdallah à partir de 19h ;
- L'accès à la tribune d'honneur et les tribunes VVIP et VIP sera réservé aux porteurs d'une invitation particulière ;
- Les invitations seront distribuées la veille de la cérémonie ;
- Les personnalités invités seront conduites vers les salons VVIP et VIP d'où elles rejoignent la tribune d'honneur ;
- Un Cocktail de bienvenue sera prévu les accueillir.

### La cérémonie de clôture comprendra :

- Une vidéo retraçant les moments forts des Jeux ;
- Un spectacle chorégraphique ;
- Un défilé des pays participants ;
- Un spectacle de feux d'artifices ;
- Présentation et annonce des Jeux Africains 2023 ;

## 12.3 Service de transport pour les cérémonies

Des dispositions spéciales sont prises afin de transporter les VVIP et VIP vers le lieu des cérémonies.

## 12.4 Cérémonies de remise des médailles

### 12.4.1 Déroulé de la cérémonie

Après chaque épreuve terminée une cérémonie des remises des médailles ne dépassant pas 10 mn aura lieu, un protocole doit être respecté lors des cérémonies de remise des médailles.

Un agent de protocole doit s'assurer de la mise en place des drapeaux et hymne nationale, accueille les personnalités, les vainqueurs et les conduits vers un salon ou lieu privé.

L'agent de protocole rappelle à tous les participants le déroulement de la cérémonie et forme le cortège :

- Agent de protocole ;
- Le médaillé de Bronze ;
- Le médaillé d'Argent ;
- Le médaillé d'Or ;
- Les hôtes portant les médailles et les bouquets de fleurs ;
- Les personnalités devant remettre les médailles ;
- Un agent de protocole ferme la marche.

L'agent de protocole informe le présentateur de la mise en place du cortège, une note de music annonce au public une cérémonie de remise des médailles.

Le présentateur annonce la remise des médailles selon le texte arrêté, et annonce la levée des couleurs et l'hymne national du pays du lauréat vainqueur de l'épreuve.

A la fin de l'hymne, une photo est réalisée avec les médaillés et les personnalités.

L'agent du protocole signifie la fin de la cérémonie et quitte les lieux après avoir reformé le cortège identique à celui de l'arrivée.





# 10

Médias



### **13.1 Centre principal de presse (CPP) et Centre International de Radio et Télévision (CIRTV)**

Conscient de l'importance de la couverture médiatique de cette manifestation sportive continentale, un centre principal de presse sera mis à la disposition des médias nationaux et internationaux accrédités.

Cette infrastructure médiatique, installée au niveau du Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah à Rabat, sera dotée d'un espace garantissant d'excellentes conditions de travail, notamment un service de télécommunications fiables (alimentation d'énergie permanente et sécurisée) et des accès Internet à Haut Débit.

Les CPP de Rabat et de Casablanca disposeront de plusieurs espaces de travail équipés en postes de travail branchés à Internet pour les médias avec une capacité d'accueil maximale de 60 journalistes (CPP Casablanca) et 250 journalistes (CPP Rabat).

De plus, les chaînes de télévision et de radiodiffusion bénéficiant d'une accréditation auront à leur service un centre de Radio et de Diffusion installé aux sites des compétitions sportives et ce pour leur permettre d'assurer la diffusion en direct des compétitions.

D'autres informations pratiques relatives à ces centres seront disponibles en temps utile.

### **13.2 Installations et services pour les médias**

Plusieurs services sont mis à la disposition des journalistes aux CPP et au CIRTV, ces derniers peuvent bénéficier de manière permanente à l'accès internet, aux salles de conférences de presse d'une capacité de 200 personnes et à la téléphonie fixe.

A noter qu'une assistance par des volontaires multilingues sera assurée lors de ce rendez-vous sportif.

### **13.3 Hébergement pour les médias**

Des informations pratiques sur les hôtels proposés par le COJAR pour les médias nationaux et internationaux seront communiquées au temps opportun précisant les prix, les modalités de paiement et le système de réservation.

### **13.4 Accréditation pour les médias et les dates**

L'accréditation est accordée aux représentants des médias nationaux et internationaux en bonne et due forme devant présenter une preuve de leur profession (carte de l'AIPS, carte de presse, ou certificat national professionnel, ou autre document.....).

Comme toutes les demandes d'accréditations, les hommes de presse écrite et audio visuel doivent passer par l'OR responsable tel que le CNO du pays où l'organisme de presse est domicilié.

Aucune demande d'accréditation ne sera traitée par le COJAR si elle n'émane pas de l'OR responsable.

### **13.5 Services de transport**

Les médias bénéficieront d'un service de transport permanent mis à leur disposition par le COJAR, ainsi, des navettes reliant les hôtels où sont hébergés les médias aux sites des compétitions et des centres de presse de Casablanca et de Rabat circuleront chaque 2 heures entre 08h00 et 22h00.





# 14

Marketing



## 14.1 Information institutionnelle et commerciale

### 14.1.1 Identité corporative et utilisation des logos

#### 14.1.1.1 Introduction

Conformément aux conditions prévues dans le Mémoire d'entente entre l'UA, l'ACNOA et l'UCSA relatif à l'organisation et à la gestion des Jeux

Africains et programmes connexes, le COJAR et l'ACNOA sont chargés de promouvoir cette 12ème édition des Jeux Africains sur leur territoire.

Le COJAR et l'ACNOA avec les CNOs constituent un partenariat visant à élargir la diffusion des Jeux et à favoriser l'engagement de diverses audiences avec les épreuves. A cette fin, l'utilisation non commerciale des marques de la 12ème édition des Jeux Africains Rabat 2019, sera offerte pour lesdits partenaires.

#### 14.1.1.2 Utilisation pré-approuvée des marques Rabat 2019 pour les CNOs

Les marques de la 12ème édition des Jeux Africains Rabat 2019 qui peuvent être utilisées pour des fins non commerciales et qui sont actuellement disponibles sont les suivantes :

##### 14.1.1.2.1 Le logo des Jeux Africains Rabat 2019

Le logo a été choisi et approuvé conjointement par toutes les instances concernées. Les conditions et les instructions spécifiques à son utilisation, sur tout support, sont précisées dans la charte graphique (le fichier correspondant sera accessible sur le site web JAR2019).



W E L C O M E A F R I C A

##### 14.1.1.2.2 Les marques nominatives (mots symboles)

Pour se référer à la 12ème édition des Jeux Africains, les expressions officielles

à utiliser, par écrit ou par oral, sont les suivantes :

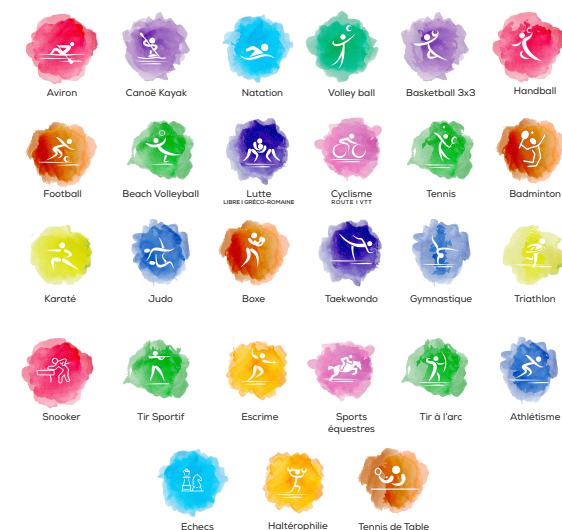
- Jeux Africains Rabat 2019 ;
- Rabat 2019.

##### 14.1.1.2.3 La mascotte :

La mascotte de la 12ème édition des Jeux Africains Rabat 2019 est en cours d'élaboration

##### 14.1.1.2.4 Les pictogrammes :

Les pictogrammes de la 12ème édition des Jeux Africains Rabat 2019 des 29 disciplines sportives sont présentés comme suit :



### 14.1.1.3 Marques pré-approuvées et utilisations autorisées pour les CNOs

Les marques précitées sont autorisées à être utilisées par les CNOs, selon les conditions suivantes :

- Les CNOs jouissent du droit d'utiliser la marque "Jeux Africains Rabat2019" pour des besoins éditoriaux tels que les publications et matériels ci-après : Lettres d'information mensuelles ; brochures ;rapports annuels ; autres documents non-commerciaux dans lesquels il est approprié de faire référence aux Jeux Africains Rabat 2019 ;
- Les CNOs sont autorisés à utiliser la marque "Jeux Africains Rabat2019" pour illustrer à titre d'exemple un article sur l'évènement ou faire des publications liées à l'évènement sur leur site internet et réseaux sociaux ;
- Les CNOs peuvent mettre des informations, des articles et des images en relation avec les Jeux Africains Rabat 2019 sur leur site Internet ;
- Les CNOs peuvent inclure sur leur site Internet, les liens du site Internet officiel des Jeux Africains Rabat 2019 ;
- Toute propriété intellectuelle : sous-marques, image des Jeux, vidéos, images, publications ou autres éléments graphiques crée depuis la déclinaison de la charte graphique propre aux JAR2019 ; pendant la période avant les Jeux Olympiques Africains Rabat 2019 sera intégré dans la liste des propriétés intellectuelles de l'ACNOA.
- Si les CNOs souhaitaient utiliser les éléments précités à des fins non commerciales, ils pourront en faire la demande à l'ACNOA.
- Les CNOs peuvent utiliser la signature conjointe avec Jeux Africains Rabat 2019 sur leur papier à entête et cartes de visite, selon les conditions d'utilisation prévues dans la charte graphique.
- Pour les uniformes, l'identité des Jeux Africains Rabat 2019 peut être affichée sur les uniformes en utilisant le logo ou les mots symbole de la marque en se conformant aux règles d'utilisation prévues dans la charte graphique.

### 14.1.1.4 Utilisations non-autorisées qui doivent être évitées

#### 14.1.1.4.1 Associations non-autorisées avec les Jeux Africains Rabat 2019 :

L'utilisation des marques est absolument non autorisée dans le cadre d'une association entre les Jeux Africains Rabat 2019 et des tierces parties, spécialement les organisations commerciales.

Il est strictement non permis de placer ces marques à côté d'autres marques dans des documents, publications ou sites Internet, ni sur aucun autre support.

Les CNOs ne sont pas autorisés à utiliser la marque Jeux Africains RABAT 2019 dans des publications ou matériels pour des raisons commerciales ou promotionnelles (magasines, livres...).

#### 14.1.1.4.2 Suspension des utilisations pré-approuvées et autorisées

Le COJAR et l'ACNOA se réservent le droit de suspendre l'utilisation des marques des JAR 2019 par les CNOs en cas de non-respect des règles figurant dans cette section.

#### 14.1.1.5 Autres marques des Jeux Africains Rabat 2019

Pendant la période avant les Jeux Africains Rabat 2019, une série d'autres propriétés intellectuelles pourrait être créée : sous-marques, image des Jeux, vidéos, images, publications ou autres éléments graphiques. Tous ces éléments seront intégrés dans la liste de propriété intellectuelle de Jeux Africains Rabat 2019.

Cependant, si les CNOs souhaitent utiliser ces éléments à des fins non commerciales, ils pourront en faire la demande à l'ACNOA.

#### 14.1.2 Billetterie

Pour les Jeux Africains Rabat2019, d'après les règlements généraux relatifs à l'organisation d'événements sportifs, l'accès aux lieux de compétitions sera libre.

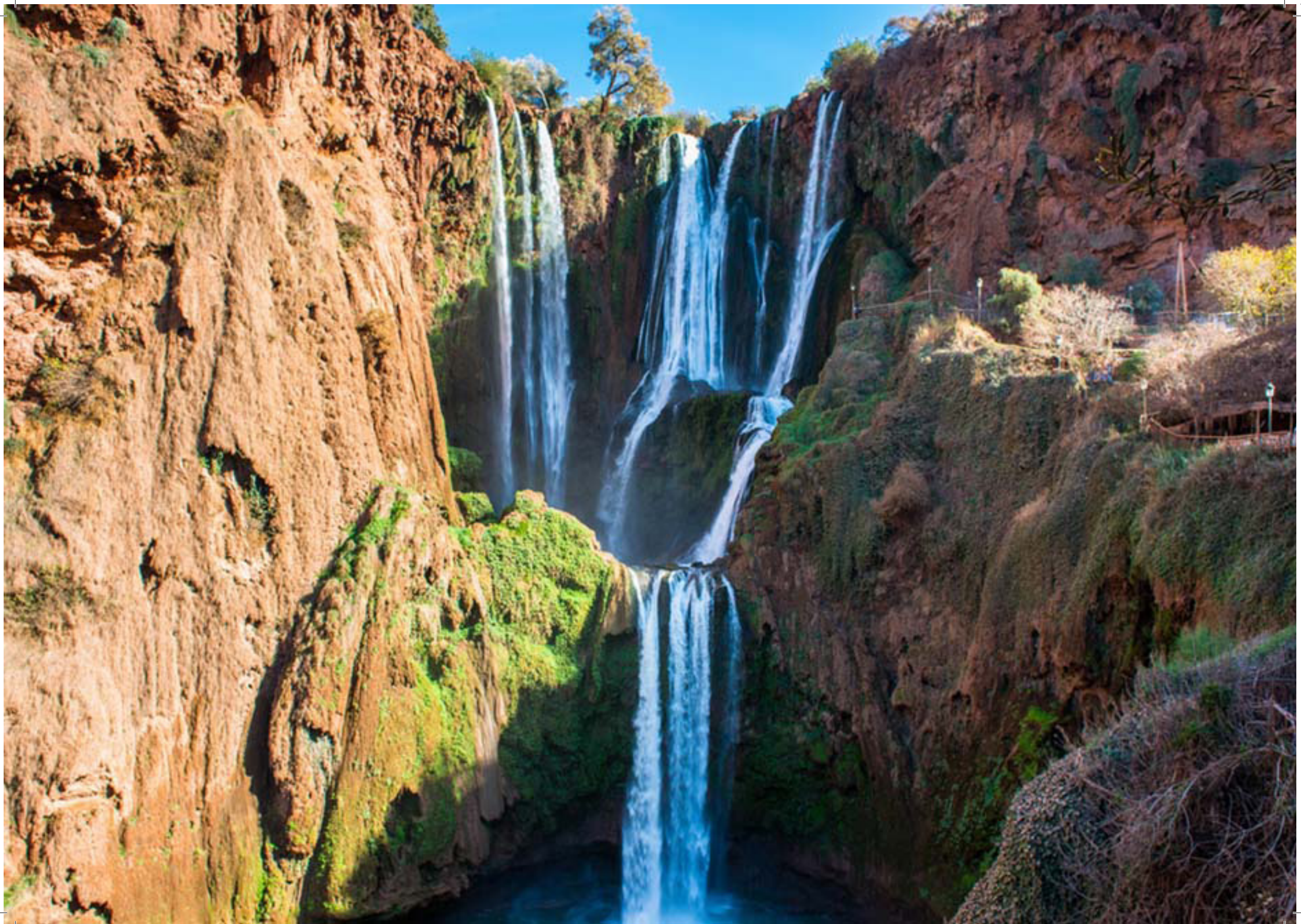
Le COJAR est chargé dans cette partie de :

- Produire les billets d'entrée ;
- Répartir les sièges sur les sites de compétition ;
- Délivrer les billets requis par le CTCJA, le Secrétariat du CSUA, les hôtes de marques, les invités, les sponsors officiels et les fournisseurs, le personnel des médias et les volontaires.

Pour les Jeux Africains Rabat2019, d'après les règlements généraux relatifs à l'organisation d'événements sportifs, l'accès aux lieux de compétitions sera libre.

Le COJAR est chargé dans cette partie de :

- Produire les billets d'entrée ;
- Répartir les sièges sur les sites de compétition ;
- Délivrer les billets requis par le CTCJA, le Secrétariat du CSUA, les hôtes de marques, les invités, les sponsors officiels et les fournisseurs, le personnel des médias et les volontaires.
- Des zones réservées aux athlètes et officiels seront désignées sur les sites de compétition.
- La capacité de ces zones, qui seront accessibles avec une carte d'accréditation, variera selon la capacité de chaque installation.





# 15

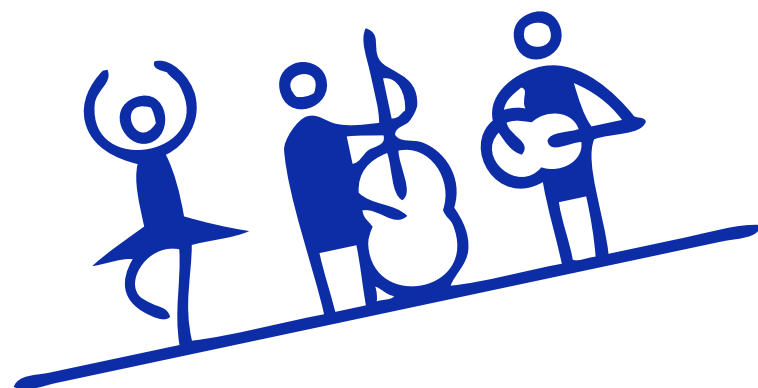
**Programmes Culturels et  
Scientifiques & Animations  
Périphériques**



## 15.1 Introduction

Les Jeux Africains sont une compétition sportive multidisciplinaire visant, d'une part à promouvoir le sport africain de haut niveau et d'autre part à encourager les échanges culturels entre les états membres de l'Union Africaine.

Les objectifs de l'organisation et de la promotion des jeux sont les suivants :



### Programme Culturel

Améliorer la qualité et la compétitivité des Jeux Africains et des athlètes participants ;

Améliorer les revenus, le sponsoring et la commercialisation des Jeux Africains

Organiser les Jeux Africains de manière qu'ils soient préparatoires et qualificatifs pour les Jeux Olympiques et autres compétitions internationales

Promouvoir l'harmonie et la synergie d'actions au sein du mouvement sportif africain

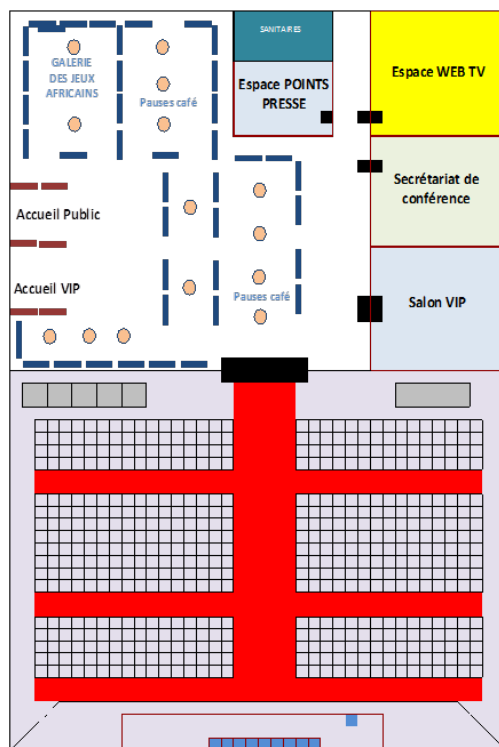
Faire en sorte que les Jeux Africains soient l'arène continentale des meilleurs athlètes africains et un cadre pour la promotion de l'unité et la coopération au sein du continent.

## 15.2 Fan Zone

- La Principale FAN ZONE sera installée à l’Espace OLM SOUISSI et sera composée de :
- Chapiteau « ESPACE CHELLAH » : Conférence et histoire des jeux ;
- Chapiteau « ESPACE ZAIR » : Stands d’Exposition ;
- Chapiteau « ESPACE OUDAYA » : Activités artistiques et ludiques ;
- Espace plein air « ESPACE SOUISSI » : Animation et détente et restauration ;
- La Grande scène « ESPACE BOUREGREG » au profit du grand publique ;
- Les sites d’hébergement : Université Internationale de Rabat « UIR » ;
- Universitaire Souissi– UR ZIRAOUI à Casablanca.



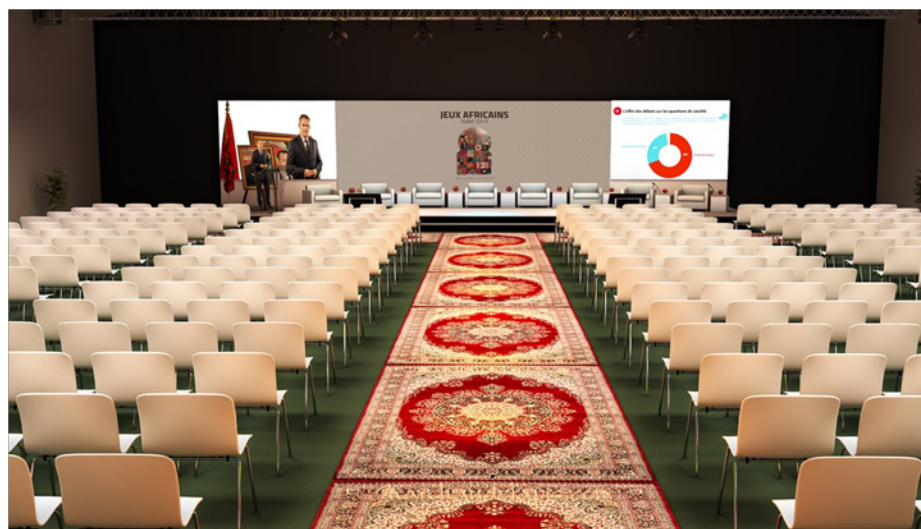
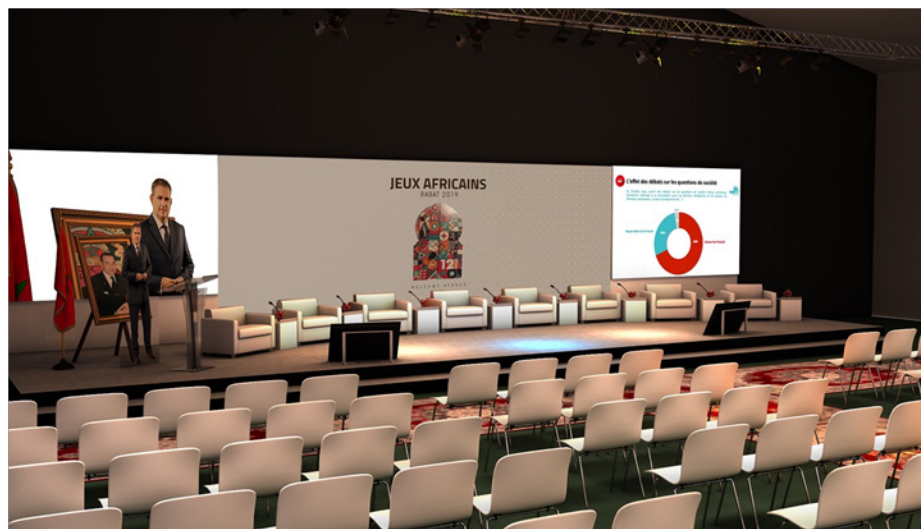
## 15.2.1 Chapiteau 1



Cet espace de 2400 m2 est réparti en plusieurs espaces :

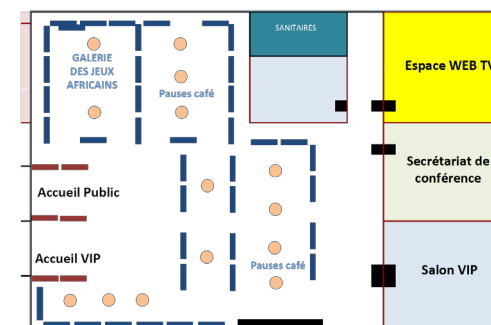
- 1. Salle de conférence ;
- 2. Espace Rencontres ;
- 3. Salon VIP ;
- 4. Centre de Presse ;
- 5. Espace exposition de poster retraçant l'histoire des Jeux Africains et participation des africains aux Jeux Olympiques ;
- 6. Secrétariat.

### 15.2.1.1 Salle de conférence



La salle sera entièrement équipée selon les normes internationales des grandes conférences :

- Podium
- Ecran LD incurvé
- Fauteuils en style Davis
- Ecrans de Rappel
- Pupitre personnalisé – Portrait et drapeau officiel
- Chaises – tapis marocain
- Cabines de traduction équipées – Sonorisation – Éclairage scénique
- Climatisation
- Et tout autre équipement technique nécessaire



Evènement	Quand	Heure	Cible	Thématiques
<b>Conférence 1 :</b> « Sport Et Développement Du Continent Africain »	Le deuxième jour après la Cérémonie d'ouverture	Horaire : de 10h30 à 13h30	De hautes autorités sportives, qui ont déjà assisté à la Cérémonie d'ouverture, seront conviées à la conférence pour débattre l'avenir du sport au Continent Africain, ainsi que les possibilités de renforcement des partenariats.	D'autres conférences sont en cours de préparation par le comité scientifique.
<b>Congrès scientifique international :</b> « sports en Afrique : la diversité à l'épreuve de la globalisation.»	(4 Séances Plénières)	9h -18h		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sport, diplomatie et géostratégie</li> <li>• Sport et intégration sociopolitique</li> <li>• Sport et développement socioéconomique</li> <li>• Sport, cultures, identités et médias</li> <li>• Sport, tourisme sportif et territoires</li> <li>• Performance sportive et mangement du sport</li> </ul>
Les valeurs olympiques		de 11h à 13h et 17h30 à 19h30	Les professionnels du sport	Présentations et débats (Solidarité olympique, sport et société active, femme et sport, sport pour l'espoir, premiers soins et dons du sang, prévention du dopage...).

### 15.2.1.2 Salon VIP



### 15.2.1.3 Centre de Presse

Espace de travail dûment équipé et destiné à la presse professionnelle nationale et étrangère en plus de Medias Jeunes, pour assurer le suivi des athlètes et des événements parallèles organisés à l'occasion des 12<sup>èmes</sup> Jeux Africains.

- 20 PC complets ;
- Connexion internet haut débit ;
- Imprimante à forte tirage ;
- Bureaux de travail ;
- Tables et chaises ;
- Retransmission direct des différentes compétitions.

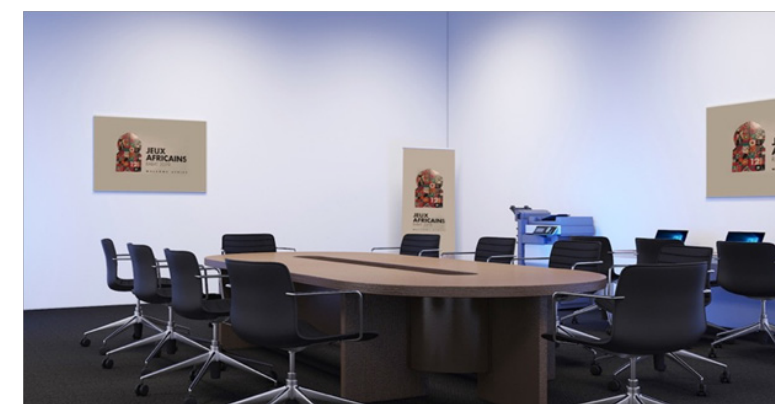
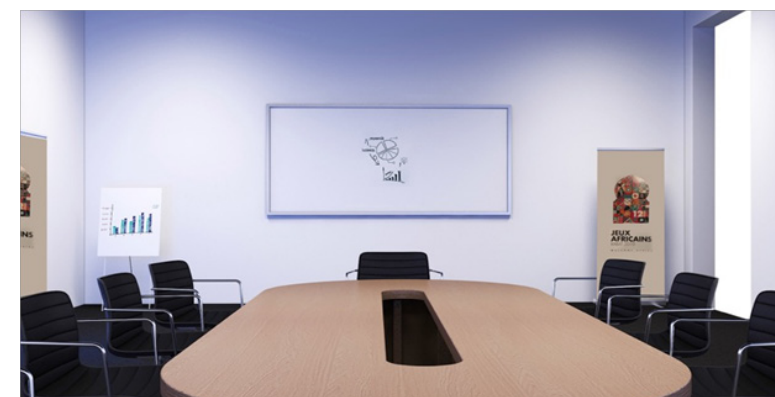


### 15.2.1.4 Espace exposition des histoires des jeux

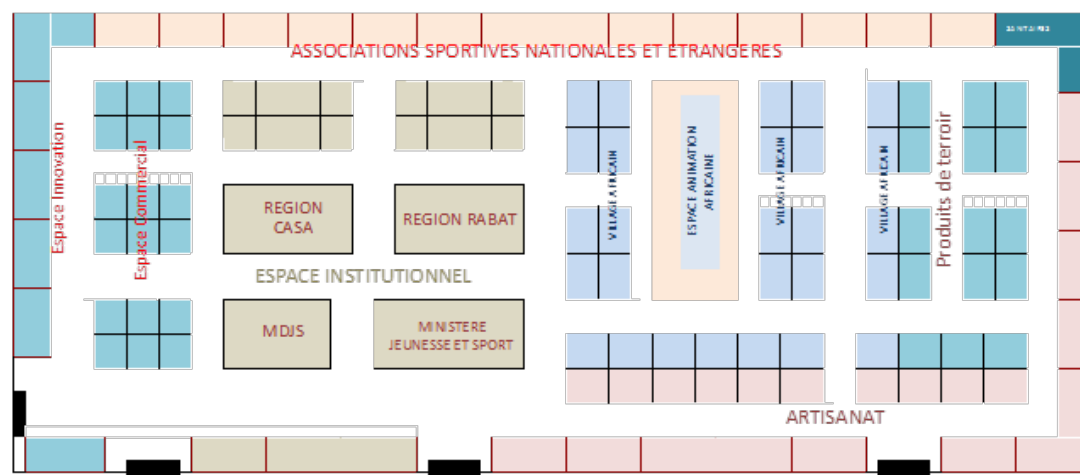


Destiné au public et aux professionnels, notamment les jeunes, cet espace où seront exposés des tableaux et posters retrace les différents exploits réalisés par les athlètes africains lors des précédents Jeux Olympiques.

### 15.2.1.5 Espace secrétariat



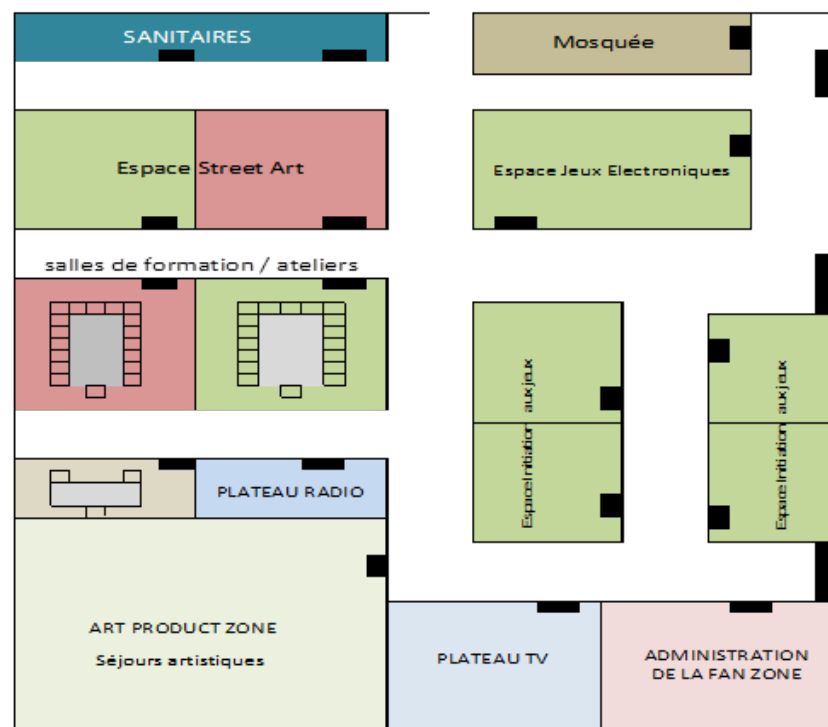
## 15.2.2 Chapiteau 2



Chapiteau de 5000 m2 réparti en plusieurs espaces :

1. Espace Institutionnel : réservé aux administrations publiques, aux régions et institutions à caractère administratif ou social ;
2. Espace entreprises privées : Destiné aux entreprises qui souhaitent présenter leurs produits et services aux participants et visiteurs de la Fan Zone ;
3. Espace Village africain : Les Ambassades, les Ministères de sport et les Fédérations Sportives des différents pays participants aux jeux seront sollicités pour promouvoir leurs pays à travers un stand pré-aménagé par nos soins ;
4. Espace artisanat et produits de terroir : en partenariat avec la Maison de l'Artisan et l'Agence pour le Développement Agricole ;
5. Espace Associations sportives nationales et étrangères.

### 15.2.3 Chapiteau 3



Chapiteau de 50m x 60m réparti en plusieurs espaces :

1. Espace Jeux vidéo / Power game
2. Plateau TV & Web TV
3. Studio Radio
4. Espace de production artistique
5. Espaces d'initiation à certaines disciplines olympiques
6. Espace Street Art
7. Salles de formation
8. Administration de la Fan Zone
9. Salle de Prière

### 15.2.4 Programme médias jeunes

Le programme médias jeunes rassemblera 30 jeunes reporters. Cette activité va leur permettre d'acquérir une expérience sur le terrain dans les médias sportifs, à savoir ; la presse écrite, la photographie, la télévision, la radio et les nouveaux médias.

Ces jeunes bénéficieront des master-classes avec des professionnels du domaine.

L'objectif principal est de former 30 jeunes reporters dans la presse sportive et les intégrer dans un grand événement sportif continental.

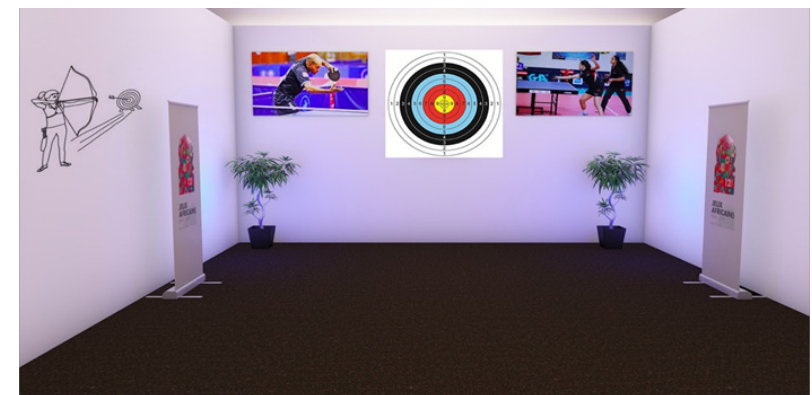
Seront mis à leur disposition :

- Salle de formation « Master Class »
- Salle de réunion « workshop room »
- Studio TV et web TV encadré par une chaîne nationale
- Studio radio encadré par une radio spécialisée

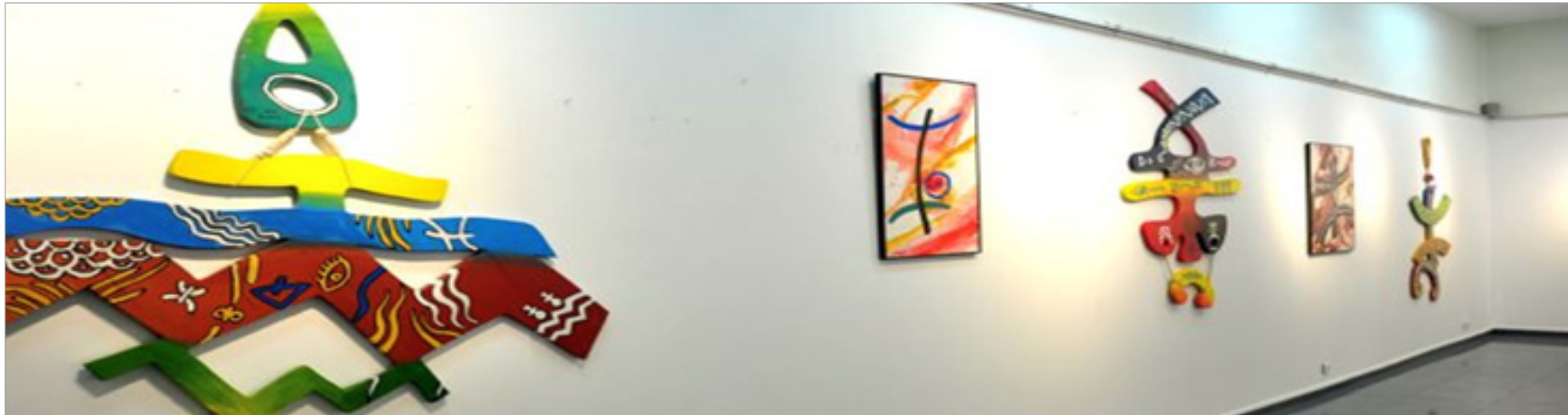
### 15.2.5 Espace WebTv



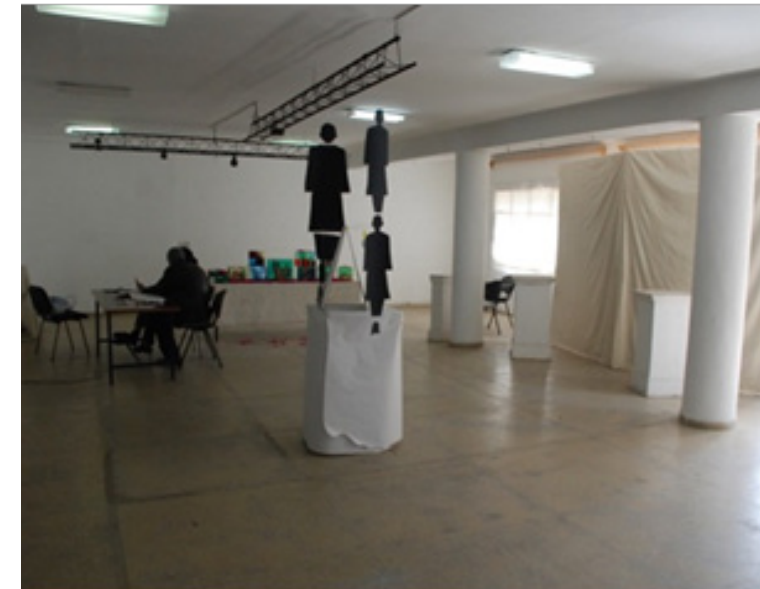
### 15.2.6 Espaces d'initiation à certaines disciplines des Jeux Olympiques



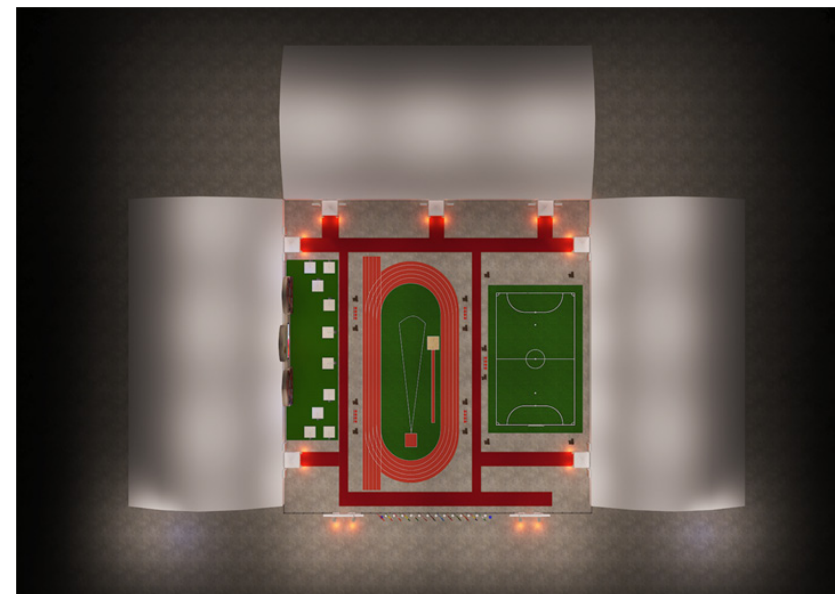
### 15.2.7 Concours de créativité



- C'est un concours de créativité dans la musique, l'art plastique, Streets-arts.
- Le thème du concours «Tolérance et acceptation de l'autre par le biais du sport »
- 30 Participants âgés de moins de 30 ans.
- Les participants bénéficieront des master-class avec des artistes professionnels



### 15.3 Espace plein air



## 15.4 Spectacles et activités festives



Les soirées seront un rendez-vous où les athlètes pourront faire la fête, rencontrer et faire connaissance avec d'autres jeunes.

Les athlètes talentueux pourront communiquer ou participer par le biais des spectacles dédiés aux jeunes et à la culture africaine (magiciens, percussions, street dance...)

- Structure scénique professionnelle de 20m x 12m x 1,20 de hauteur
- Couverte et structures stacco
- Sol en Plancher

- Sonorisation Line Airy
- Lumière
- Décoration
- Fond de scène avec Ecran LED
- 2 écrans LED Latéraux



## 15.5 Activités de découverte de la culture au Maroc

### Visites guidées Rabat-Salé :

- Les Oudayas
- Corniche Bouregreg
- Mausolée Mohamed V
- Les musées

### Visites guidées Casablanca

- Mosquée Hassan II
- Corniche Ain Diab





# 10

**Services Médicaux**

# 10



## 16.1 Services Médicaux

Des services médicaux pour les Jeux Africains 2019 seront mis à disposition sur les sites de compétition et d'entraînement, ainsi qu'au niveau des sites d'hébergement des athlètes. La grande majorité des services médicaux sera offerte durant les horaires d'ouverture des sites, avec un service d'urgence fonctionnant 24 heures sur 24.

LIEU	DATE	HORAIRES DE FONCTIONNEMENT
Les sites d'hébergement	12 août - 01 septembre 2019	07 h 00 – 23 h 00
Les sites de compétition	19 Août - 01 septembre 2019	De 1 h 30 avant la compétition jusqu'à 1 heure après la fin de la compétition
Les sites d'entraînement	12 Août - 31 août 2019	De 1 heure avant l'entraînement jusqu'à 1 heure après la fin de l'entraînement
Les hôtels	15 Août - 01 septembre 2019	24 h sur 24



## 16.2 Hôpitaux Officiels

Les structures hospitalières suivantes seront les hôpitaux officiels des jeux Africains 2019:

Ville	Etablissement proposé
Rabat	Hôpital Cheik Zaid
	Chu Ibn Sina
	Hôpital militaire
Casablanca	CHU Ibn Rochd
	Hôpital Cheikh Khalifa
	Centre dentaire
Mohammedia	Hôpital Moulay Abdellah
	Clinique Anfa
Khemisset	Hôpital provincial
	Clinique Essafae
El jadida	Hôpital Mohammed V
	Clinique Mazagan

## 16.3 Transport Médical

### 18.3.1 Ambulances

Des ambulances seront sur place, pendant les heures de fonctionnement, sur tous les sites d'entraînement et de compétition des Jeux Africains 2019 et 24 heures sur 24 sur les sites d'hébergement des athlètes et appelables pour les hôtels.

### 18.3.2 Transport médical non-urgent

Dans certains cas, le transport en ambulance peut ne pas être nécessaire pour transporter un patient vers ou depuis l'hôpital de référence. Dans ces cas, le COJAR mettra à disposition des voitures pour assurer ce type de transport.

## 16.4 Services médicaux des sites d'hébergement

Un centre médical sera situé dans chaque site d'hébergement et sera le principal prestataire de traitement pour les services urgents nécessaires aux athlètes et officiels d'équipe des CNO pendant les Jeux. Le centre médical sera ouvert du 13 août au premier septembre 2019.

Les services seront offerts entre 07h00 et 23h00, sept jours par semaine, avec un service d'urgences fonctionnant 24 heures sur 24.

Les services du centre médical comprendront :

- Premiers soins et services d'urgence
- Consultation Médecine sportive
- Consultation dentaire
- Pharmacie
- Massage thérapeutique et physiothérapie

Le centre médical ne disposera pas de chambres pour la nuit, si le patient a besoin de traitements supplémentaires, il sera transféré à l'hôpital de référence. Se rapporter à la liste des hôpitaux désignés par le COJAR 2019.

Les médecins enregistrés des CNO pourront solliciter des services d'imagerie médicale et de laboratoire et discuter des résultats avec leurs homologues des services médicaux du COJAR 2019.

Seul le personnel médical du COJAR 2019 pourra décider d'un transfert à l'hôpital. Les médecins des CNO pourront accompagner les membres de l'équipe à l'hôpital et discuter des questions thérapeutiques avec le médecin responsable de la prise en charge à l'hôpital.

Les hôtels retenus pour l'hébergement des VIP bénéficieront d'un service médical d'urgence à la demande 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

Le service médical aura un numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 si une aide médicale d'urgence devait être sollicitée en dehors des heures d'ouverture indiquées ci-dessus. Le numéro sera donné aux médecins des équipes des CNO à leur arrivée.

Une pharmacie sera installée au Village des Jeux ; seuls les médicaments disponibles peuvent être délivrés par le responsable de la pharmacie.

La liste des médicaments mis à disposition sera publiée sur le guide médical des Jeux Africains 2019. Disponible sur le site internet des Jeux.

## 16.5 Services médicaux des sites d'entraînement

Chaque site d'entraînement aura une assistance médicale destinée aux athlètes, aux officiels des équipes et toute autre personne qui pourrait être présent sur le site d'entraînement, y compris les détenteurs d'un laissez-passer pour le site d'entraînement. Des services de premiers secours et de soins d'urgence seront disponibles.

Les services médicaux des athlètes seront disponibles une heure avant le début des entraînements et fermeront une heure après leur fin.

Dans tous les sites d'entraînement, les glaçons seront fournis et se trouveront dans la zone d'entrepôt des équipements sportifs. Les CNO auront libre accès aux glaçons, mais ils devront se charger eux-mêmes du conditionnement et du transport.

## 16.6 Services médicaux des sites de compétition

Un poste médical pour les athlètes sera situé dans chaque site de compétition des jeux. Le poste médical prendra en charge les athlètes, les officiels des équipes et les officiels techniques et sera situé dans la zone des athlètes du site de compétition.

Chaque poste médical pour les athlètes disposera d'un ensemble de médecins, infirmières et physiothérapeutes. Chacun d'entre eux sera équipé du matériel essentiel de premiers secours et d'urgence.

Les services disponibles comprendront les premiers secours, les soins d'urgence, la médecine sportive et la physiothérapie.

Les postes médicaux des athlètes seront ouverts une heure et demie avant le début de la compétition et fermeront une heure après la fin.

Dans tous les sites de compétition, les glaçons fournis se trouveront dans la zone d'entrepôt des équipements sportifs. Les CNO auront libre accès aux glaçons, mais ils devront se charger eux-mêmes du conditionnement et du transport.

## 16.7 Équipes médicales d'intervention sur la zone de compétition

Les équipes d'intervention locale fourniront les premiers soins et les services d'urgence aux athlètes et officiels, en cas de besoin. Chaque équipe d'intervention locale sera dirigée par un médecin.

Les équipes d'intervention locale seront équipées du matériel essentiel de secours et d'urgence et seront situées à proximité du poste médical des athlètes. Si besoin, l'athlète sera évacué de la zone de compétition et transporté vers le centre médical des athlètes, ou l'hôpital de référence. L'ordre d'intervention sur la zone de compétition et toute prise de décision différeront sur chaque site, conformément aux règles des confédérations Africaines respectives.

Tout traitement d'urgence ayant lieu sur la zone de compétition sera de la responsabilité de l'équipe médicale des jeux en concertation avec les équipes médicales des CNO qui eux pourront soigner sur place toute blessure mineure des athlètes de leur délégation. Le COJAR pourra porter assistance à toute équipe ne disposant pas de personnel médical sur la zone de compétition.

## 16.8 Services médicaux aux spectateurs

Tous les sites de compétition officiels des jeux Africains 2019 auront un ou plusieurs postes médicaux destinés aux spectateurs qui fourniront des services d'urgence et de premiers secours à toute autre personne (les spectateurs, le personnel, les médias, les sponsors).

## 16.9 Services Médicaux Au Niveau Des Aéroports:

Sachant que tous les aéroports du Maroc sont dotés d'une antenne de permanence médicale, le COJAR saisira L'Office National des Aéroports pour l'impliquer dans le dispositif de couverture médicale des jeux Africains 2019.

Le pôle médical d'organisation local se chargera d'organiser des visites aux aéroports des villes concernées et prendre contact avec les responsables et équipes médicales sur place, leur expliquer le dispositif mis en place et leur communiquer les listes des cliniques de référence.

## 16.10 Personnel Médical Des CNO

Du 13 août au premier septembre 2019, les médecins des CNO seront autorisés à exercer la médecine et à traiter les membres de leurs délégations, à condition d'avoir fait une demande d'enregistrement temporaire et d'avoir été approuvés par l'autorité Marocaine concernée. Les médecins des CNO doivent envoyer une copie de leurs diplômes médicaux en anglais, français ou portugais uniquement au plus tard le 05 mai 2019. Sur l'adresse email : med@jar2019.ma

Après l'approbation des autorités Marocaines, les médecins des CNO pourront traiter les membres de leurs propres délégations. Les médecins des CNO pourront uniquement émettre des ordonnances du centre médical du

COJAR. Ils pourront également traiter les membres des autres délégations avec une autorisation écrite préalable.

Les autres membres du personnel médical des CNO (dont les physiothérapeutes et les infirmières) n'auront pas besoin de s'enregistrer auprès des autorités Marocaines pour traiter les membres de leur délégation.

Dans les cas où il est nécessaire que les membres de la délégation du CNO soient transférés à un hôpital, le médecin du CNO pourra accompagner le patient et discuter de la prise en charge thérapeutique avec l'équipe médicale de l'hôpital. La responsabilité médicale, cependant, incombe au médecin en charge de l'admission et ne revient au médecin du CNO qu'à la sortie de l'hôpital.



## 16.11 Importation de médicaments et de matériel médical

Les autorités Marocaines n'imposent aucune restriction à l'importation de médicaments dans le cadre d'un usage personnel (faisant partie des bagages accompagnés) ; il n'est donc pas nécessaire de les déclarer à la douane. Il est recommandé aux passagers voyageant avec leurs médicaments d'emmener avec eux une ordonnance valide rédigée par un médecin.

Il est demandé aux CNO d'envoyer une liste de médicaments et d'équipement médical pour qu'elle soit examinée par l'équipe des services médicaux avant le 05 mai à l'adresse Email : med@jar2019.ma 2019. L'objectif de cette démarche est d'aider les CNO à identifier les médicaments et équipements médicaux qui pourraient être soumis à des restrictions douanières ou être potentiellement illégaux au Maroc.

Des informations sur l'importation de médicaments et de matériel médical par fret se trouvent à la section douanes et fret

## 16.12 Réunions des médecins d'équipe du COJAR

Le 17 août 2019, la réunion d'ouverture entre le COJAR et les médecins des équipes aura lieu dans la salle de réunion des Chefs de Mission. Les CNO recevront une invitation du COJAR dès leur arrivée aux sites d'hébergement. Le but de cette réunion est d'informer les médecins des équipes des CNO des politiques applicables aux Jeux Africains Rabat 2019.

## 16.13 Vaccinations

Il n'y a aucune exigence de vaccination pour entrer au Maroc, Cependant, les CNO sont invités à prendre toutes les précautions nécessaires et à consulter leur médecin local avant de voyager pour s'assurer que tous les vaccins soient à jour.

## 16.14 Services publics de santé

Des services publics de santé, dont le contrôle des maladies, le contrôle des maladies transmissibles et de protection sanitaire (comme la nourriture et l'eau) seront en place à travers le Ministère de la Santé Marocain pendant les jeux.

Les hôpitaux locaux disposent de services spécialisés d'urgence 24 heures sur 24 et des cliniques pour les touristes sont également disponibles. Des pharmacies locales sont présentes dans tous les quartiers et celles de garde sont ouvertes 24 heures sur 24.





# 17

Contrôle Antidopage

# 17



Les Jeux Africains Rabat 2019 collecteront plus de 500 échantillons d'urine et de sang et un pourcentage important de contrôles pré-compétition.

**Points clés :**

- Un plan de répartition des contrôles intelligents se concentrera aussi bien sur des contrôles avant la compétition que pendant les compétitions, basé sur les évaluations de risque développé en collaboration avec l'agence Mondiale Antidopage (AMA) afin de garantir des contrôles efficaces et coordonnés
- Les Jeux Africains 2019 appliqueront le Document technique pour les analyses spécifiques par sport (TDSSA) de l'AMA, qui impose des niveaux d'analyse minimum pour certains types de substances interdites. Cela peut impliquer que des sportifs qui ne sont pas habitués à la collecte de sang devront fournir des échantillons de sang.

## 17.1 Règles Antidopage

Les règles antidopage applicables aux Jeux Africains Rabat 2019 approuvées en Avril 2019 sont applicables à tous les athlètes participants aux Jeux Africains Rabat 2019.

Tous les CNO, les athlètes et le personnel d'encadrement des athlètes, dont le personnel médical, doivent lire et se familiariser avec les règles antidopage des Jeux Africains 2019, disponibles sur le site Internet des jeux.

**Points clés :**

Les athlètes peuvent être contrôlés à tout moment et en tout lieu sous l'autorité du COJAR ;

Durant la période des Jeux, les échantillons collectés 12 heures avant une compétition à laquelle un athlète doit participer, jusqu'à la fin de la compétition (incluant le processus de collecte des échantillons lié à cette

compétition), seront analysés à la lumière des substances interdites durant la compétition présentes sur la liste des substances interdites de 2019. Tous les autres échantillons seront analysés à la lumière de la liste permanente des substances interdites.

## 17.2 Droits et responsabilités des athlètes lors des contrôles antidopage

Un agent de Contrôle du Dopage (ACD) ou chaperon avertira les athlètes qui ont été sélectionnés pour le contrôle antidopage. L'athlète sera averti du type d'échantillon qu'il devra fournir – urine et/ou sang. Ils seront également informés de leurs droits et responsabilités lors du contrôle antidopage et devront signer la notification. Les droits et responsabilités des athlètes sont les suivants :

### 19.2.1 Droits

- Avoir un représentant et, si nécessaire, un interprète ;
- Demander des informations supplémentaires sur le processus de collecte des échantillons ;
- Demander un délai pour se présenter au poste de contrôle du dopage pour des raisons valables telles que déterminées par l'ACD, comme par exemple recevoir des soins médicaux, prendre part à une cérémonie de victoire ou terminer des engagements auprès des médias ;
- Demander des modifications dans le processus de collecte des échantillons ; pour les athlètes mineurs.

## 17.2.2 Responsabilités

- Rester sous la surveillance constante de l'ACD/chaperon du moment de contact initial avec l'ACD/chaperon jusqu'à la fin de la collecte d'échantillon ;
- Fournir une identification appropriée, comme une accréditation ;
- Respecter les procédures de collecte d'échantillon ; tout manquement peut constituer une violation des règles antidopage ;JA 2019
- Se présenter immédiatement au contrôle antidopage, sauf s'il existe des raisons indispensables pour un retard.

## 19.3 Analyse Des Echantillons Et Gestion Des Résultats

- Les échantillons seront analysés au laboratoire antidopage de Lausanne en Suisse, avec un délai de réponse de 72 heures suivant leur dépôt selon la convention établie avec l'Organisation Régionale Anti Dopage Afrique Zone I (ORAD).
- Les échantillons seront livrés au laboratoire par le transport international DHL selon un protocole d'accord.
- Le COJAR est responsable de la réception des résultats, en cas de violations des règles antidopage, la gestion des résultats sera confiée à l'ONAD de l'athlète, la confédération Africaine concernée ou bien la Fédération Internationale.
- En cas de résultat d'analyse anormal, le COJAR informera rapidement l'athlète, le CNO, la Confédération Africaine, la FI et l'AMA, et une suspension provisoire pourra être imposée.
- L'athlète aura le droit de faire analyser son échantillon B, et aura la possibilité de participer à une audience devant la division antidopage du TAS ou de soumettre sa défense par écrit.

## 17.4 Exemptions pour usage thérapeutique

Les athlètes souhaitant utiliser une substance ou une méthode interdite durant les jeux auront besoin d'une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT, la demande doit être envoyée au COJAR avant le 10 juillet 2019 à l'adresse Email :aut@jar2019.ma

Si l'athlète dispose déjà d'une AUT accordée par son ONAD, sa confédération Africaine ou sa FI et qui a été enregistrée dans le système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS), aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire.

Si l'athlète dispose déjà d'une AUT émise par une OAD qui n'a pas été enregistrée dans l'ADAMS, l'AUT doit être envoyée au comité des AUT (CAUT) du COJAR pour reconnaissance.

Le CAUT du COJAR peut décider de la révision d'une AUT. Si le CAUT estime qu'une AUT ne répond pas aux standards internationaux pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques, il peut refuser de la reconnaître, dans ce cas, il notifiera immédiatement l'athlète et le CNO. L'athlète peut faire appel de la décision de non-reconnaissance d'une AUT exclusivement auprès de l'AMA.

Si un athlète demande une nouvelle AUT durant la période des Jeux en raison d'une urgence médicale ou d'un nouveau traitement, la demande doit être envoyée au CAUT du COJAR.

Toutes les nouvelles AUT doivent être soumises et déclarées via l'ADAMS, sauf dans des circonstances justifiées. Dans de tels cas, les AUT doivent être demandées par fax, courriel, ou effectuées sur place au centre médical des jeux.

Une AUT émise par le CAUT du COJAR ne sera valable que durant la période des Jeux, tous les athlètes devant donc faire appel à leur ONAD/ORAD, confédération Africaine ou FI pour toute AUT nécessaire en dehors de la période des Jeux.

## 17.5 Localisations des athlètes

Les localisations font partie des informations fournies par ou pour le compte d'un athlète et définissent son emplacement durant la période des jeux, conformément aux règles antidopage du COJAR.

Les CNO seront tenus de fournir une liste de la localisation des athlètes logeant en dehors du site d'hébergement officiel et les listes des chambres des athlètes au niveau de chaque site d'hébergement.

Les athlètes qui sont inclus dans un groupe cible enregistré devront continuer à indiquer leurs localisations durant la période des jeux dans l'ADAMS ou équivalent.

## 17.6 Opérations pendant les jeux

### 17.6.1 Transport

Si un athlète a besoin de transport à partir d'un site de compétition en raison de sa participation à un contrôle antidopage, le COJAR mettra à sa disposition un transfert à son site d'hébergement, accompagné par un ACD ou chaperon, si le processus n'est pas terminé.

Il est de la responsabilité des CNO de transporter les athlètes ne résidant pas au site d'hébergement officiel à leur hébergement après la fin d'un contrôle antidopage.

### 17.6.2 Demandes de contrôles

Les CNO pourront demander la collecte d'un échantillon pour confirmer un record national en présentant l'athlète au poste de contrôle antidopage du site de compétition et en présentant leur requête directement au responsable du poste de contrôle antidopage. Le CNO devra prendre en charge les coûts de l'analyse de l'échantillon en remplissant un formulaire d'accord.

Les coûts seront payés directement au laboratoire.

Plus d'informations seront communiquées au moment des jeux.

#### Dates clés/Formulaire

Date	Formulaires	Observation
Avant le 05 mai	Liste du staff médical du CNO	Publié sur le site des jeux à envoyer à l'adresse : med@jar2019.ma
	Formulaire médecin CNO	
	Liste du matériel médical du CNO	
Avant le 10 juillet	Demande aut	envoyer à l'adresse : aut@jar2019.ma





# 10

*Assurance et  
couverture médicale*

# 10



## 18.1 Couvertures d'assurances

Les polices d'assurance prises par le COJAR couvrira tous les intervenants et bénéficiaires dans le cadre de l'organisation de la 12ème édition des Jeux Africains Rabat 2019 Maroc (athlètes, officiels d'équipes ainsi que toutes les autres catégories de la famille Jeux).

Le COJAR assurera la couverture médicale et les dommages résultants d'un accident lié aux Jeux Africains 2019. L'organisation prendra également une assurance de responsabilité civile pour couvrir tout dommage éventuel à des tiers.

Il est de la responsabilité des CNO de contracter des polices d'assurance voyage internationale couvrant l'hospitalisation et le rapatriement pour l'ensemble des membres de leurs délégations.

Il est de la responsabilité des CNO de contracter des polices d'assurance couvrant leurs sportifs « blessures et accidents » qui peuvent survenir pendant les entraînements et ou les compétitions.

## 20.2 Dommages sur les biens

Le COJAR ne sera responsable d'aucune perte, ni d'aucun vol ou dommage causé aux biens et/ou possessions des CNO qui n'auront pas été placés spécialement sous sa surveillance.

Les CNO seront responsables de tous les dommages causés aux biens du COJAR, des hôtels, sur les sites d'hébergement, sites de compétitions et d'entraînement, aux véhicules ou autres endroits. Ils devront effectuer les réparations pertinentes afin de les remettre en l'état où ils les ont trouvés ou reçus. Les coûts de réparation ou de remplacement seront pris en charge par les CNO bien qu'ils effectuent les réparations / remplacements ou non.







# 10

Volontaires

# 10



## 19.1 Volontaire en chiffres



## 19.2 Les domaines d'intervention



## 19.3 Processus volontariat



الوطن  
الملك





# 20

Héritage

# LU



Les Jeux Africains Rabat 2019 représentent l'occasion de ramener un bon nombre de bénéfices ou d'impacts positifs sur la ville et ses environs.

La vision de cet héritage se décline en trois axes:

## 20.1 Héritage économique et occupationnel :

Les Jeux doivent permettre à certaines activités de prospérer et ils doivent être considérés comme une plateforme pour la projection du territoire : permettant à la fois d'attirer les investissements dans le milieu des affaires et l'internationalisation des compagnies du territoire, comme attraction touristique. Ses objectifs sont donc les suivants :

- Création d'emplois directs dérivés des investissements dans la construction et les services pour les Jeux.
- Création de nouveaux emplois pour diriger les nouveaux espaces et installations sportives.
- Augmentation du niveau d'emploi des travailleurs et volontaires grâce à l'acquisition de compétences et connaissances.
- Création de débouchés commerciaux et internationalisation des entreprises.
- Amélioration du positionnement international du territoire.
- Améliorations dans le secteur hôtelier.
- Promotion du tourisme sportif.

## 20.2 Héritage sportif

Rabat possède une tradition sportive historique, avec des clubs sportifs et des athlètes de haut niveau reconnus au niveau international. Les Jeux représentent l'occasion d'augmenter la qualité du sport à tous les niveaux, avec un accent particulier sur la promotion du sport pour tous comme moteur de cohésion sociale du territoire.

Ses objectifs sont :

- Plus d'installations sportives et de meilleure qualité, afin d'assurer l'équilibre régional : des installations durables et adaptables aux besoins de la population locale.
- Une augmentation de la pratique sportive offrant la possibilité de renforcer la promotion du sport pour les enfants et de repositionner l'exercice physique comme une pratique saine.

## 20.3 Héritage culturel et pour la communauté

Cet héritage potentiel, centré sur les aspects sociaux et culturels, est un héritage assurément intangible qui présente certaines difficultés et défis à l'heure de les évaluer.

Mais ces aspects sont la clé d'une empreinte des Jeux à long terme sur le territoire et dans la société, avec :

- Une augmentation de la participation citoyenne et des agents sportifs dans l'évènement et sur le territoire.
- La construction de modèles et pratiques de collaboration publique/privée sur le territoire.
- La stimulation des relations entre les villes coorganisatrices des Jeux.
- La formation et la consolidation d'un réseau solide de volontaires.
- L'enseignement des valeurs du sport, la coexistence, la santé et l'éducation au sein du Bassin Méditerranéen aux enfants et jeunes du territoire.
- La revitalisation culturelle du territoire





# 21

*Annexes*



## Guide de l'Athlète des jeux Africains Rabat 2019

### La charte de l'athlète lors de la remise de médailles :

- Être ponctuel à la remise des médailles;
- Porter la tenue officielle de sa délégations (son pays) et des souliers fermés;
- le port des sandales et du short sont interdit;
- Être à l'écoute des consignes du responsable protocole et des hôtesse ;
- Être respectueux avec les dignitaires et toute autre personne impliquée;
- Ne pas mâcher de gomme durant la remise des médailles;
- Ne pas utiliser son cellulaire pendant la cérémonie.
- Dans le cas où l'athlète serait dans l'impossibilité de recevoir sa médaille lors de la cérémonie, il se présentera au local du protocole avec un accompagnateur afin d'y signer les formulaires nécessaires et recevoir la médaille qui lui est due.
- En cas de refus de l'athète, la remise est reportée après le règlement du problème dans la journée même, selon la disponibilité des responsables (commission ou jury) Lors d'une journée subséquente, selon l'entente prise entre le responsable de la remise des médailles et le service de la Programmation sportive.

### Règlement des délégations :

1. Tu devras t'assurer d'avoir en ta possession ta carte d'accréditation des Jeux Africains tout temps. Elle te permet de manger gratuitement aux sites d'alimentation, d'être transporté, d'avoir accès aux sites d'hébergement et de compétition.
2. Tu es un représentant de ton pays. Tu devras porter ton habit aux couleurs du pays et faire honneur à celui-ci en te comportant convenablement et respectueusement.
3. Pour les cérémonies d'ouverture, de clôture et de remise des médailles, tu devras porter la tenue dédiée (cérémonie d'ouverture) et le survêtement du pays c'est-à-dire la tenue aux couleurs de ton pays .
4. Toute drogue ou toute boisson alcoolisée est strictement défendue en tout temps. Une infraction à ce règlement signifie une sanction de la personne fautive ou la délégation.
5. Chaque athlète doit bien identifier son sac d'équipement sportif avec l'étiquette fournie par les Jeux Africains.

### Transport

1. Tu devras être transporté vers les sites de compétitions et les sites d'hébergement dans les autobus / des Van ou des minibus tant à l'aller qu'au retour.
2. Tous les athlètes doivent OBLIGATOIREMENT prendre l'autocar / van /minibus à l'heure et à l'endroit qui leur sera assigné.
3. À l'entrée dans l'autobus, l'utilisateur doit présenter sa carte d'accréditation au chauffeur. L'entrée doit se faire exclusivement par la porte avant de l'autobus.
4. L'utilisateur doit s'abstenir de tout désordre, langage injurieux et vulgaire dans l'autobus. Il doit aussi se conformer aux règlements en vigueur dans l'autobus. L'utilisateur doit converser discrètement, sans crier ni siffler, et ne doit pas faire usage d'appareils bruyants.
5. Tous les chauffeurs respecteront les arrêts déterminés. Aucun arrêt en dehors des endroits indiqués ne sera fait à la demande des usagers, sauf en cas d'urgence.
6. Il est strictement interdit de fumer, de boire et de manger dans les autobus.
7. L'utilisateur est responsable de transporter ses effets personnels.

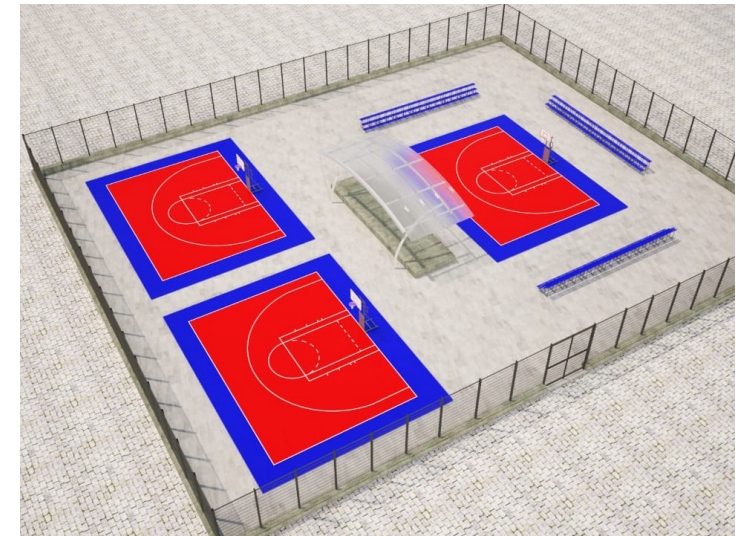
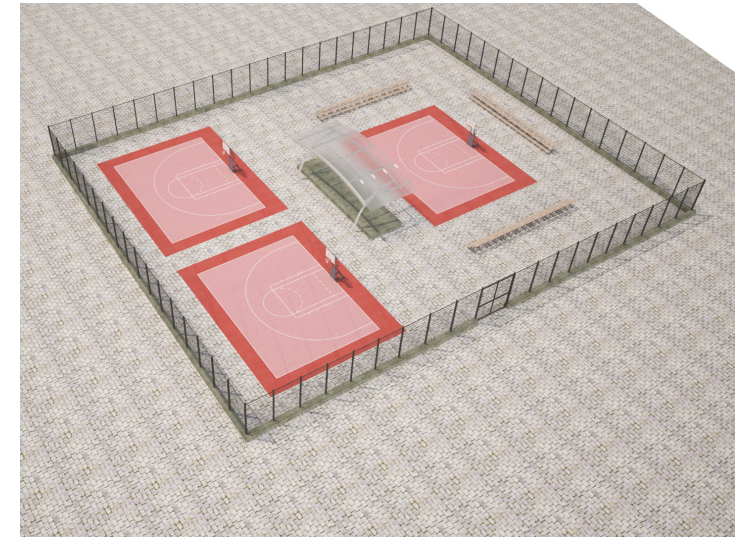
## Hébergement

1. Tu devras toujours demeurer avec la délégation et loger au village des jeux Africains ;
2. Seules les personnes accréditées seront admises sur le site d'hébergement. La carte d'accréditation est obligatoire.
3. Le gardien de sécurité de l'hébergement enlèvera la carte d'accréditation à l'athlète qui se présente après la fermeture du village (...H)
4. Après la fermeture du village africain, aucun athlète n'est autorisé à quitter son site d'hébergement seul. Exceptionnellement, si un athlète s'absente de son site d'hébergement en dehors des horaires prévus, il devra avoir reçu l'autorisation de son chef de délégation et être accompagné d'un responsable ;
5. Il est strictement interdit de changer de chambre durant la nuit, la commission d'hébergement doit être informée pour transmettre le changement d'emplacement à la commission anti-dopage ;
6. Il est défendu de boire ou de manger dans les chambres (l'athlète qui voudra manger pourra le faire dans un lieu déterminé). Il est strictement interdit de fumer sur les sites d'hébergement et sur les sites de compétitions et d'entraînements ;
7. L'encadrement des athlètes sur les sites d'hébergement est assuré d'abord par les entraîneurs, accompagnateurs, et ensuite par les chefs de délégations ;
8. Les bousculades, et les jeux avec tout genre d'objets (incluant les ballons) sont interdits dans les chambres et les aires de circulation au sein du village des jeux africains ;
9. L'accès aux espaces des volontaires et à la salle de réunion des chefs des missions est interdit aux athlètes.
10. Les entrées, les sorties et les déplacements en général se font uniquement en passant par les trajets et les portes assignés à cet effet.
11. Si un athlète d'une délégation est trouvé responsable de vol, de bris de matériel ou d'autres délits graves, le responsable du site avise immédiatement le secteur de la sécurité et le chef de délégation.
12. La sécurité des objets de valeur est sous la responsabilité de chacun. À l'issue de la Finale, les objets trouvés non réclamés seront transférés à un espace dédié (objets trouvés), qui les conservera pour la période des jeux.
13. Tous les athlètes doivent respecter le repos des autres.
14. Les athlètes doivent prendre soin du matériel et respecter les volontaires sur les sites d'hébergement, en faisant preuve de civisme et de courtoisie.
15. Les délégations doivent respecter le timing des libérations des locaux d'hébergement ;
16. Les bagages doivent être entreposés dans le local identifié par le responsable du site, pour faciliter le transport aux véhicules dédiés ;
17. Les cellulaires doivent être en mode silencieux entre 00 h et 7 h et ils ne devront pas être utilisés pendant la période de sommeil à l'exception de la lumière pour faciliter le déplacement pour aller à la salle de bain.
18. Un entraîneur/accompagnateur par discipline est responsable du réveil des athlètes de sa discipline de son pays. Il est le seul autorisé à mettre une alarme pour le réveil des athlètes.
19. Le port du pyjama, haut et bas, est obligatoire dans la zone d'hébergement. La camisole à

Centre Ibn Rochd

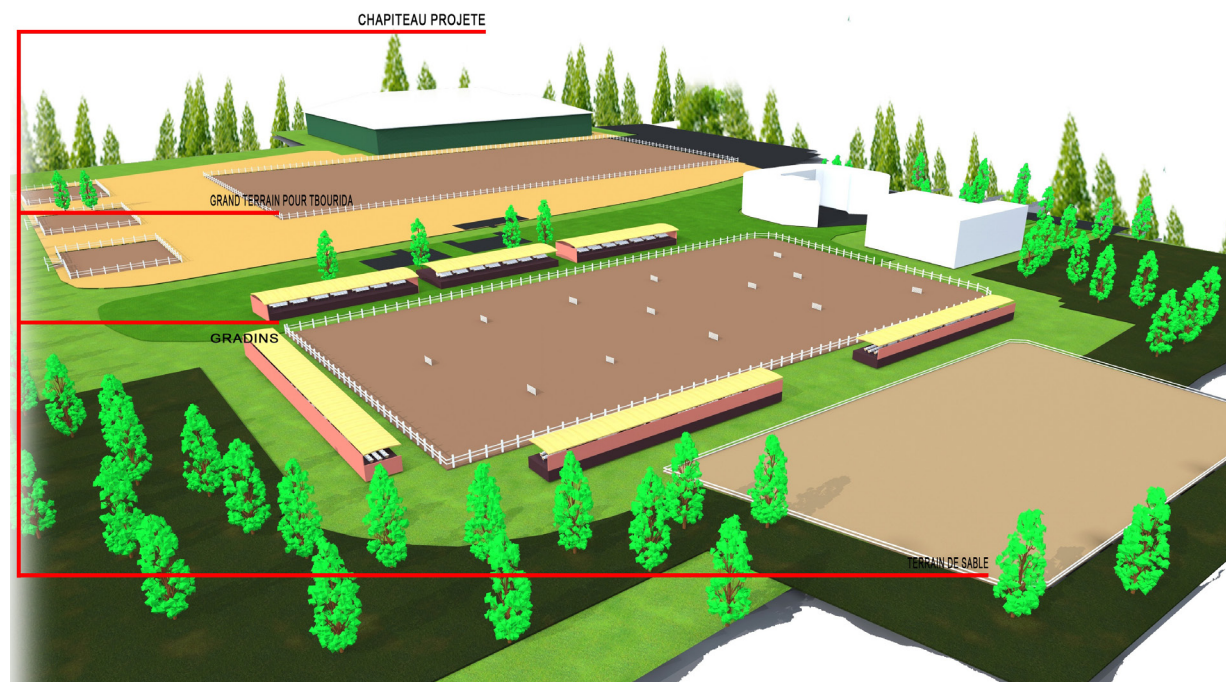
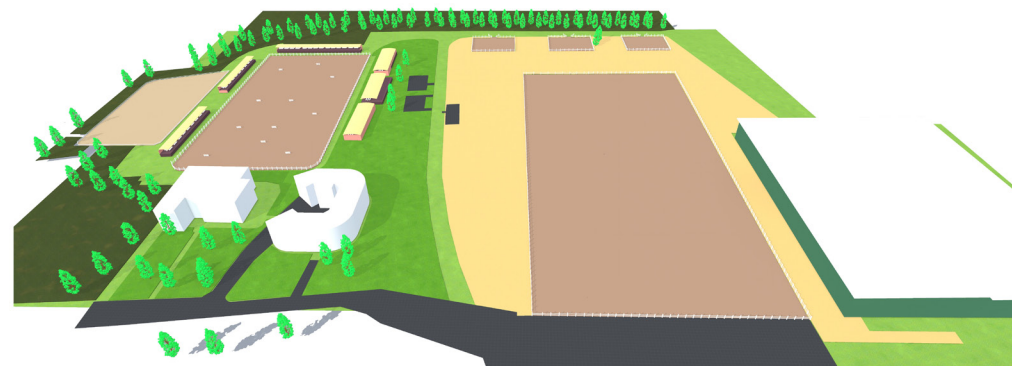
Salle Moulay Hassan

Place Sofitel



# Salle omnisports Jadida

# Dar salam



Club Riad



Club tennis ONCF



Palais des Sports



Piscine Mohamed V



Salle Bouazzaoui



Salle Mohamed V



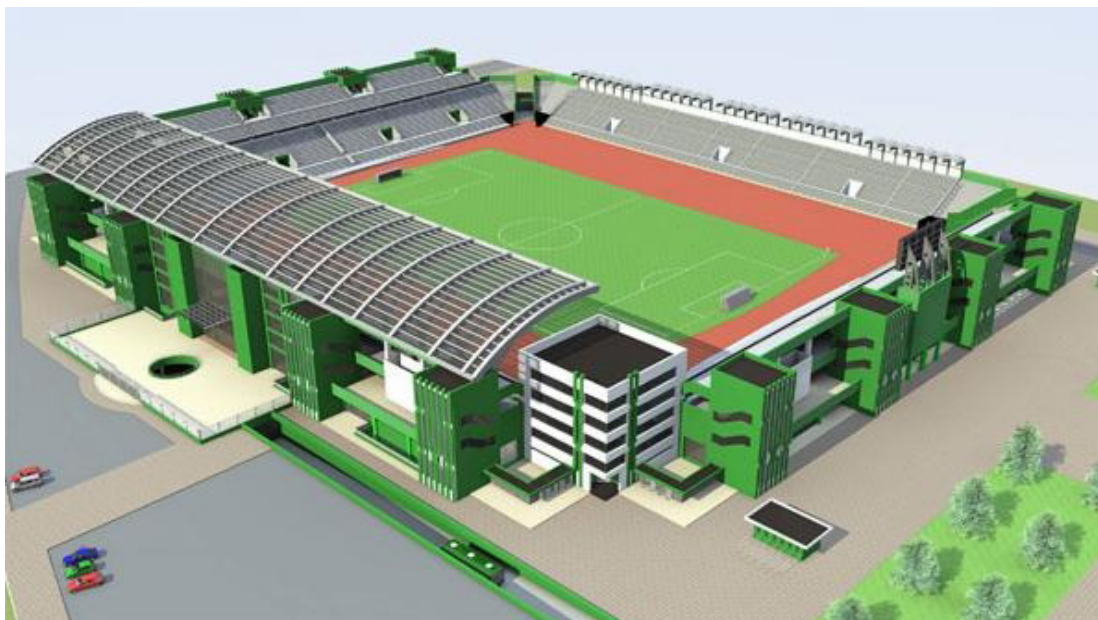
Salle Omnisports Ainchock- Badminton



Salle Nahda



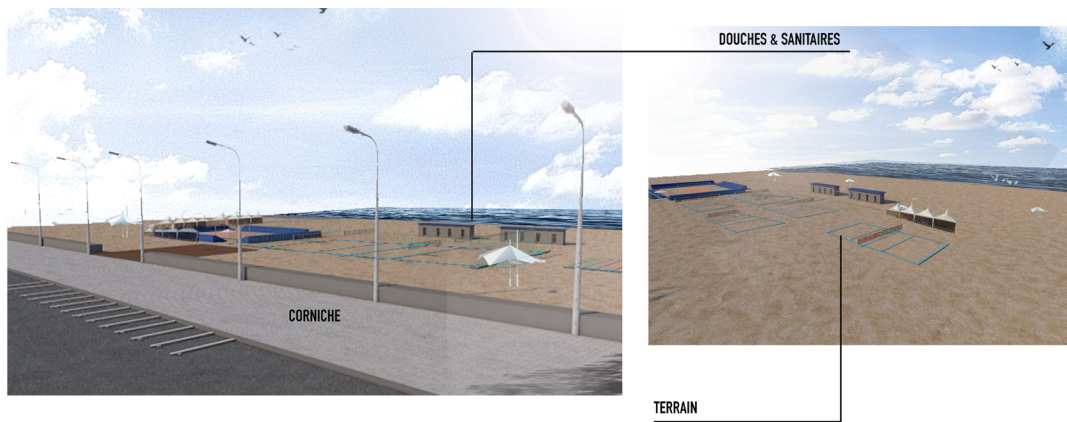
Stade Kenitra



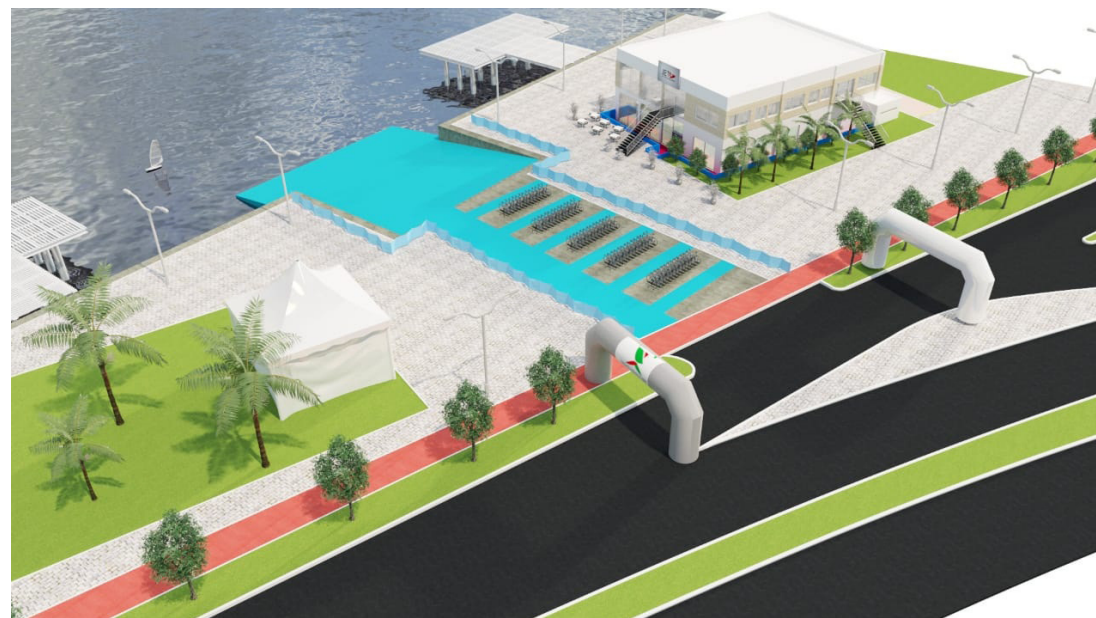
Tir Laarjat



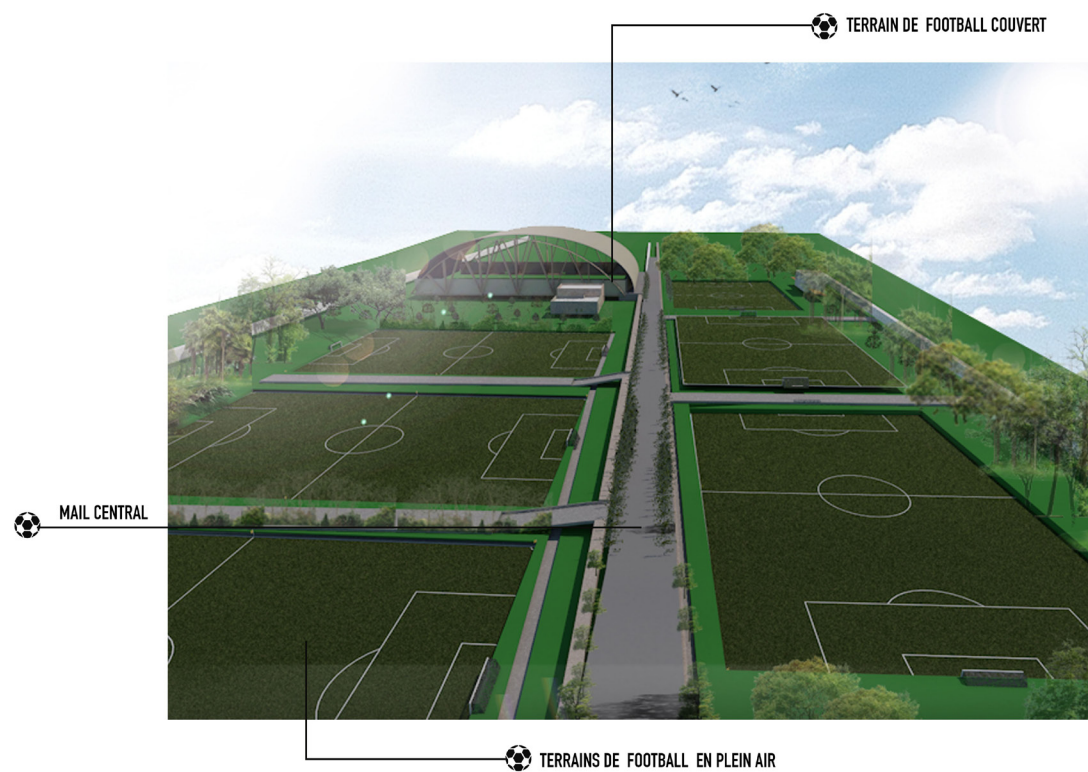
Plage Sale



Bouregreg



## Centre Maamoura



## Stade Foot Moulay Hassan



## Salle Amal



## Salle Moulay Rchid



Jeux Africains Rabat 2019

